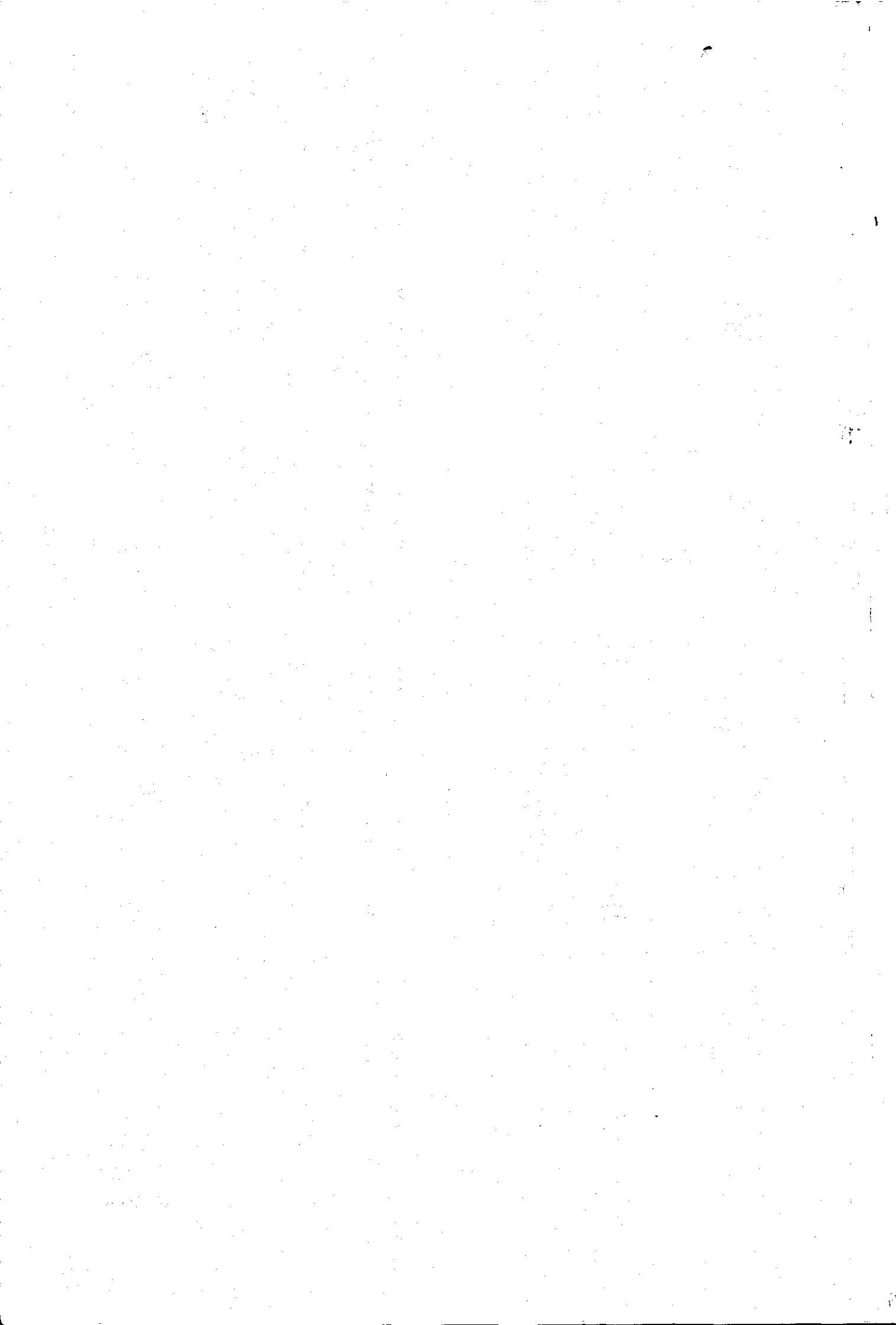


**ZONES ET VILLES DE WALLONIE  
POTENTIALITES ET FACTEURS DE DEVELOPPEMENT**

**PROPOSITION D'UN MAILLAGE URBAIN  
EN WALLONIE**  
**Une première approche**

**Société de développement régional pour la Wallonie  
Direction de l'aménagement du territoire et du logement  
Namur**

**Septembre 1981**



# PROPOSITION D'UN MAILLAGE URBAIN EN WALLONIE

## Une première approche

Rapport établi par Monique COPPENS et Luc MARECHAL (\*)

### SOMMAIRE

Avant-Propos	5
Introduction	9
Première partie : METHODOLOGIE	13
Chapitre I. Ville, hiérarchie, maillage : une lecture critique	15
Chapitre II. Organisation spatiale de la Wallonie	33
Chapitre III. Double fonction du maillage urbain	49
Chapitre IV. Méthodologie	55
Deuxième partie : NOTRE PROPOSITION	61
Annexes	139
Annexe 1. Statistiques : description des sources et définition des termes	141
Annexe 2. Tableaux synthétiques des données statistiques, par zones	151
Annexe 3. Répartition de l'habitat, par zone	157
Annexe 4. Carte des zones d'aménagement en Wallonie, et du système urbain propre à chaque zone	161
Annexe 5. Hiérarchie urbaine : classement synthétique de la S.D.R.W.	165

(\*) Ce rapport, réalisé sous la direction de R. SCHOONBRODT, est le résultat d'une réflexion menée collectivement par C. BASTIN, M. COPPENS, A. DUBOIS, L. MARECHAL, W. PEETERS, E. SERVAIS. La cartographie est de Y. CAILLE,

Premier tirage : septembre 1981  
Deuxième tirage avec correction : mars 1983

AVANT-PROPOS

*Il n'y a guère, l'aménagement du territoire d'une vaste région pouvait se définir comme processus rationnel de distribution des activités humaines dans l'espace. Le but parfois suivi était d'éviter la trop grande concentration des activités en certains lieux, alors que d'autres sites étaient laissés en abandon relatif. L'aménagement du territoire régional, dans ce contexte, est le fait du Prince ou du moins de ce qui le remplace. Le mouvement même de la pensée orientait la démarche de conception et de réalisation du haut vers le bas.*

*Il faut reconnaître que cette pratique de l'aménagement n'a guère donné les résultats espérés. Là même où l'aménagement du territoire est chose prise à bras le corps, les grandes concentrations n'ont pu être évitées et des zones entières ont été frappées par le déclin.*

*La crise économique qui frappe la Wallonie force, au-delà de toute considération théorique, à réfléchir dans d'autres voies, plus proches des possibilités réelles et des nécessités du redéploiement économique.*

*En quoi l'aménagement du territoire régional peut-il contribuer au développement de la Wallonie ? En quoi peut-il participer aux efforts collectifs qui tendent à produire de la richesse et à la redistribuer, sans coûts exorbitants pour l'homme, et sans destruction irrémédiable de l'environnement ? Comment, pour l'aménagement du territoire wallon, optimiser les décisions de tous les acteurs du développement ? Comment faire apparaître et exploiter toutes les potentialités humaines, territoriales, techniques et économiques de Wallonie au profit de ses habitants ?*

*Les réponses à ces questions ne peuvent être univoques et simplistes.*

*Une pratique technocratique de l'aménagement du territoire a démontré son incapacité à résoudre des problèmes essentiels comme le développement. L'aménagement du territoire demande la participation de tous, à tous les niveaux de responsabilités, dans un même mouvement vers la réalisation d'objectifs*

démocratiquement fixés. C'est la notion même de la planification. L'aménagement du territoire n'échappe pas à cette règle s'il veut réussir, c'est-à-dire être marqué d'un signe positif pour toutes les couches de la population.

C'est dans cet esprit qu'ont été élaborées les propositions de découpage en zones de la Wallonie et de détermination de son système urbain.

Ces propositions, qui constituent une étape importante de la réalisation d'un plan régional, ont été étudiées avec le maximum d'objectivité et de cohérence scientifique. Elles sont présentées cependant dans le cadre du débat auquel devront participer tous ceux qui veulent contribuer au développement de la Wallonie. Car le débat politique introduit des aspects de la réalité que les techniques ne peuvent que difficilement prendre en compte.

Les propositions portant sur la reconnaissance des zones et sur le système urbain wallon posent en effet de délicats problèmes techniques. Il est difficile d'appliquer un seul critère qui traverserait toute la réalité régionale ; ce serait, en ce cas, un bon moyen pour passer à côté de bien des potentialités.

Il est plus fructueux de partir d'une constatation : le semis urbain wallon est intégré dans des sous-systèmes territoriaux. C'est en partant de ceux-ci qu'il est possible de construire le maillage urbain de l'ensemble de la Wallonie. Pour isoler ces sous-systèmes territoriaux - les zones - il a été tenu compte de l'interdépendance spatiale et fonctionnelle des composantes que l'analyse révèle.

Ce faisant, il n'est pas certain que soit mise sur pied une nouvelle théorie ou une explication inédite du fonctionnement et de l'organisation du système urbain wallon. Les propositions ainsi dégagées ne constituent pas une nomenclature des communes sur laquelle on pourrait placer des clés de répartition des subsides pour équipements divers, ...

*Mais la méthode suivie fait ressortir les centres significatifs au niveau wallon, c'est-à-dire qui constituent ou peuvent constituer les points d'appui du développement et de l'aménagement.*

*S'il n'est pas un instrument réglementaire, le système urbain - appuyé par un large consensus - peut être un instrument de référence qui, tout en fournissant les grands axes de localisation aux acteurs nationaux, communautaires et régionaux de la décision, laisse une liberté stimulant la capacité d'initiative des agents locaux du développement. C'est donc un référentiel qui est proposé, à ce stade du moins.*

*Afin de réaliser le Plan régional d'aménagement du territoire wallon, d'autres travaux seront nécessaires. Il faudra d'une part affiner la connaissance de l'interdépendance entre villes wallonnes, et de l'évolution respective de celles-ci. D'autre part, l'accent sera mis sur une meilleure analyse des équipements de chaque centre et de sa structure socio-économique, afin de mettre en évidence les différentes potentialités qu'il présente et qui pourraient être utilisées comme autant de points d'appui du développement.*

*C'est ainsi que le Plan régional d'aménagement du territoire wallon est le lieu de convergence où les différentes composantes locales participent à l'élaboration d'options spatiales qui contribuent à renforcer la solidarité wallonne.*





## INTRODUCTION

La loi du 15 juillet 1970 donne, en son article 15, diverses missions à la S.D.R.W. Parmi celles-ci la détermination des besoins de la région wallonne (1) et la mise en oeuvre d'un pouvoir général de suggestion, d'impulsion et de coordination des propositions, auprès des milieux privés comme des autorités, pour la promotion des activités productrices, de l'aménagement du territoire, des équipements sociaux et des infrastructures régionales.

En novembre 1976, le Ministre des Affaires wallonnes confiait à la S.D.R.W. la réalisation des études préparatoires au P.R.A.T.W. En juin 1979, la S.D.R.W. remettait au Ministre, ayant l'aménagement du territoire dans ses attributions, le rapport final des études préparatoires au P.R.A.T.W. Par ailleurs, en mars 1977, un arrêté ministériel désignait la S.D.R.W. auteur de projet du P.R.A.T.W. Une convention d'exécution de cet arrêté ministériel a été signée en octobre 1981 par le Ministre de la Région Wallonne.

S'appuyant sur cette double base, la "Direction de l'Aménagement du Territoire et du Logement" de la S.D.R.W. a entrepris une étude sur un élément central de l'organisation de la Wallonie : son système urbain (2). On vise ainsi à répondre à la demande de doter la Wallonie d'un maillage urbain qui serve de point d'appui à son développement (3).

---

(1) Cette mission a notamment donné lieu à la réalisation de l'inventaire des besoins de la région wallonne : Département des affaires sociales, Département de l'aménagement du territoire, Inventaire des besoins de la région wallonne : synthèse des informations fournies par les sociétés intercommunales de développement. Essai d'interprétation, Namur : S.D.R.W., décembre 1979, 444 p.

(2) Le thème a été abordé dans l'inventaire des besoins (cfr supra) et dans le cadre des études préparatoires au P.R.A.T.W., notamment dans les deux rapports suivants :

Le système urbain wallon. Inventaire des études de hiérarchie urbaine, Namur : S.D.R.W., août 1977, 2 vol., 204 p. + 41 p.

Systèmes urbains et spatiaux de la Wallonie. Inventaire des études typologiques, Namur : S.D.R.W., octobre 1978, 94 p.

Ces deux documents sont une compilation et une présentation critique de l'ensemble des travaux réalisés depuis 1950 sur le système des villes et des territoires en Wallonie.

(3) La présente version reprend, avec quelques modifications et ajoutées, une première version parue en décembre 1980.

Le but du présent document est de proposer à la discussion et au débat un système urbain pour la Wallonie basé sur la situation existante et sur le potentiel que représentent les centres urbains pour le développement wallon. L'état des connaissances et la dimension politique - au sens fondamental du terme - excluent en effet une proposition définitive et sans failles, qui s'imposerait en quelque sorte d'elle-même.

Cette proposition forme la deuxième partie de ce rapport; la première pose les hypothèses qui y amènent.

En effet, notre démarche trouve ses limites d'une part dans la façon d'appréhender le système urbain, largement héritière des pratiques d'analyses qui ont cours, et d'autre part dans l'usage attendu d'une telle proposition par les différents acteurs économiques et sociaux.

Pour mettre à nu - du moins partiellement - ces limites, et pour être conscient, si faire se peut, des implicites qu'entraînent les habitudes et plus fondamentalement le paradigme qui fixe la démarche, nous réaliserons une lecture critique des études tant empiriques que théoriques ainsi que de la pratique de l'aménagement du territoire. Les usages potentiels d'un maillage ou d'une hiérarchie induisent en effet des niveaux de lecture qui nous obligent à nous situer par rapport à ces usages pour mieux définir notre démarche.

L'ensemble de ces préoccupations ouvrent la première partie : le chapitre I passe en revue la littérature et les pratiques qui touchent au phénomène urbain. Le chapitre II décrit les grandes structurations du territoire wallon. Le chapitre III définit la fonction - double à notre sens - du maillage urbain. A partir de ces 3 axes, on a construit une méthodologie qui rencontre les problèmes soulevés.

La seconde partie est le résultat de la mise en oeuvre de la méthodologie. On y trouvera une description des zones d'aménagement que nous proposons, et des centres urbains qui les articulent.

Ce rapport constitue une première approche qui sera complétée dans deux directions : d'une part, par l'inventaire des caractéristiques et des potentialités des centres et des zones, d'autre part par l'élaboration des options "facettes" du PRATW, options spatiales en matière de logement, infrastructures, équipements... L'ensemble de ces travaux permettra de revenir sur le maillage pour en présenter une version plus approfondie.



PREMIERE PARTIE

METHODOLOGIE



## CHAPITRE I. VILLE, HIERARCHIE, MAILLAGE : UNE LECTURE CRITIQUE

---

Nous avons dans l'introduction souligné la nécessité d'une analyse critique de la littérature et des pratiques. C'est l'objet de ce chapitre. Notre démarche ne sera pas exhaustive dans le sens où nous ne passerons pas systématiquement en revue l'ensemble des textes qui traitent de près ou de loin des systèmes urbains. Nous irons jusqu'où nous ont poussés nos interrogations, et où nous le permet l'information à notre disposition.

Dans un premier temps, nous définissons les termes que l'on peut rencontrer au gré des lectures. Le langage n'est pas stabilisé ; il importe donc d'éviter les erreurs de compréhension qui trouveraient leur origine dans une interprétation différente de certains mots.

A cette diversité des termes, à leur contenu variable selon les auteurs, fait suite le relevé par nos soins de la diversité des approches et des résultats. Ce relevé nous amènera à isoler deux binômes couramment évoqués : ville et tertiaire, ville et industrie. Enfin, nous resituerons la hiérarchie dans la problématique "interdépendance et espace".

### 1.1. Définition de quelques termes (1)

Les définitions qui suivent qualifient le phénomène urbain dans sa réalité. Notre propos ne sera pas exhaustif. Nous ne présenterons pas la problématique de chaque auteur ; nous nous contenterons d'illustrer notre analyse en y recourant ponctuellement.

Semis, réseau, hiérarchie, armature, maillage et enfin système urbain seront successivement évoqués. Cette succession dans les termes traduit une complexification croissante : du simple constat descriptif à l'approche systémique,

---

(1) Le texte qui suit est directement inspiré de Le système urbain wallon. Inventaire..., pp. 8-9.

avec en outre des aspects normatifs plus ou moins poussés. Chacun des termes correspond à un angle de vue, à un niveau d'analyse et d'opérationnalité à propos de l'ensemble que forment les villes d'un territoire donné.

La notion de semis urbain exprime uniquement la distribution des villes dans l'espace.

La notion de réseau urbain y ajoute l'aspect d'interdépendance : c'est une description de la distribution des villes et des relations qui les lient entre elles. Si on considère un graphe, le semis ne prendrait en compte que les points (noeuds) tandis que le réseau considérerait les noeuds et les arcs reliant les points.

Ainsi, un réseau urbain se définit comme "l'ensemble des villes réparties dans une région ou Etat, et ayant les unes avec les autres des relations de caractères divers : commerciales, financières, industrielles, culturelles, touristiques" (1). L'étude de ces relations urbaines est fondée "sur le principe de la polarisation des activités régionales sur des centres urbains et des relations par flux de capitaux, d'impulsions, de marchandises, émis et transmis par ces centres urbains" (2).

Les notions de réseau et de semis traitent de la distribution de l'ensemble des villes, essentiellement dans sa matérialité brute, dans sa "concrétude". Comme l'écrit J. BEAUJEU-GARNIER, le réseau "n'a, a priori, (pas) de contenu hiérarchique : c'est l'étude des différents éléments qui le composent qui a conduit à y inclure fréquemment cette notion" (3). En effet, la notion de hiérarchie fait appel à des concepts plus "interventionnistes" où l'outil d'analyse structure fortement la réalité. Elle renvoie à une dimension affirmée d'opérationnalité.

---

(1) P. GEORGES (sous la direction de), Dictionnaire de la Géographie, Paris : PUF, 1970, p. 368.

(2) Ibid., p. 368.

(3) J. BEAUJEU-GARNIER, Géographie urbaine, Paris : Armand Colin, 1980, p. 325.



La notion de hiérarchie urbaine introduit ainsi une nouvelle dimension : la structure d'ordre. Faire une hiérarchie urbaine consiste en effet à réaliser un classement des villes selon un ordre. Un des problèmes majeurs de cette approche a trait, on le verra plus loin dans le texte, au(x) critère(s) d'ordonnement.

L'armature urbaine est une autre notion. Le concept, apparu essentiellement dans le contexte français, est plus ambigu. Les auteurs lui donnent des contenus différents. Pour certains, il s'agit d'une autre expression pour désigner le réseau urbain hiérarchisé.

P. DERYCKE, dans son ouvrage "L'économie urbaine" prend comme sienne la définition proposée par J. DREYFUS : "Par armature urbaine on entend habituellement l'ensemble des villes d'une aire géographique donnée et, plus particulièrement, les rapports que ces villes ont entre elles, avec les zones rurales environnantes et, le cas échéant, avec d'autres villes extérieures à la zone" (1).

Pour d'autres, la notion d'armature urbaine a une connotation résolument normative. Ainsi pour la Commission nationale d'aménagement du territoire (CNAT) française, "l'armature urbaine constitue un ensemble hiérarchisé qui, par la ramification de nombreux services, assure la mission d'encadrement tertiaire du territoire" (2). J. BEAUJEU-GARNIER estime que "le *réseau* désigne un fait spatial de répartition des éléments (ici les villes) à l'intérieur d'un cadre (la région, la nation, ...) ; *L'armature* est ce qui sert à maintenir, à soutenir, donc introduit une notion de fonction, d'organisation, de responsabilité" (3).

Ces dernières définitions, apparemment plus restrictives, de l'armature urbaine présentent deux avantages. Tout d'abord, elles expriment nettement l'aspect normatif souvent voilé ; et qui dit normatif renvoie immédiatement aux dimensions subjectives et volontaristes d'une politique d'aménagement du territoire. Ensuite, elles donnent clairement leur principe de référence : l'activité tertiaire. En fait, la pratique dominante de l'aménagement du territoire revient à prendre le tertiaire comme indicateur de la polarisation globale ou, plus fondamentalement, à reconnaître une philosophie du développe-

---

(1) J. DREYFUS, "Recherche et aménagements urbains", dans Consommation, 1966, n° 1, p.14, cité par P. DERYCKE, L'économie urbaine, Paris : PUF, 1970, p. 73-74.

(2) Premier rapport de la C.N.A.T., Commissariat général du Plan, 1964, cité par P. DERYCKE, op. cit., p. 73.

(3) J. BEAUJEU-GARNIER, op. cit., pp. 324-325, nous soulignons.

ment basée sur le secteur tertiaire (1).

On peut, à ce moment de l'analyse, schématiser les différents concepts selon leur caractéristique dominante. Répétons à nouveau qu'il s'agit là de notre interprétation :

- répartition géographique des villes	----->	semis urbain
- répartition géographique et inter-dépendance des villes	----->	réseau urbain
- classement (ordonné) des villes	----->	hiérarchie urbaine
- interdépendance, classement et optique "normative"	----->	armature urbaine

C'est dans une perspective d'armature que s'inscrit le C.E.R.W. lorsqu'il écrit à propos du maillage urbain : "il est nécessaire de disposer d'un réseau de référence comprenant les localités qui doivent servir de points d'appui principaux pour la mise en place des équipements, le tracé des voies de communication et la création d'emplois" (2). C'est dans ce sens que nous reprenons le terme "maillage" dans le titre de cette étude.

On notera toutefois que le terme de maillage urbain est peu utilisé dans la littérature géographique contemporaine : ainsi, le dictionnaire de P. GEORGES n'en fait pas mention. Le concept rappelle les études de Christaller : au sens strict, le maillage désigne la trame régulière qui couvre le territoire. Par extension nous parlons de maillage au sens de quadrillage non régulier du territoire.

Enfin, s'est particulièrement développée ces dernières années, l'expression "système urbain". Elle est née dans le sillage du courant systémique et du transfert dans le langage courant du vocabulaire mis au point dans cette école de pensée. J.B. McLOUGHLIN fournit du système une définition très large (comme le font la plupart des auteurs) : "Un système est un ensemble d'éléments liés entre eux. Mais chaque élément peut être lui-même considéré

---

(1) "Il semble (...) nécessaire, en vue de réaménager le territoire, d'en placer chaque partie sous la dépendance d'une métropole prestataire de service (...). Pour la plupart des auteurs donc, des connotations valorisantes semblent s'attacher aux fonctions tertiaires génératrices d'une hiérarchie complète et solide entre les villes, et dont le développement rationnel est sensé assurer un fonctionnement harmonieux des relations sur le territoire" (D. PUMAIN, Th. SAINT-JULIEN, "Fonctions et hiérarchies des villes françaises", dans Annales de géographie, 1976, p. 426).

(2) C.E.R.W., Les options wallonnes pour le plan 1976-1980, Namur : C.E.R.W. 1974, p. 25.

comme un système indépendant... et le système tout entier peut être considéré comme une simple partie d'un système plus vaste" (1). Cette définition est proche de toutes celles que l'on retrouve dans la littérature, car "un système n'est pas le monde réel, mais une façon de l'observer. Si bien que les définitions des systèmes dépendent en partie des buts et des objectifs en vue desquels on les utilisera" (2). L'analyse systémique se caractérise donc par une méthode d'observation et d'analyse du réel, où l'accent est notamment mis sur les interdépendances.

On peut définir le système urbain de trois façons :

- a. comme le système formé par une ville et la zone qui est en relation avec elle ;
- b. comme l'ensemble des centres d'un territoire, ayant entre eux des relations ;
- c. comme une approche systémique de l'urbanisation en tant que processus de changement mettant en oeuvre des variables démographiques, économiques, sociales, etc ...

Pour notre propos, c'est le second aspect qui nous intéresse.

## 1.2. Diversité des approches et des résultats

Les différences dans la répartition spatiale des hommes et des activités ont été une source permanente de questions tant dans le domaine de la sociologie et de l'économie, que de la géographie et de nombreuses autres sciences. Aussi, de nombreuses études visant à dégager la logique sous-tendant ces faits ont-elles été réalisées. On a ainsi essayé d'expliquer les régularités et les distorsions au regard de différentes théories.

---

(1) J.B. McLOUGHLIN, Planification urbaine et régionale, Paris : Dunod (Collection Aspects de l'Urbanisme), 1972, p. 59.

(2) Ibid., pp. 62-63.

Plus nombreux encore ont été les travaux d'ordre normatif. En effet, si les disparités - et surtout la lecture qui en était faite - étaient une source permanente de questionnements pour la recherche, elles étaient au centre inévitablement des politiques à mener. C'est ainsi que, particulièrement dans le champ couvert par l'aménagement du territoire, de nombreuses études ont été réalisées, d'une part en vue de répartir plus uniformément la croissance ou du moins les bénéfices de la croissance et d'autre part, à partir du réseau que constituent les villes, pour essayer de localiser plus optimalement équipements, investissements, etc. C'est dans ce contexte qu'a été utilisé le concept très cartésien de hiérarchie.

Si on considère les très nombreux essais d'analyse du système urbain wallon tant au niveau analytique que dans une perspective d'aménagement, on constate la disparité des résultats (1). Cette absence d'unanimité n'a rien d'anormal, car la diversité des points de vue ne pouvait qu'engendrer une diversité des résultats. Révélateur de la profusion d'approches sont également les multiples façons de nommer la réalité et, surtout, la confusion entre ces termes (réseau, maillage, armature, ...).

La nature même de la ville explique cela. La ville est en effet multidimensionnelle : son visage est politique, culturel, économique, social, ... Qu'il s'agisse de la ville prise en tant que telle ou en tant qu'élément d'un ensemble (réseau, système), on peut l'aborder dans sa globalité ou dans une approche plus sectorielle correspondant à un de ces traits. L'aménagement du territoire sous son aspect normatif, volontariste ou programmatique a surtout développé une approche globale. Ainsi la recherche des limites de la zone d'influence globale d'une ville s'inscrit-elle dans cette vision multidimensionnelle : on vise l'influence "tout azimut" d'une ville. De même, l'affirmation de la ville productrice d'économies externes est une traduction, en termes économiques, de la diversité des activités urbaines.

---

(1) La liste de l'Annexe 5 explicite ce constat.

Concrètement, la mise en oeuvre de cette vision multidimensionnelle rencontre des difficultés : il n'y a pas adéquation entre les limites géographiques des différentes composantes (1). Quelle pondération introduire entre elles ?

Le poids donné à une dimension ou à l'autre, au nom d'une théorie ou des disponibilités statistiques, conduit nécessairement à des résultats différents.

Parmi ces dimensions, celle qui est le plus fréquemment retenue, est le tertiaire.

### 1.3. Ville et tertiaire

#### La réduction au tertiaire

La réduction de la ville à une partie de ses composantes est courante. Elle est due à l'absence de moyens de mesure, ou plus fondamentalement à l'hypothèse que certaines variables "résument" l'entièreté du phénomène. C'est ainsi que la dimension tertiaire est non seulement celle qui est le plus souvent analysée mais encore celle qui est souvent prise comme l'expression la plus adéquate et justifiée de la ville.

Il faut ajouter que cette primauté du tertiaire se fonde sur une conception qui affirme le rôle moteur du tertiaire dans la croissance (2). Remarquons en effet que la quasi-totalité des études se fondent pour traduire la hiérarchie urbaine sur le niveau de développement du secteur tertiaire (3). L'organisation de l'espace est ainsi saisie au travers du nombre et de l'importance des équipements des centres urbains, au travers du comportement des habitants

---

(1) Ainsi si l'on additionne les zones d'influence sectorielles, il n'y a pas coïncidence. Précisément, la polarisation hospitalière d'un centre ne correspond pas nécessairement à sa polarisation scolaire qui elle-même ne correspond pas nécessairement à sa polarisation commerciale. Il est inutile de dire que la situation se complique lorsqu'on ajoute à ces dimensions celles reliées à la structure industrielle, au pouvoir politique, etc.

(2) On doit ajouter que de plus c'est le secteur qui "colle" le mieux à la logique hiérarchique.

(3) La plupart des lignes qui suivent sont extraites de la conclusion de Le système urbain wallon. Inventaire...

dans l'utilisation des services et au travers du volume de population. Telle est généralement la démarche suivie par tous les auteurs pour appréhender la réalité spatiale. Mais il faut en plus être conscient du fait que le poids du secteur tertiaire dans l'analyse de l'organisation spatiale wallonne pèse tout autant sur l'orientation des volontés et des projets de planification territoriale. L'organisation spatiale connue par le biais de l'établissement de la hiérarchie va orienter, structurer, être la norme de l'aménagement du territoire. Les éléments normatifs de la planification se situent ainsi dans le droit fil du constat (1). L'aménagement devient ainsi essentiellement prolongement ou réorientation et non rupture avec la situation existante.

S'il en est ainsi pour les espaces déjà structurés, à fortiori l'analyse des déficiences relevées par certains auteurs, engendre-t-elle chez le planificateur le réflexe d'assurer le développement de ceux-ci sur le modèle et en référence aux autres. Car le raisonnement fondamental qui oriente les options et les actions de développement est que la ville, en tant que lieu de concentration intense des hommes et des activités, est le lieu d'élection du tertiaire. Or à ce secteur tertiaire, les auteurs des études accordent la vertu d'être l'élément moteur de l'aménagement et du développement.

Au total donc, la fonction et le rôle de la ville s'expriment par sa fonction tertiaire. Et en retour, celle-ci détermine et la fonction et le rôle de chaque ville. Cette circularité du raisonnement, cette non-rupture entre le présent et l'avenir, entre le constat et le normatif ne révèlent-elles pas aux yeux de l'analyste, une faiblesse du côté des fondements économiques et sociologiques des doctrines classiques de l'aménagement du territoire ? Le retournement de la conjoncture économique et la crise structurelle qui caractérise le système de production de la Wallonie n'autorisent plus à présager de l'avenir comme étant le simple prolongement du passé. L'état de crise actuel qui frappe l'industrie wallonne et européenne pose par conséquent en des termes neufs la question de l'aménagement du territoire et interpelle le rôle attribué au développement du secteur tertiaire comme facteur d'expansion régionale et locale.

---

(1) Une moyenne statistiquement établie devient rapidement une norme !

Lien entre hiérarchie et tertiaire

Ces interrogations ne sont cependant pas neuves, même si elles n'avaient pas au moment où elles furent posées, la même acuité qu'aujourd'hui. Plusieurs études ont relevé des éléments qui sont en rupture par rapport à un lien biunivoque et mécanique entre ville et tertiaire.

Etudiant l'équipement commercial de détail au niveau supra-communal, le Groupe l'Equerre et l'Institut Wallon écrivent à propos de la délimitation des zones d'influence des villes : "On sait de longue date, combien ce problème a suscité de discussions et que les solutions qu'on y a apportées sont toutes criticables tant elles restent incapables de satisfaire l'ensemble des points de vue auxquels on peut se placer pour définir l'aire polarisée par la ville et ses multiples activités. En se limitant aux seules fonctions commerciales, le problème n'en est pas simplifié pour autant. D'abord, on a noté que l'élasticité de la distance des achats de différents biens variait dans l'espace et dans le temps ; on s'est en outre rendu compte qu'il était de plus en plus difficile de séparer les déplacements pour les achats de ceux justifiés par d'autres motifs ; enfin, la mobilité croissante de la clientèle a profondément bouleversé la structure traditionnelle des équipements urbains dont la localisation comme la nature deviennent de plus en plus indépendantes de l'importance (hiérarchisée) des villes" (1).

Et à cette critique, se fondant sur les motivations psychologiques des déplacements, J.C. ROUCLOUX ajoutera : "Les places centrales ne sont pas les seuls lieux d'implantation des fonctions tertiaires; certaines sont isolées et se localisent souvent le long des routes. Le réseau urbain (...) n'englobe donc pas l'ensemble du phénomène de la distribution des biens et des services centraux" (2).

---

(1) GROUPE L'EQUERRE et INSTITUT WALLON, Localisation du commerce de détail, (niveau supracommunal) en Wallonie, Tome 1-5 : Rapport de synthèse, s.d., Ministère des Travaux publics, Administration de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire, p. 30.

(2) J.C. ROUCLOUX, le Réseau urbain de la Wallonie du Nord-Ouest : Problèmes de la hiérarchie des niveaux moyens et inférieurs, Université d'Etat de Liège, Séminaire de Géographie, 1974, p. 943.

Considérant uniquement l'aspect "biens et services demandés par une population", A. ROBERT, J.M. HOLZ et A.S. BAILLY relèvent plusieurs distorsions entre le schéma théorique des places centrales ou de Christaller et la réalité (1). Tout d'abord, la consommation s'est modifiée : baisse de l'autoconsommation rurale, hausse de la demande de services, changement du rythme des achats. A propos du dernier point, les auteurs notent que les techniques de conservation et de conditionnement des produits ont reporté les achats à une périodicité plus lâche. Toutes ces modifications ont changé la répartition entre besoins courants et épisodiques.

Egalement, ils relèvent que les formes modernes de concentration commerciale (ex. : supermarché) sont plus liées à la hiérarchie des flux de circulation qu'à la hiérarchie des lieux.

Enfin, ils distinguent des courts-circuits de la hiérarchie, "par le bas et par le haut". Par le bas signifie ainsi que les achats de première nécessité ne se feront pas nécessairement à la localité la plus proche. Il y a également des "instruments déhiérarchisants" ; la diffusion des agences bancaires, les bibliobus de la culture, la vente par correspondance, par exemple, sont autant d'équipements dont la localisation dispersée entraîne une absence de fréquentation des niveaux élevés de la hiérarchie.

Il convient aussi d'ajouter que le concept de "secteur tertiaire" englobe sans doute trop de variables, trop de réalités différentes pour être opérationnel sur le terrain de l'analyse et de l'élaboration des projets.

Trop de polysémie nuit à la clarté de la démonstration et jette encore plus le doute sur le bien fondé de certains projets. C'est ainsi que le concept de "secteur tertiaire" peut être éclaté au moins dans deux directions qui ont chacune des conséquences différentes quant à l'organisation spatiale.

J. HAUTREUX et M. ROCHEFORT notent en effet : "Les recherches sur l'Armature urbaine française entreprises dans le cadre de la Direction de l'Aménagement Foncier et de l'Urbanisme ont, jusqu'à présent, considéré surtout

---

(1) A. ROBERT, J.M. HOLZ, A.S. BAILLY, "Sur la validité actuelle de la théorie des lieux centraux. Les niveaux élémentaires de la hiérarchie" dans J. PAELINCK (Ed.), Modèles en géographie et économie régionale, Actes des tables rondes 1974-1975 de l'Association de science régionale de langue française, pp. 3-20.



les fonctions d'encadrement tertiaire des villes, c'est-à-dire les services qui répondent aux besoins des habitants ou des entreprises de la ville elle-même et d'une zone d'influence plus ou moins vaste dans son environnement. Elles représentent, en effet, le facteur essentiel d'organisation de l'espace en régions polarisées. Aucune cité pourtant ne vit que de ce rôle. Il s'y ajoute toujours d'autres activités qui visent à produire des biens ou des services sans liaison directe, ou en tout cas nécessaire, avec la région où elles sont localisées. Au premier rang d'entre elles se placent, bien entendu, les industries. Mais elles comprennent aussi certains établissements du secteur tertiaire dont on a convenu de dire qu'ils exerçaient des fonctions tertiaires spécifiques" (1).

#### 1.4. Ville et industrie

Il est impossible de négliger l'apport des travaux de sociologie des espaces industriels, qui montrent les types d'articulations qui s'opèrent respectivement entre les activités industrielles d'une part et l'organisation spatiale d'autre part. Si les entreprises industrielles (au sens large d'unités de production et de gestion) recherchent "le milieu urbain", leurs aires économiques (l'appel de la main-d'oeuvre, le marché des fournitures, l'écoulement des produits, les structures financières ...) s'inscrivent dans une logique souvent différente de celle de la hiérarchie. En d'autres termes, la logique d'implantation industrielle n'est pas directement reliée à la hiérarchie.

Un article de Louis CHABERT relevant les divergences et les convergences entre ville et industrie fournit une série de faits particulièrement percutants d'un point de vue historique (2). L'auteur se pose en effet la question de savoir "si le phénomène industriel n'est pas doté d'un pouvoir de polarisation spécifique, lequel peut tantôt se confondre spatialement avec les forces d'attraction tertiaires, tantôt au contraire, présenter par rapport à celles-ci d'importantes divergences" (3).

---

(1) J. HAUTREUX et M. ROCHEFORT, préface de Yves BABONAUX, Les activités tertiaires spécifiques dans l'armature urbaine française, DAFU, Ministère de l'équipement et du logement, 1968, p. 3.

(2) L. CHABERT, "Industrie et région", dans Revue de géographie de Lyon, 1978-2, pp. 107-126.

(3) Ibid., p. 107.

La perspective historique qu'il présente peut se résumer, à grands traits, dans les trois citations suivantes :

- 1° "Le réseau urbain fondamental de l'Europe occidentale est hérité du capitalisme commercial" (1)
- 2° "La révolution paléotechnique (y) a surimposé une autre logique spatiale en fonction principalement de la disponibilité en énergie" (2)
- 3° "La croissance industrielle au XXe siècle n'est pas une simple extrapolation des tendances antérieures ; elle obéit également à une logique propre qui n'est pas réductible à celle des économies d'échelle favorables aux métropoles déjà consacrées comme villes industrielles ou nouvellement admises à ce rang comme Turin" (3).

Les problèmes économiques que connaissent de nombreuses régions et pays européens ont amené l'Etat à intervenir de plus en plus dans le domaine économique (bonification d'intérêts, subventions particulières, frais d'infrastructure, et plus récemment prises de participation).

Au point de vue spatial, les interventions de l'Etat concernent des "zones-problèmes" qui sont en fait des régions homogènes dans le sens où elles ont un problème structurel commun (le textile, le charbonnage, etc).

En Belgique, les lois d'expansion économique s'inscrivent dans une telle problématique spatiale. La simple consultation d'une carte de localisation des zonings industriels en Wallonie montre que la logique d'implantation n'est pas celle de la hiérarchie. De même si l'on considère, en France, l'ouvrage de la DATAR (Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale) (4), la seule structure spatiale qui se dégage est la région (5).

---

(1) Ibid., p. 125.

(2) Ibid., p. 125.

(3) Ibid., p. 125.

(4) P. DURAND, Industrie et régions. L'aménagement industriel du territoire. Paris : La documentation française, 2e édition, 1975, 211 p.

(5) On ajoutera que le terme région recouvre plusieurs réalités comme en témoigne la lecture de cet ouvrage.

Un autre espace d'intervention de l'Etat est la région-plan, espace sur lequel porte une procédure de planification et/ou de coordination économique. A ce titre, la Belgique, et la Wallonie depuis la mise en place de la régionalisation, sont des régions-plans.

L'espace d'intervention de l'Etat est donc variable et polymorphe. Il est produit par diverses logiques où la structure urbaine est peu fréquente.

Enfin, concernant la localisation des entreprises, on relève que les grandes entreprises opèrent en leur sein des "disjonctions fonctionnelles" qui leur permettent de localiser les différents services et centres de production selon les avantages précis qu'offrent certains points du territoire et non en référence à la globalité des économies externes produites par la ville. Concrètement cela peut signifier une dispersion sur un vaste territoire des unités de production et la concentration en certaines villes des centres de décision et de gestion administrative.

La division internationale de travail élargit l'aire potentielle de localisation des entreprises, qui jouent au maximum de cette disjonction fonctionnelle.

Les lignes qui précèdent n'ont pas pour but de montrer l'absence de relations entre ville et industrie, car la plupart des industries sont localisées en tissu urbain. Harry W. Richardson, s'appuyant sur les constatations de H. Hoyt, réaffirme nettement cette liaison : "Ce qui caractérise les grandes cités du monde, ce n'est pas leurs emplois administratifs, ni leur équipement touristique, ni leur animation nocturne et leurs trésors d'art, ni la concentration des services commerciaux ou financiers, mais les activités industrielles"(1).

Il y a donc un système industriel dont la logique spatiale n'est pas celle de la hiérarchie : ce sont deux logiques de fonctionnement qui sont tantôt en discordance tantôt en concordance.

---

(1) H.W. RICHARDSON, The Economies of Urban Size, Saxon House and Lexington Books, 1973, p. 76 (notre traduction).

### 1.5. Interdépendance et espace

Les études hiérarchiques s'inscrivent dans le paradigme d'interdépendance. C'est une méthode d'analyse, et plus fondamentalement un "référentiel" qui décrit la réalité, et en distingue les éléments selon l'intensité et le type d'interdépendance qui les unit. Ainsi, plus on se trouve à des niveaux élevés dans le système des villes, plus les interdépendances sont complexes. Ces interdépendances apparaissent dans le domaine économique sous le nom d'économies externes, en sociologie certains auteurs parleront de solidarité.

On peut prendre pour exemple de cette démarche l'article de C. Aubert, M. Dufour et P. Vigor dans Economie et Humanisme "De la cellule familiale à la métropole", très révélateur. Après avoir déterminé les besoins individuels, les besoins de l'homme en groupe sont analysés : "Il nous intéresse (...) de déterminer les groupements les plus aptes à répondre aux besoins et aux aspirations que nous avons essayé de définir, ensuite de chercher une corrélation entre les besoins à satisfaire et les échelles de groupement" (1). Dans la suite directe de ce schéma, les auteurs fournissent des tableaux de nomenclature des équipements en fonction de l'importance et de la hiérarchie des groupements et des besoins individuels.

Autre élément du paradigme, les interdépendances sont fonction de la distance. C'est ainsi que si l'on considère l'unité de voisinage qui est (souvent) l'unité la plus petite à la base des hiérarchies, la proximité spatiale est un élément déterminant (sinon constitutif) des solidarités.

Les interdépendances prennent aujourd'hui d'autres formes. Ainsi la distance n'est plus l'élément déterminant qui module les solidarités ; ces dernières s'expriment au travers de systèmes de plus en plus complexes qui ont pour une bonne part une dimension a-spatiale et qui n'entrent pas dans la logique strictement hiérarchique.

---

(1) C. AUBERT, M. DUFOUR, P. VIGOR, De la cellule familiale à la métropole, dans Economie et Humanisme, n° 161, supplément, 1965, pp. 87-88.

Prenons à titre d'exemple, le système de protection médico-sociale des personnes. Autrefois, la prise en charge des malades s'effectuait sur une base très locale et souvent dans le cadre de la cellule familiale. Ce type de solidarités est devenu beaucoup plus rare. On a dès lors tendance à conclure qu'il y a une moins grande solidarité qu'auparavant. Or, on peut dire que les Belges n'ont jamais été plus solidaires les uns des autres depuis l'instauration du système de sécurité sociale actuel. Par contre, le vécu de ces solidarités est plus difficile à saisir; les personnes en perçoivent peu la réalité.

Par ailleurs, la distance en termes de temps ou de coût a été profondément modifiée par le développement croissant des vitesses mécaniques et l'adaptation des infrastructures de communications à celles-ci : il y a un "rétrécissement" du territoire, rétrécissement non homogène, notons-le. Comme en témoignent les statistiques de flux de circulation, le territoire belge a été "utilisé" d'une autre façon par les entreprises et les habitants.

Dans la même perspective, on doit s'interroger sur les effets de la télématique sur l'aménagement du territoire; nous songeons plus précisément à l'emploi à domicile (1) et à la télé-conférence. On peut penser a priori que la diffusion de ces techniques induira une certaine déconcentration de l'emploi et une baisse des déplacements. L'interdépendance est "médiatisée" par une technique se substituant aux contraintes de la proximité physique. L'ampleur que prendra ce phénomène est encore difficile à préciser. En outre, il ne se manifestera pas de façon homogène, mais sera fonction du secteur d'activité, du statut des intervenants, et du type de relation qu'il soutient.

Quoiqu'il en soit les interdépendances spatiales existent toujours. La récente éclosion des comités de quartier ou du thème de la rénovation rurale montrent que toutes sortes de problèmes locaux s'expriment à travers des solidarités spatiales directes où la proximité est déterminante. Mais beaucoup d'autres solidarités traversent en quelque sorte les différents échelons de

---

(1) Selon les Américains, 20 à 25 % des emplois pourraient, dans la société industrielle contemporaine, être effectués à domicile (P. DROUIN, "Travailler "à distance", dans Le Monde, 12 novembre 1980, p. 1).

l'organisation urbaine (1), déterminées par d'autres facteurs, spatiaux ou a-spatiaux.

Dans l'organisation spatiale, les interdépendances entre villes ainsi que celles entre individus ou institutions fonctionnent selon une logique qui dépasse largement la logique hiérarchique. Elle se fonde sur la spécificité des centres et sur "l'écrasement" de la distance, écrasement qui n'est pas uniforme sur le territoire. Dans ce contexte, la ville porte encore plus haut sa vocation de centre de pouvoir, de lieu privilégié de la rencontre face-à-face, de l'imprévu, qu'il soit l'anecdote ou l'innovation.

#### 1.6. Conclusions

Au terme de ce chapitre, nous retiendrons trois éléments qui influenceront la suite du travail.

Tout d'abord, face aux nombreuses définitions du phénomène urbain et aux concepts qu'elles recouvrent, nous prenons le parti d'utiliser le terme système urbain, désignant par là l'ensemble localisé des centres en interrelation sur le territoire. Ce choix est justifié d'une part par l'importance que nous accordons aux interdépendances, d'autre part parce que le terme recouvre autant de démarches analytiques que la complexité du réel le requiert, et permet d'articuler celles-ci.

Les relations à l'espace ne sont pas mécaniques : une organisation spatiale  $x$  ne donne pas automatiquement un comportement  $y$ . Les interdépendances qui existent dans la société sont en partie a-spatiales et non permanentes. Nous garderons présents à l'esprit tout au long de cette analyse ces variations des interdépendances. C'est ainsi qu'on ne pourra accepter d'enfermer la réalité dans une seule logique, en l'occurrence celle de la hiérarchie.

---

(1) Voir à ce propos, l'entièreté du livre de J. REMY et L. VOYE, La ville et l'urbanisation, Gembloux : Duculot, 1974, 252 p. Ces auteurs s'élèvent avec force contre l'affirmation d'une liaison automatique entre densité spatiale et densité sociale. Plus largement leur propos est "de mettre en garde contre une tendance - fréquente chez les théoriciens et surtout chez les praticiens de l'analyse urbaine - qui consiste à établir une liaison automatique et univoque entre la structure spatiale et les modes de vie sociale" (Ibid., p. 235).

De même, notre projet sera de reconnaître le rôle privilégié de la ville dans l'organisation spatiale, rôle privilégié qui s'appuie sur sa "multi-dimension". Il ne pourra donc être question de réduire la ville à une de ses composantes, le tertiaire par exemple.





CHAPITRE II. ORGANISATION SPATIALE DE LA WALLONIE

Les différents modes d'analyse de la structuration de l'espace reposent le plus souvent sur le phénomène urbain. Nous en avons vu les limites au chapitre précédent. Dès lors, quel mode choisir pour dégager la structure du territoire wallon ?

3.277.443 wallons vivaient au 01.01.1980 sur les 16.849 km<sup>2</sup> (1) qui forment la Wallonie. L'analyse de l'occupation du sol montre que la superficie agricole occupe près de la moitié du territoire (2), et que la forêt en couvre 30 % (3).

Répartition de la superficie totale de la Wallonie entre les principaux usages agricoles et urbains du sol en 1970	en hectares	en % de la superficie totale
Superficie agricole utile	836.560	49,7
Bois	499.222	29,6
Incultes	14.474	} 0,9
Etangs	1.743	
<u>Espace rural</u>	<u>1.351.999</u>	<u>80,2</u>
Bâti et autres	268.211	16,0
Voies de communication	64.760	3,8
<u>Espace urbanisé</u>	<u>332.971</u>	<u>19,8</u>
<u>Superficie totale</u>	<u>1.684.970</u>	<u>100,0</u>

Source : L'Equerre, Mens en Ruimte, L'espace urbanisé en Belgique. Evolution, situation et prévision en Wallonie et Bruxelles-capitale, Ministère des Travaux publics, Administrations de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire, (1974), document inédit, p. 20.

(1) Source : Annexe 1, point 1.2.

(2) 46,49 % précisément  
Situation en 1980, Recensement agricole et horticole au 15 mai, in I.N.S., Statistiques agricoles, n°6-7, juin - juillet 1981.

(3) 30,21% d'après estimation de la forêt, pour l'année 1979, réalisée par la Faculté des Sciences Agronomiques de Gembloux, pour le Ministère des Affaires Wallonnes.

Une étude effectuée pour le compte de l'Administration de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire montrait qu'en 1970 l'espace urbanisé occupait près de 20 % du territoire wallon, la Wallonie se plaçant dans le peloton de tête des pays grands consommateurs d'espace :

<u>Pays ou région</u>	<u>Espace urbanisé en %</u>
Région flamande	38,0
Belgique	28,0
Wallonie	19,8
Pays-Bas	13,8
Angleterre - Pays de Galles	11,9
Allemagne Fédérale	10,9
France	6,0 - 8,0
Danemark	5,0 - 8,9
Etats-Unis	3,0
Israël	2,6
Suisse	2,6 (1)

Hommes, bâtiments et activités ne sont pas répartis uniformément sur le territoire. Certains points présentent de plus grandes concentrations que d'autres. Ces différences, dans la répartition spatiale, sont tant le fruit du passé que le résultat des contraintes que dictent la géologie et le relief.

A ce titre, il faut reconnaître l'importance de l'industrialisation du XIX<sup>ème</sup> siècle qui a créé le sillon Haine - Sambre - Meuse - Vesdre. De part et d'autre de cet axe de concentration industrielle, l'on trouve soit des zones à dominante rurale, soit des zones à dominante résidentielle, où existe un semis d'entités urbaines de tailles diverses.

Cependant, au sein même de ce sillon, la texture spatiale n'est pas homogène. Charleroi, par exemple, hérite d'un univers urbain particulièrement désarticulé : à l'organisation urbaine pré-industrielle se sont ajoutés, sans en

---

(1) Les chiffres se réfèrent à la fin des années soixante. Ils sont fournis dans l'étude susmentionnée de l' "Equerre" et de "Mens en Ruimte". On remarquera qu'ils ne diffèrent pas grandement, du moins au point de vue ordinal, de ceux fournis par l'O.C.D.E. ("Quel est l'état de l'environnement dans les pays de l'O.C.D.E. ? Un premier bilan", dans L'Observateur de l'O.C.D.E., n°98, mai 1979, p. 23).

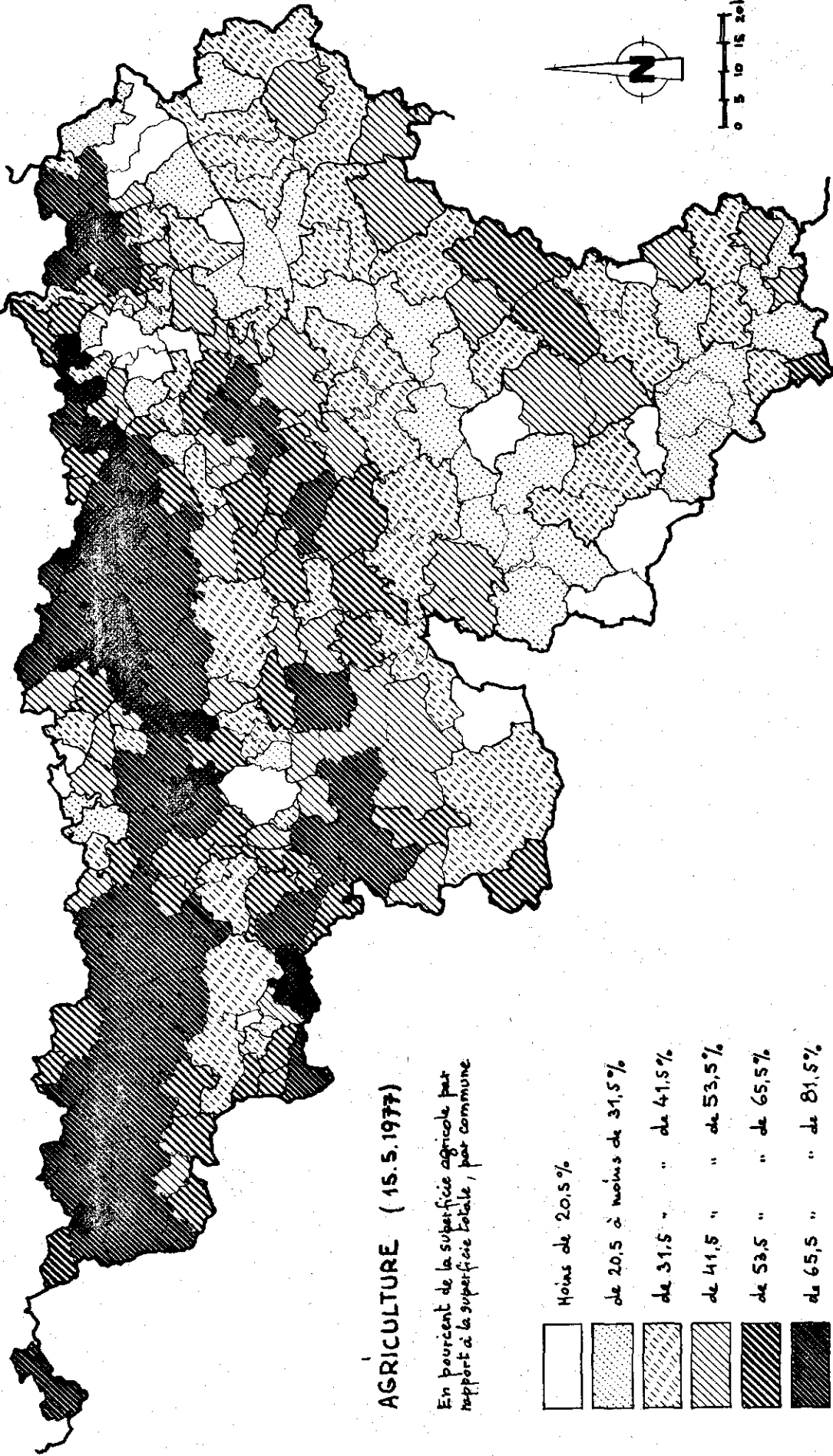
respecter la structure, les implantations liées à l'industrialisation, à savoir les usines d'une part et les logements d'autre part. On a donc ici une occupation de l'espace proche du type de conurbation. Liège, par contre, a pu préserver une structure urbaine plus classique, à travers les XIXème et XXème siècles. Située également sur le sillon, Namur est une ville à dominante tertiaire, au passé industriel relativement mineur,

A partir du critère "industrialisation du XIXème siècle", nous venons de définir une première structure de la Wallonie : le sillon industriel, une zone au nord et une zone au sud de celui-ci. Le sillon est lui-même apparu hétérogène, car nous y avons déjà relevé trois éléments : Charleroi et Liège sur base du facteur "tissu urbain" et Namur, au secteur d'activité dominant non industriel.

Cependant, l'industrialisation laisse de côté de vastes territoires, où interviennent d'autres facteurs de structuration. Nous les aborderons à travers l'occupation du sol par l'agriculture, la forêt et l'habitat, qu'il s'agisse de la densité du peuplement, ou de l'urbanisation morphologique. Diverses cartes visualisent ces phénomènes (1).

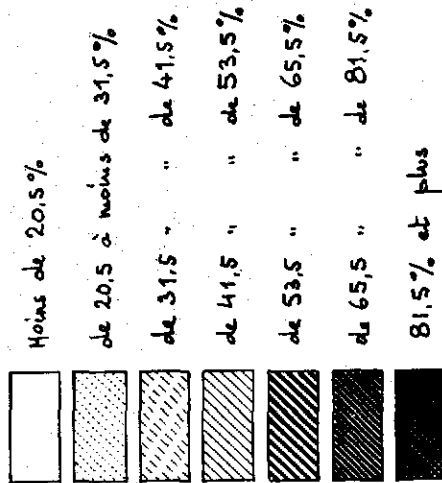
---

(1) Les sources utilisées pour l'élaboration de ces cartes sont explicitées à l'Annexe 1.



### AGRICULTURE (15.5.1977)

En pourcent de la superficie agricole par rapport à la superficie totale, par commune



Source : I.N.S., recensement agricole et horticole au 15 mai 1977 : Listing par nouvelles communes : Rubrique n° 197, S.L., S.D.

S.D.R.W. et Administration de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire  
Nanterre, novembre 1978

Une première carte reprend, par commune, le pourcentage de la superficie occupée par l'agriculture (1).

Bien qu'en diminution constante (180.000 ha en 40 ans), la superficie agricole utile occupe près de 50 % du territoire wallon.

La carte laisse apparaître, d'une part une décroissance du taux "d'occupation agricole" du nord au sud de la Wallonie, et, d'autre part, un zonage horizontal qui correspond assez bien à la stratification des régions agricoles (2).

La Wallonie apparaît schématiquement comme une succession de bandes orientées ouest-est : succédant à la poche sablo-limoneuse du nord du Brabant-wallon, moins agricole, la région limoneuse, prolongée par le pays de Herve, forme une large bande au nord du sillon industriel : c'est ici que la superficie agricole est la mieux représentée, occupant parfois près de 100 % du territoire communal. L'urbanisation explique le moindre taux le long du sillon industriel. Au sud vient le Condroz, dont le taux reste important (autour de 50 %).

Ensuite, une étroite bande de faible intensité correspond aux hauts reliefs (barrière ardennaise septentrionale). Puis, se succèdent le plateau ardennais, plus agricole, la barrière ardennaise méridionale, à très faible taux et enfin la zone du sud-Luxembourg, entre ses cuestas, où l'agriculture occupe encore d'1/3 à 1/2 de la superficie totale.

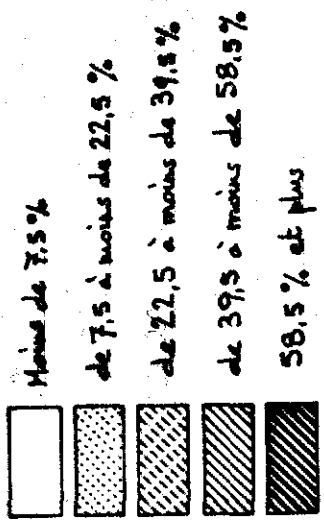
---

(1) Source : cfr Annexe 1, point 3.1.

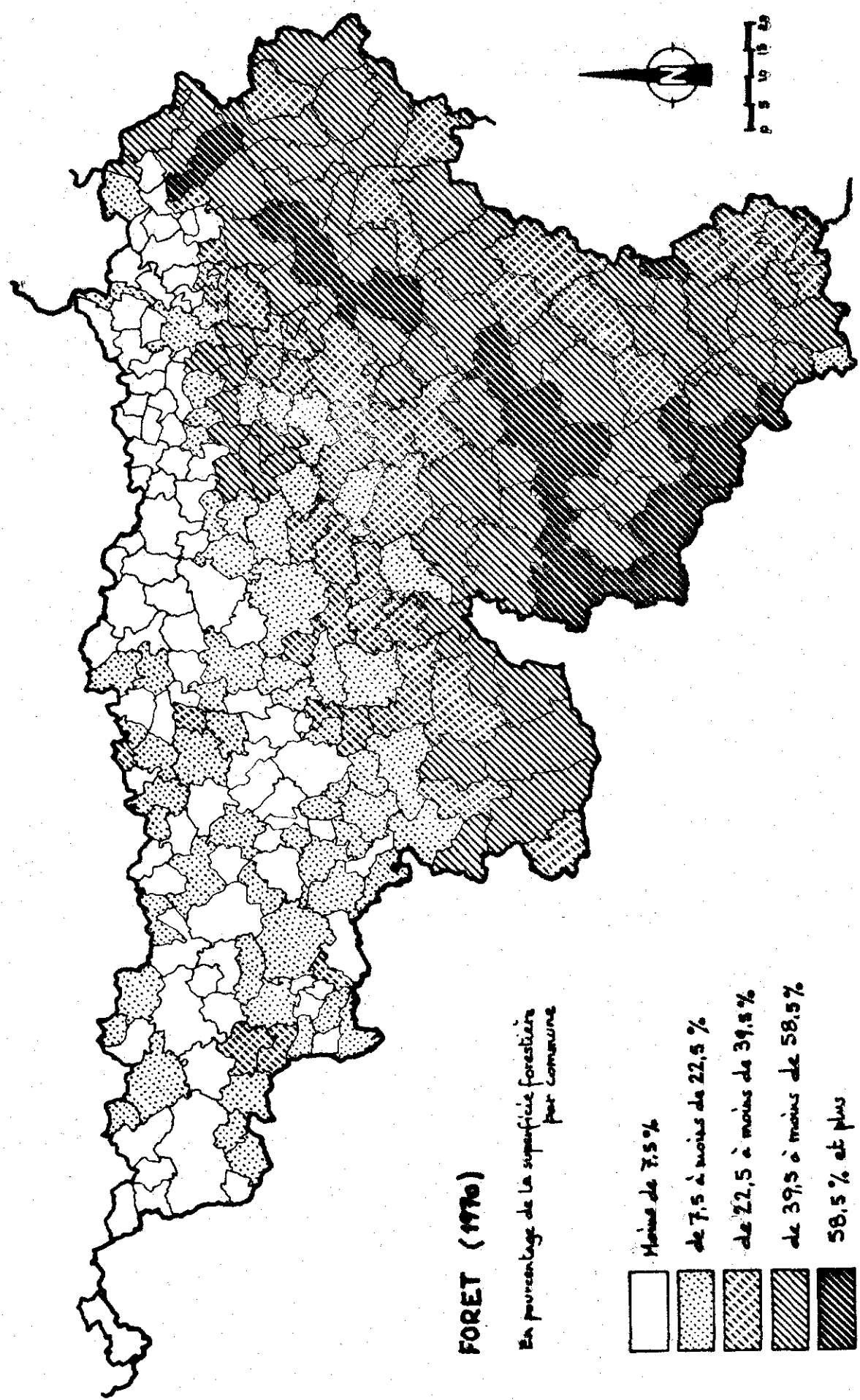
(2) Régions agricoles fixées par l'Arrêté royal du 24.02.1951 (Moniteur belge du 15.03.1951) modifié par A.R. du 15.06.1953 (M.B. 02.08.1953), A.R. du 08.03.1968 (M.B. 09.04.1968) et A.R. du 14.02.1974 (M.B. 09.04.1974).

# FORET (1970)

En pourcentage de la superficie forestiere  
par commune



Source: I.N.S., recensement général de l'agriculture et des forêts  
de 1970: Listing par anciennes Communes, S.L., S.D.



S.D.R.W. de l'Administration de l'Urbanisme et de l'Aménagement  
du Territoire  
Nantes, novembre 1980

La seconde carte reprend, par commune, le pourcentage de la superficie utilisée par la forêt (1).

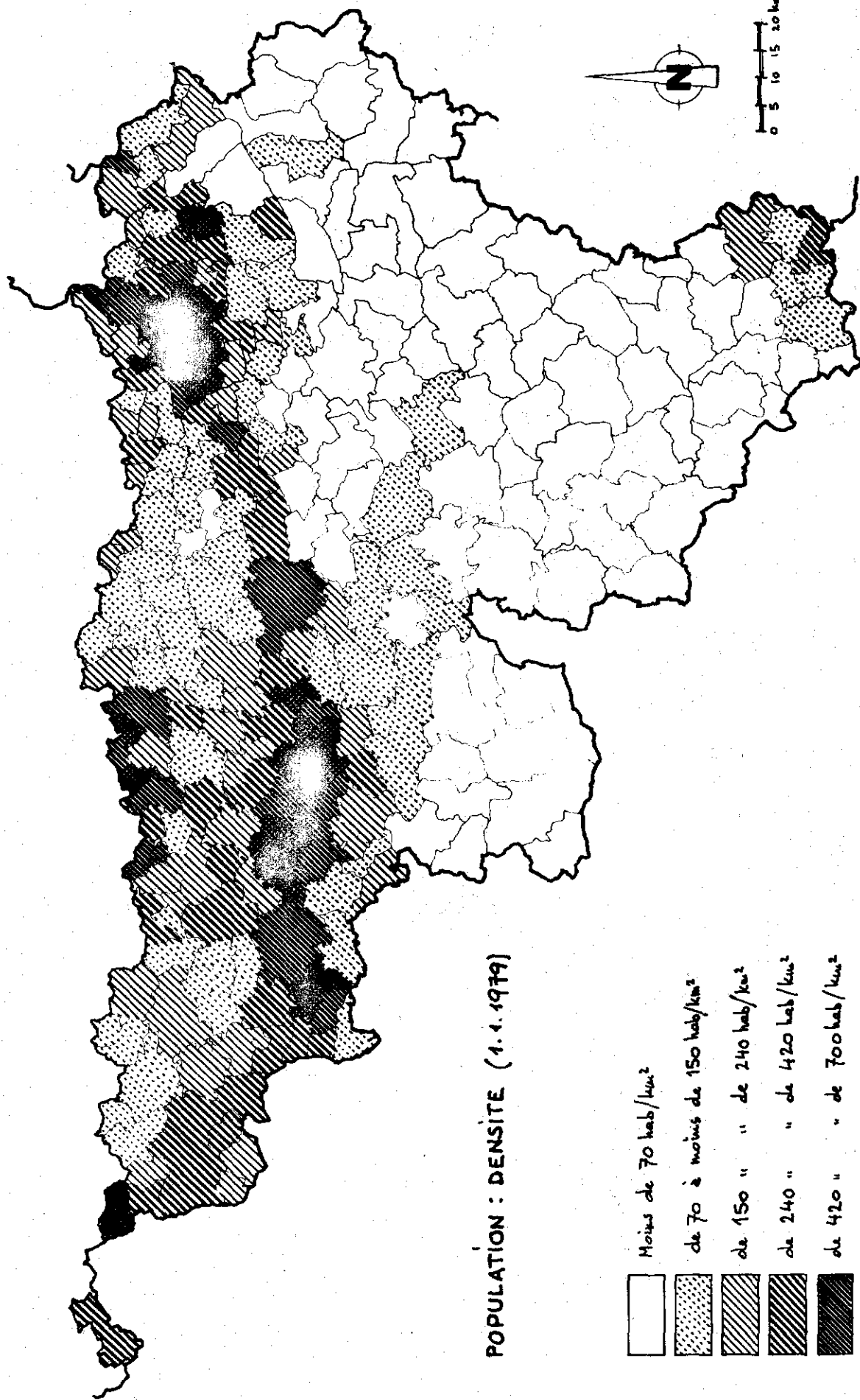
Très proche de la structuration par l'agriculture, la structuration par la forêt est cependant moins complexe ; sur la carte, la Wallonie boisée semble composée de deux parties : la zone au sud du sillon industriel est très boisée, tandis que le sillon lui-même et la zone au nord de celui-ci sont peu boisés.

Le taux de superficie forestière évolue de façon inverse de celui de l'agriculture : du nord au sud de la Wallonie, la concentration agricole diminue tandis que la concentration forestière augmente.

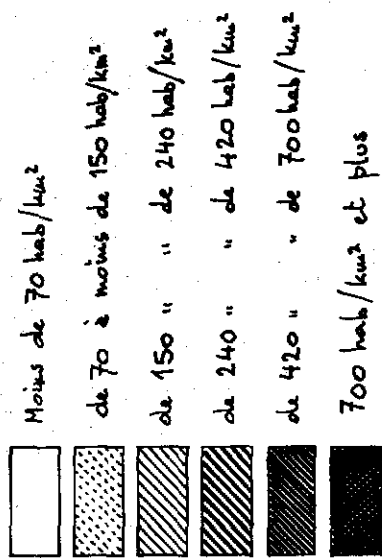
Plus précisément, la carte de la forêt semble être un "négatif" de celle de l'agriculture, la plupart des faibles taux d'occupation du sol par l'agriculture correspondent aux plus hauts taux d'occupation du sol par la forêt ; ainsi, les barrières ardennaises au faible taux agricole sont les zones les plus boisées de Wallonie. Cependant, certaines zones présentent à la fois un taux agricole inférieur à la moyenne et un très faible taux forestier. Il s'agit notamment du sillon industriel et du nord du Brabant-wallon caractérisés, sur la troisième carte, par les plus hautes densités de population.

---

(1) Source : cfr Annexe 1, point 3.2.



POPULATION : DENSITE (1.1.1979)



Source : I.N.S., Statistiques démographiques : N° 1  
Ministère des Affaires économiques, 1979



S.D.R.U. et Administration de l'Urbanisme et de l'aménagement  
du territoire  
Nassur, novembre 1980



La carte des densités de population (nombre d'habitants par km<sup>2</sup>) (1) a été réalisée pour aborder les phénomènes d'urbanisation.

Cette troisième approche offre le même type de structuration que les précédentes; on y retrouve en effet les orientations ouest-est : une large bande de densité moyenne entre les zones très denses du nord du Brabant wallon et du sillon industriel, au sud de celui-ci un territoire assez vaste de très basse densité, et enfin une zone dont la densité est proche de la moyenne : le sud-Luxembourg.

---

(1) Source : cfr Annexe 1, point 1.2.

Au terme de ces trois cartes apparaît une première image de la Wallonie, découpée en trois bandes.

La première reprend le territoire au nord du sillon industriel, où l'agriculture est l'affectation du sol dominante, la densité de population moyenne et la forêt très rare.

Le sillon industriel, de Mouscron à Eupen, est caractérisé par l'importante population qui y est concentrée, autour de la structure industrielle née au XIXe siècle.

Au sud s'étend la troisième partie de la Wallonie, traditionnellement reconnue comme zone rurale. Elle se différencie des deux autres par l'importance de la forêt qu'elle abrite.

A ces trois grandes subdivisions, il conviendrait d'ajouter, à l'extrême nord du territoire, la zone du Brabant wallon, et, à l'extrême sud de la Wallonie, la zone d'Arlon ou sud-Luxembourg, différenciées l'une et l'autre par une importante densité de population.

Sans être fautive, cette structuration de la Wallonie apparaît trop sommaire pour être opérationnelle.

Peut-on en effet se contenter de dire que Saint-Vith et Hastière sont deux communes rurales localisées au sud du sillon industriel ? Bien qu'elles appartiennent aux mêmes classes sur les trois cartes, on parle allemand dans la première et français dans la seconde ; Hastière, sur la Meuse, est un centre touristique très fréquenté, ce qui n'est pas le cas de Saint-Vith.

Ainsi, cette première lecture de la répartition des affectations du sol en Wallonie demande à être affinée. Le mode d'occupation de l'espace est la manifestation au sol des comportements et du fonctionnement des activités. Les connaître, c'est préciser l'analyse.

On pourrait compléter cette première image de la Wallonie en subdivisant, par exemple, sa partie rurale (sud du sillon) à l'aide des zonages agricoles : Condroz, barrières ardennaises ...

De même, une analyse plus fine de la carte des densités montre que certaines disjonctions apparaissent dans la structure horizontale : l'axe Walcourt, Dinant, Marche-en-Famenne, ou les couloirs entre le sillon industriel et le Brabant wallon, par exemple Charleroi, Pont-à-Celles, Nivelles, Braine-l'Alleud.

La carte des densités de population (nombre d'habitants par km<sup>2</sup>) (1) a été réalisée pour aborder les phénomènes d'urbanisation.

Cette troisième approche offre le même type de structuration que les précédentes; on y retrouve en effet les orientations ouest-est : une large bande de densité moyenne entre les zones très denses du nord du Brabant wallon et du sillon industriel, au sud de celui-ci un territoire assez vaste de très basse densité, et enfin une zone dont la densité est proche de la moyenne : le sud-Luxembourg.

---

(1) Source : cfr Annexe 1, point 1.2.

Au terme de ces trois cartes apparaît une première image de la Wallonie, découpée en trois bandes.

La première reprend le territoire au nord du sillon industriel, où l'agriculture est l'affectation du sol dominante, la densité de population moyenne et la forêt très rare.

Le sillon industriel, de Mouscron à Eupen, est caractérisé par l'importante population qui y est concentrée, autour de la structure industrielle née au XIXe siècle.

Au sud s'étend la troisième partie de la Wallonie, traditionnellement reconnue comme zone rurale. Elle se différencie des deux autres par l'importance de la forêt qu'elle abrite.

A ces trois grandes subdivisions, il conviendrait d'ajouter, à l'extrême nord du territoire, la zone du Brabant wallon, et, à l'extrême sud de la Wallonie, la zone d'Arlon ou sud-Luxembourg, différenciées l'une et l'autre par une importante densité de population.

Sans être fautive, cette structuration de la Wallonie apparaît trop sommaire pour être opérationnelle.

Peut-on en effet se contenter de dire que Saint-Vith et Hastière sont deux communes rurales localisées au sud du sillon industriel ? Bien qu'elles appartiennent aux mêmes classes sur les trois cartes, on parle allemand dans la première et français dans la seconde ; Hastière, sur la Meuse, est un centre touristique très fréquenté, ce qui n'est pas le cas de Saint-Vith.

Ainsi, cette première lecture de la répartition des affectations du sol en Wallonie demande à être affinée. Le mode d'occupation de l'espace est la manifestation au sol des comportements et du fonctionnement des activités. Les connaître, c'est préciser l'analyse.

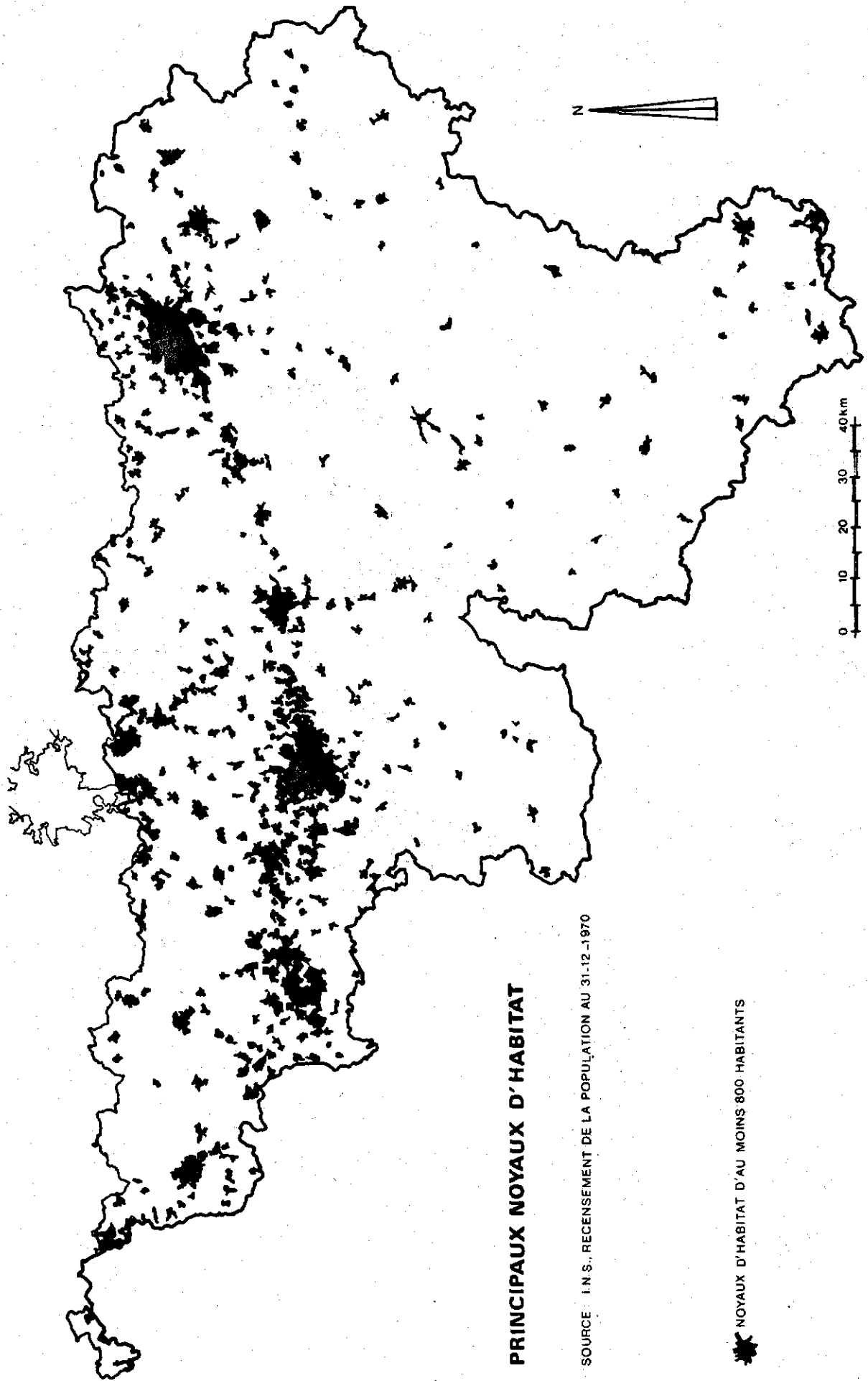
On pourrait compléter cette première image de la Wallonie en subdivisant, par exemple, sa partie rurale (sud du sillon) à l'aide des zonages agricoles : Condroz, barrières ardennaises ...

De même, une analyse plus fine de la carte des densités montre que certaines disjonctions apparaissent dans la structure horizontale : l'axe Walcourt, Dinant, Marche-en-Famenne, ou les couloirs entre le sillon industriel et le Brabant wallon, par exemple Charleroi, Pont-à-Celles, Nivelles, Braine-l'Alleud.

Noyaux	Nbre de noyaux (a)	Nombre d'habitants		SUPERFICIE	
		En valeur absolue	En valeur relative	En valeur absolue (Ha)	En valeur relative
40.000 habitants et plus	9 dont Bruxelles et Mouscron	1.290.373	40,84	45.890,43	2,72
de 19.000 à 39.999 habitants	-	-	-	-	-
de 10.000 à 18.999 habitants	23 dont Genval et Comines	288.732	9,14	14.645,51	0,87
de 4.000 à 9.999 habitants	39	248.378	7,86	13.693,61	0,81
de 1.700 à 3.999 habitants	91	229.088	7,26	15.226,62	0,90
de 800 à 1.699 habitants	208 dont Rosières et Jeuk	239.061	7,57	20.787,41	1,23
de 200 à 799 habitants	1025 dont Coquiame et Tombroek	405.398	12,83	48.458,16	2,88
de 50 à 199 habitants	844	100.824	3,19	17.813,71	1,06
s/TOTAL	2239	2.802.054	88,69	176.515,45	10,48
Population et superficie hors noyaux	-	357.171	11,31	1.508.447,84	89,52
TOTAL (Wallonie)	2239	3.159.225	100	1.684.963,29	100


Source : I.N.S.; Recensement de la population au 31 décembre 1970, Tome 13; nos calculs

(a) Les noyaux repris entre parenthèses s'étendent de part et d'autre de la frontière linguistique. Seuls les chiffres de population et de superficie wallonnes ont été comptabilisés. La population qui réside sur le territoire wallon de ces noyaux représente 2,63% du noyau de Bruxelles, 96,05% du noyau de Mouscron, 83,30% de celui de Genval, 38,44% de celui de Comines, 86,39% du noyau de Rosières, 17,10% du noyau de Jeuk, 51,93% de celui de Coquiame et 36,76% de celui de Tombroek.



**PRINCIPAUX NOYAUX D'HABITAT**

SOURCE : I. N. S., RECENSEMENT DE LA POPULATION AU 31-12-1970

 NOYAUX D'HABITAT D'AU MOINS 800 HABITANTS

La distribution de l'habitat permet d'aller au-delà des densités. La carte qui y correspond est la représentation fidèle des formes et de l'ampleur de l'urbanisation, tant en milieu urbain que dans le monde rural.

Elle reprend les "noyaux d'habitat" ou "agglomérations morphologiques" relevés par l'Institut National de Statistique sur base des données de 1970. Ce relevé, cartographique et quantitatif, a l'avantage de ne pas tenir compte des découpages administratifs (1).

2239 noyaux d'habitat comprenant au moins 50 habitants sont comptabilisés, en tout ou en partie, sur le territoire wallon. Nous les avons regroupés en 8 classes.

En 1970, plus de 40 % de la population wallonne résidait dans des ensembles urbanisés de plus de 40.000 habitants ; ceux-ci couvraient une superficie de 45.890 ha soit 2,72 % de la superficie totale wallonne. Ces entités de plus de 40.000 habitants sont localisées sur le sillon industriel ; il s'agit de Mouscron, Tournai, Mons, La Louvière, Charleroi, Namur, Liège et Verviers. Est également comprise dans cette catégorie la partie de l'agglomération bruxelloise qui s'étend sur le territoire wallon (33.736 habitants).

La classe suivante est vide puisque Huy (18.278 hab) est le plus gros noyau suivant les entités de plus de 40.000 hab.

Les quatre groupes d'entités qui couvrent la tranche de 18.999 à 800 habitants regroupent des volumes de population et des superficies sensiblement égaux, tandis que la population vivant dans des petits noyaux (de 799 à 50 hab.) et la population hors noyau s'élèvent respectivement à 16,04% et 11,31%, proportions non négligeables de la population wallonne.

---

(1) cfr Annexe 1, point 2.

Sur cette quatrième carte figurent uniquement les noyaux d'habitat supérieurs à 800 habitants; les plus petites concentrations ne sont plus significatives à cette échelle. Cette carte de l'urbanisation morphologique rappelle la carte des densités tout en y apportant une série d'éléments supplémentaires.

Bien sûr, le sillon industriel émerge nettement, mais avec lui apparaissent les nombreux petits centres qui gravitent autour de ses pôles. Cet axe regroupe donc à la fois les plus grosses agglomérations de Wallonie, et le plus grand nombre de petits centres.

Les couloirs que l'on devinait entre le Brabant wallon et le sillon industriel sont maintenant très apparents : ils relient Bruxelles à Mons, La Louvière, Charleroi et Namur, formant un triangle très habité, pointé sur Bruxelles.

Au sud du sillon, le semis des centres est moins dense. Cependant, quelques couloirs y sont également repérables : Namur, Dinant, ou Liège, Marche-en-Famenne vers Libramont, Neufchâteau et Arlon.

Ces "rubans" ont des formes diverses comme Vielsalm, Trois-Ponts, Stavelot, Malmédy, Bütgenbach ou Mons, Ath, Péruwelz. Les noyaux sont en effet reliés par un cours d'eau, par une voie de chemin de fer ou une route qui explique ces différentes configurations et leur donne leur identité morphologique et parfois fonctionnelle.

Cette analyse de la structuration à partir de l'urbanisation morphologique, permet de décomposer le sillon industriel selon les pôles qui le forment. Elle permet aussi d'individualiser, dans la zone limoneuse au nord du sillon, un ensemble d'entités résidentielles, relais entre la capitale et le sillon, qui séparent la partie hennuyère de la partie hesbignonne. Enfin, on constate au sud du sillon l'existence de concentrations et d'axes privilégiés.



L'introduction de nouveaux critères dans l'analyse complexifie la configuration spatiale de la Wallonie. (1).

Ainsi, si l'on examine l'évolution de la population de 1970 à 1980, on constate qu'un nouvel axe se dessine, un axe nord-sud de croissance de population; partant des plus hauts taux de croissance de population au nord du Brabant wallon, il passe par Namur, Marche-en-Famenne, Libramont et Arlon. Autour de Charleroi et de Liège, de part et d'autre de cet axe, apparaît le phénomène de "citisation" : les communes centrales, en net déclin de population, sont ceinturées par une couronne de communes en croissance; les centres urbains se vident au profit de leur périphérie. Enfin, cette carte permet de repérer certaines zones homogènes : le Hainaut occidental, ou le sud-est de la province de Liège par exemple, présentent des taux de décroissance de population, et ce, de façon uniforme.

Une cartographie de la répartition du revenu moyen par habitant permet de retrouver certains de ces phénomènes.

Aux plus hauts revenus wallons correspondent les plus hautes croissances de population, dans le Brabant wallon. Partant de là, un même axe nord-sud s'ébauche, qui disparaît cependant à partir de Marche-en-Famenne.

De même, les périphéries de Liège et de Charleroi sont plus "riches" que la moyenne. De façon générale d'ailleurs, la richesse semble liée au milieu urbain puisque le sud du sillon industriel présente globalement des revenus inférieurs à la moyenne wallonne.

Les plus grands nombres d'emplois se présentent également en milieu urbain. Une cartographie de la répartition des emplois en Wallonie, laisse ainsi émerger le sillon industriel et plus particulièrement ses différents pôles. De même, les couloirs entre ce dernier et Bruxelles sont mis en évidence. Cependant, certains pôles apparaissent pour la première fois; il s'agit de Ath, Lessines, Malmédy et Couvin.

---

(1) Tous les documents cartographiques n'ont pas été reproduits, pour ne point alourdir ce rapport.

Certes, on pourrait multiplier indéfiniment les analyses. La complexité augmente avec le nombre de facteurs pris en compte, et le tableau gagne en précision et en finesse, pour devenir le reflet de plus en plus fidèle de la réalité spatiale, ou plutôt des réalités spatiales. En effet, s'il est nécessaire d'utiliser un grand nombre de critères pour exprimer l'espace wallon, c'est parce qu'il n'y a pas une problématique wallonne, mais une somme de caractéristiques locales en interaction.

La Wallonie n'est pas un espace isotrope ; en termes plus imagés, elle a un "relief" démographique, sociologique, économique contrasté. Coexistent des territoires de structure simple, caractérisés par un élément dominant et des territoires où se combinent plusieurs facteurs structurants. Plus que la somme de ces différents territoires, la Wallonie est l'espace au sein duquel agissent les interdépendances qui structurent et lient ces territoires, espace non figé puisqu'il est l'objet de l'interpénétration de logiques locales et régionales. Cet espace fractionné est la traduction spatiale de la dynamique du fonctionnement de la Wallonie.

Ainsi est démontrée la nécessité d'une analyse faisant référence au niveau local. Pour déterminer ce niveau, le choix des critères à prendre en considération et de leur nombre pose problème. Nous avons vu en effet que lorsque ce nombre est trop petit, il renvoie à une image sommaire, voire faussée de la réalité. D'autre part, en augmentant ce nombre, on arrive rapidement à un stade où les informations nouvelles sont marginales et les résultats parcellisés au point qu'il devient difficile de les dominer. Cependant, si beaucoup d'éléments entrent dans la composition du territoire wallon, ils le font avec des intensités variables selon les lieux : les facteurs de structuration interviennent avec un poids différent selon les endroits. Ces pondérations locales caractérisent d'ailleurs le territoire, dont elles définissent la problématique et les potentialités. C'est ainsi qu'au lieu de partager l'ensemble wallon en unités élémentaires selon une méthode homogène, nous proposons de partir des entités locales différenciées pour former l'ensemble wallon, en respectant plutôt l'homogénéité locale.

### CHAPITRE III. DOUBLE FONCTION DU MAILLAGE URBAIN

A quels objectifs répond l'établissement du maillage urbain ? Quelles fonctions tente de remplir le découpage du territoire wallon en zones d'aménagement et de développement ?

L'objet de ce chapitre est de préciser ce qu'il faut en attendre ; mais afin d'y parvenir, il faut approcher quelque peu les "acteurs" de l'aménagement et du développement.

#### 3.1. Secteur privé et secteur public

L'aménagement du territoire et le développement, c'est-à-dire l'accroissement des richesses tant matérielles qu'immatérielles d'une population, sont à ce stade de la société industrielle l'oeuvre conjointe du secteur privé et du secteur public. Le rôle de l'un et de l'autre a évolué dans le temps ; mais il est permis de dire que le secteur privé est l'acteur principal de l'activité industrielle et du commerce tandis que les Pouvoirs Publics sont impliqués très directement dans les investissements qui assurent l'encadrement de l'activité industrielle (ports, routes, chemin de fer, ...) et qui assurent le contexte social et culturel de la société industrielle tels que l'école, la route, les mass-média, ... Dans la réalité en constante évolution, les répartitions des rôles respectifs sont cependant moins nettes. Ainsi, dans le souci du développement des régions défavorisées et dans le contexte global de crise économique, les Pouvoirs Publics sont contraints d'intervenir de plus en plus pour soutenir l'activité industrielle, mais l'industrie garde une grande autonomie quant à ses productions puisqu'il n'y a pas de planification impérative de l'activité économique par rapport aux besoins. En outre, des pans entiers de la politique d'encadrement social et culturel relève plus directement de l'autorité du secteur privé même si les Pouvoirs Publics jouent un rôle de subsidiation important : école, soins de santé, ...

Devant le rôle joué par les Pouvoirs Publics et le secteur privé, la fonction du maillage urbain n'est pas identique.

Pour le secteur privé, le maillage - qui comprend la description des potentialités d'une région et des centres qui s'y trouvent ainsi que des interrelations au sein de cette région - renseignera l'investisseur sur les économies et les déséconomies des localisations qu'il peut rencontrer. Le maillage est une source d'informations sur les avantages et les contraintes d'une décision de localisation industrielle. Dans ce sens, le maillage facilite l'étude que devrait réaliser toute entreprise soucieuse d'augmenter sa capacité d'agir dans le cadre d'une localisation satisfaisante.

Pour le secteur public, le maillage acquiert une importance plus grande en raison même du rôle central qu'il joue dans l'organisation de l'espace, c'est-à-dire dans l'équipement du territoire et dans la gestion de ceux-ci. Pour les Pouvoirs Publics, le maillage est un cadre de référence essentiel de la décision.

### 3.2. Les différents échelons de l'activité des Pouvoirs Publics dans l'aménagement du territoire

Le rôle des Pouvoirs Publics dans l'aménagement du territoire est un rôle complexe. Cette complexité provient des multiples activités que déploient les Pouvoirs Publics dans les différentes sphères de la vie sociale, économique et culturelle. Elle provient aussi des réseaux politico-administratifs multiples qui caractérisent la société belge.

Il est toutefois possible de distinguer deux rôles fondamentaux ainsi que les acteurs qui les exercent :

- d'une part, les Pouvoirs Publics investissent et gèrent ces investissements,
- d'autre part, les Pouvoirs Publics exercent un certain contrôle du point de vue de l'aménagement du territoire, sur les investissements tant du secteur privé que des autres Pouvoirs Publics quand ceux-ci jouent le rôle d'investisseur. Le contrôle que les Pouvoirs Publics opèrent en urbanisme et en aménagement du territoire s'exerce par les plans d'occupation du sol (plans de secteur, plans particuliers d'aménagement surtout) et par les permis de bâtir et de lotir.

Les fonctions d'investissement et de contrôle ne sont pas assumées par un seul et même organe politique et administratif. Ainsi, dans les fonctions d'investissement, on distinguera :

- les travaux portant sur les routes, les autoroutes, canaux, transports publics en général, ports, qui sont de la compétence des ministères nationaux (Travaux Publics, Communications, P.T.T., ...) agissant sous le contrôle des organes législatifs nationaux.
- l'équipement "communautaire" (écoles, hopitaux, centres culturels, média, équipements sportifs, ...) qui est le fait du ministère de la Communauté française (ou néerlandaise) qui agissent sous le contrôle des Conseils culturels.
- les équipements réalisés par les organes régionaux, agissant seuls ou par l'intermédiaire des Sociétés intercommunales, des Provinces et des Communes, ou d'autres organismes de droit public (tels que espaces verts, rénovation urbaine et rurale, zonings industriels, ...) qui s'exécutent sous le contrôle du Conseil régional wallon (ou flamand).
- toute une gamme d'investissements qui sont réalisés par les provinces, les Communes, les Intercommunales, la S.D.R.W., ... par décision de leurs propres organes, parfois sous la tutelle d'institution de niveau supérieur.

Chaque niveau des Pouvoirs Publics agit selon ses préoccupations et selon ses moyens, la cohérence sur le terrain est -devrait être - assurée selon la nouvelle Constitution, par l'Exécutif Régional agissant sous le contrôle du Conseil régional (1). Le fait d'avoir confié aux Régions l'urbanisme et l'aménagement du territoire a pour but de placer le contrôle au niveau d'un organe plus proche des populations qui pourraient - le cas échéant - souffrir de prises de décision coûteuses.

Le maillage urbain est l'instrument qui doit orienter les investissements des différentes administrations publiques et permettre l'exercice du contrôle de cohérence par les organes régionaux sur l'activité de ces administrations comme d'ailleurs les activités du secteur privé.

---

(1) Dans le cas de plans particuliers approuvés, le contrôle s'exerce par la Commune.

### 3.3. Efficacité du maillage urbain dans la localisation des investissements

Si le but de l'aménagement du territoire est d'éviter les doubles emplois et les concurrences dispendieuses, s'il est de faire bénéficier les investisseurs et la population des "économies d'agglomération", s'il s'agit de répondre aux différents projets sociaux et économiques portés par les groupes qui constituent la société, il est indispensable que les acteurs de la décision possèdent un cadre de référence adéquat.

C'est ce que tente d'être la technique du maillage urbain telle que développée dans ces pages. Celle-ci répond aux insuffisances de la technique des "grilles d'équipement" nées dans le contexte de l'urbanisme fonctionnaliste. Pour éviter les décisions arbitraires ou non fondées, la grille d'équipement cherche, en effet, à fixer des critères qui permettent un choix objectif et "neutre". La technique de la grille d'équipement associe étroitement les capacités de "hiérarchie urbaine" et de nomenclature d'équipements propres à chacun des niveaux. Autrement dit : un théâtre est associé à un centre de 40.000 à 200.000 habitants par exemple, et pas à un centre plus grand ou plus petit.

D'innombrables "grilles d'équipements" ont été étudiées et publiées. Beaucoup d'études après avoir dressé l'inventaire des équipements existants par niveau de centres urbain déterminent selon des régularités statistiques ceux qui sont spécifiques du niveau. La tâche de planification revient dès lors à proposer que les centres s'équipent de façon à atteindre les stocks d'équipements ainsi requis. A partir des différents besoins rationnellement définis de l'homme (se nourrir, se loger, se détendre, ...) et de l'organisation hiérarchique des centres, une autre approche consiste à répartir les équipements propres à chaque niveau sous contrainte d'accessibilité maximale pour les usagers et de clientèle maximale pour les gestionnaires.

Trois facteurs expliquent pourquoi, malgré l'existence de ces grilles d'équipements, quasiment aucune n'a efficacement servi.

Tout d'abord, on l'a vu plus haut, le secteur privé et les administrations publiques ont tous leur logique propre d'investissement. Dans ce contexte, l'aménageur n'est pas aidé par le recours à une grille d'équipements qui, bien qu'elle puisse exprimer une certaine cohérence, n'a pas de sens pratique puisqu'il appartient à l'aménageur qui n'en a pas les moyens financiers de combler les lacunes et de freiner les appétits.

Ensuite, les départements ministériels sont soumis à la responsabilité du Ministre ou du Secrétaire d'Etat qui organisent nombre d'actions en faveur d'objectifs essentiellement politiques.

Enfin, les Communes et d'autres organismes disposent d'une relative autonomie d'action qui leur permet de donner la préférence à telle action et d'en négliger d'autres.

A cela s'ajoutent des raisons théoriques telle celle selon laquelle l'application stricte de la grille d'équipement a un effet homogénéisateur niant les différences locales.

*Par rapport à l'ensemble de ces considérants, la technique du maillage urbain est plus opérationnelle. Elle constitue un instrument de connaissance des spécificités et des potentialités des centres et des zones qui composent la région ; de ce fait, elle aide à la décision soit comme instrument dans la négociation, soit comme critère de localisation.*

La nature même du maillage se rapproche ainsi de ce qu'est essentiellement l'urbanisme et l'aménagement du territoire dans la production de l'espace bâti en Wallonie (et d'ailleurs en Belgique) : non pas un acte global d'un même acteur plaçant sur le terrain des investissements en quelque sorte à partir du dessus, mais une tentative d'accroître la cohérence d'action d'administrations relativement indépendantes. Cette cohérence passe par la négociation, politique par nature, entre les différents maîtres d'ouvrage et les responsables de l'aménagement.

Cette négociation doit s'inscrire dans une problématique globale qui éclaire au maximum tous les aspects de la décision à prendre.

Par la constitution du maillage urbain, le maître d'ouvrage peut mieux mesurer les conditions d'efficacité de ces instruments. Pour les responsables de l'aménagement, le maillage permet d'accroître la capacité d'arbitrage entre les intérêts ou projets divergents ou concurrentiels.

### 3.4. Le maillage urbain et la définition des zones d'aménagement et de développement

La détermination des zones et des centres qui forment le système urbain propre à chacune de celle-ci permet d'accroître la connaissance de la réalité et des potentialités spécifiques qui les caractérisent. Ceci n'augmente pas seulement la rationalité de l'aménagement de la Wallonie mais aussi donne aux zones des capacités d'action plus grandes. Ainsi, les pouvoirs locaux qu'ils agissent seuls ou regroupés sur base des spécificités propres sont placés eux-mêmes dans une meilleure position dans les négociations. Mettant en évidence les problématiques locales, le maillage fournira un élément d'organisation de l'action locale de développement dans une relation de référence aux réalités locales. Cette technique souple et non impérative est aussi de nature à améliorer les conditions de travail des acteurs locaux. Elle permet l'expression du droit à la différence (entre entités urbaines, entre différents modes de vie en relation avec le sol : urbain, péri-urbain, rural).

L'action des autorités locales cependant ne passe pas par une organisation institutionnelle spécifique liée à la définition du maillage ; elle utilise les structures institutionnelles existantes telles les Administrations locales, les Sociétés intercommunales, les Provinces, ... En ce sens, le maillage, expression des réalités locales, ne se substitue pas aux institutions existantes. A côté de la structure institutionnelle et de son inertie, le maillage exprime à la fois les tendances lourdes de l'organisation territoriale wallonne et le dynamisme différentiel des entités qui composent la Wallonie.



#### CHAPITRE IV. METHODOLOGIE

---

L'objectif de ce chapitre est de présenter la méthodologie qui a été appliquée; elle est à la convergence des trois chapitres qui précèdent.

Du premier, retenons l'impératif de ne pas réduire le système urbain à une de ses composantes (par exemple le tertiaire), et de ne pas enfermer la réalité dans une seule logique (celle de la hiérarchie). De plus, d'anciennes interdépendances s'estompent au profit de nouvelles, dont l'impact sur l'aménagement n'est pas encore bien établi. Ainsi s'affirme la multi-dimension de la ville et son rôle en tant que lieu de rencontre, de négociation, de transaction, d'innovation et de développement.

Le deuxième chapitre a montré que le territoire wallon n'est pas homogène, et que cette hétérogénéité est la traduction spatiale de la dynamique du fonctionnement de la Wallonie. L'analyse doit donc nécessairement se référer au niveau local, pour ensuite articuler l'ensemble au niveau wallon.

Le troisième chapitre a resitué le maillage dans le système de décision belge et wallon. Partant de l'aire réelle d'autonomie de l'aménagement, le maillage est une tentative visant à accroître la cohérence d'action d'administrations relativement indépendantes. Cette cohérence passe par la négociation entre les différents maîtres d'ouvrage et les responsables de l'aménagement, le maillage faisant office de référentiel.

Partant de ces considérations, la présente recherche s'organise en deux étapes. Dans une première étape, la Wallonie a été décomposée en zones d'aménagement et de développement; dans une seconde phase, un système urbain par zone a été établi.

Pour délimiter les zones, plusieurs dimensions ont été prises en compte. Nous avons vu que le territoire présente des structurations différentes selon le critère retenu; de même, ce critère a, localement, une importance plus ou moins grande. C'est ainsi que la zone a été définie comme un territoire caractérisé par un réseau d'interdépendances entre des éléments intervenant plus ou moins intensément, selon une "combinatoire" propre à la zone.

La démarche présente l'avantage de définir une zone par sa problématique et les potentialités dont elle dispose pour optimiser son développement dans des conditions données.

Plusieurs éléments ont été retenus comme critères de délimitation, afin de réaliser une approche multi-dimensionnelle qui appréhende la zone dans sa globalité :

- 1) l'occupation du sol et la répartition de la population, les caractéristiques économiques en termes d'activité principale ou dominante, les flux de communication et de polarisation, la morphologie du terrain (relief - vallée, régions naturelles), ... Pour approcher ces différents critères, le matériel cartographique courant a été utilisé (Atlas de Belgique, cartes de l'I.G.N., ...) ainsi que les nombreuses études régionales ou sous-régionales existantes qu'il serait trop long de citer nommément.
- 2) le système urbain wallon au travers des études réalisées depuis la fin des années cinquante. Ces dernières ont fait l'objet d'une synthèse dans Le système urbain wallon : inventaire des études de hiérarchie urbaine, Namur : S.D.R.W., août 1977, 2 vol. 204 p. + 41 p. dont un résumé a été rédigé : "Armature urbaine : comparaison entre divers auteurs", dans S.D.R.W. : Etudes préparatoires au Plan régional d'aménagement du territoire wallon : rapport final, Namur : S.D.R.W., juin 1979, vol.2, annexe 16.
- 3) les découpages administratifs et politiques existants. Les structures spatiales administratives, politiques, commerciales et autres, qui apparaissent au travers de la façon dont les organismes "quadrillent" le territoire wallon, ont été prises en compte à partir des deux fascicules du Découpage territorial des organismes privés et publics en Wallonie, fascicules publiés par la S.D.R.W. respectivement en septembre 1979 et octobre 1980.

Une étude réalisée antérieurement a également été consultée : Projet de création de sous-régions en Wallonie, Namur : S.D.R.W., décembre 1977, 15 p. + annexes. Cette proposition a été mise au point dans le "climat" de l'accord politique du Stuyvenberg. Elle a été utilisée comme référence, mais ce sont surtout les réactions suscitées par le découpage du Stuyvenberg qui ont été prises en considération, notamment pour les "territoires à problèmes".

On remarque immédiatement que les différents critères ne sont pas directement quantifiables ou additionnables. Ceci implique une procédure d'analyse qui se fonde sur une appréciation globale et directe dictée par l'ensemble des critères. C'est donc une vue synthétique de la zone qui est privilégiée. Pour échapper au biais d'une pondération implicite, nous avons procédé à une "lecture collective du territoire wallon" basée sur les critères énoncés ci-dessus (1).

A la lecture, des zones se sont imposées, elles sont apparues évidentes. D'autres se sont créées par différenciations successives ; par une sorte d'effet "zoom", une zone s'est fragmentée en d'autres zones jusqu'à atteindre un point d'équilibre. Certaines se sont formées par agrégation d'espaces : en seconde analyse est apparue une dominante sous-jacente qui structurerait une zone morcelée au départ par d'autres logiques.

Les différentes dimensions n'ont pas joué partout le même rôle. Ainsi, pour certaines zones, c'est le caractère agricole qui a été déterminant. Pour d'autres, ce fut l'attraction du centre. Plus souvent, ce fut la combinaison de plusieurs caractéristiques. La présentation de chaque zone mettra en évidence les dimensions et l'impact de chaque critère dans la configuration des découpages.

On a visé à créer des zones qui, par rapport aux critères, sont homogènes. Outre cette homogénéité, nous avons cherché à ce qu'elles aient un poids significatif, du point de vue démographique ou économique. Toutefois, ce principe a été restreint dans son application : nous avons veillé à ne pas allonger démesurément les trajets à l'intérieur des zones, en limitant leur superficie.

Nous nous sommes également imposés de ne pas créer un trop grand nombre de zones afin d'éviter un émiettement du territoire wallon.

---

(1) Une première expérience a déjà été réalisée en ce sens : Projet de création de sous-régions en Wallonie, op. cit.

Enfin, nous avons respecté les limites communales en vigueur depuis la fusion des communes au 01.01.1977 (1). Dans plusieurs cas, nous aurions préféré découper le territoire de certaines communes ! Pour des raisons évidentes de disponibilité de l'information et de structure administrative, nous ne l'avons pas fait. Toutefois, ceci est de faible poids sur les conclusions de ce travail; ne s'agissant pas d'un zonage institutionnel, les limites sont données à titre indicatif, elles permettent entre autres, de regrouper l'information statistique par zone.

Enfin, et surtout, la perfection frontalière est inaccessible par définition. La réalité est multiple et ne se laisse pas enfermer dans une seule limite. On a donc repris de grandes tendances, ce qui n'empêche nullement de déterminer des entités supra ou interzonales à partir du schéma proposé (2).

Les zones dégagées ne sont pas des ensembles autarciques. Il ne s'agit pas de nier les liens entre zones, par exemple l'influence des villes extérieures à la zone et notamment les villes étrangères ou flamandes. Ce qui a été recherché, ce sont des zones au sein desquelles pouvait s'inscrire un processus spécifique d'aménagement et de développement.

La détermination de ces zones et de leurs caractéristiques a permis d'approcher le "contexte" des centres urbains et le rôle que ceux-ci sont appelés à y jouer.

Chaque ville joue en effet un rôle précis, en fonction d'une part de son importance tant intrinsèque (population, revenus, volume et diversité des

- 
- (1) Il a fallu être particulièrement vigilants aux images plus ou moins significatives. Les figures géométriques ont tendance à ordonner l'analyse d'une manière souvent cachée. Il y a, en quelque sorte, une logique qui s'impose. Ainsi, on aura tendance à créer une aire de polarisation circulaire qui peut être tout à fait en contradiction avec la réalité. Des images, comme les couloirs, sont plus difficilement acceptables et heurtent en quelque sorte la vision que l'on peut avoir d'un espace découpé en sous-espaces.
  - (2) " (...) toute entité territoriale peut et doit s'apprécier suivant de multiples critères (économique, social ou culturel), et (que), par conséquent, la meilleure réponse varie suivant le problème posé ! Toute l'histoire universelle démontre à quel fanatisme désastreux aboutit l'illusion de la perfection frontalière. Cela ne doit pas déboucher à l'opposé sur un scepticisme désabusé suivant lequel, toute frontière étant arbitraire, on pourrait tracer n'importe laquelle. Il s'agit seulement dans notre esprit de relativiser les limites géographiques d'une époque donnée. (D. TADDEI, "L'impossible perfection frontalière", dans Le Monde, 10 décembre 1981, p. 2).

équipements ...) qu'externe (zone d'influence), d'autre part des spécificités qui l'individualisent par rapport aux autres.

Les villes sont en effet des éléments lourds, structurants de l'espace. En tant que lieux de diffusion des services commerciaux et culturels, lieux d'innovation et lieux de négociation, les centres participent au fonctionnement propre de la zone et articulent son développement.

La réciprocité dynamique entre villes et zones d'une part, entre les différents centres urbains d'autre part, nous a amenés à déterminer, dans une seconde étape, un système urbain par zone.

C'est donc à l'intérieur du découpage en zones qu'une nouvelle lecture collective a permis de sélectionner les centres.

Cette lecture s'est appuyée sur les nombreuses études réalisées sur le système urbain wallon (1). La localisation des équipements, la structure des services, et d'une manière générale de l'activité économique, ont été prises en considération. D'autre part, la zone d'influence et les infrastructures de communication ont permis de mieux cerner le rôle spécifique d'un centre dans sa zone. Le critère de l'urbanisation morphologique a également influencé notre travail (2).

Il est important de souligner que, de même que les zones retenues ne constituent pas des entités autarciques, les systèmes urbains zonaux ne sont pas fermés : ils s'articulent pour construire un système urbain wallon.

Nous avons ainsi, en bout d'analyse, déterminé des zones, ensembles au sein desquels peuvent s'inscrire des processus d'aménagement et de développement autonomes sinon différenciés. Pour impulser ces processus, des centres ont été retenus qui, tant par leur spécificité que par leur complémentarité, impriment à la zone sa dynamique propre.

De même, c'est sur l'interdépendance des zones et des centres que se construit la dynamique wallonne.

---

(1) Se référer supra, point 1.2., p. 19 et ss.

(2) cfr pages 42 et ss.



DEUXIEME PARTIE

NOTRE PROPOSITION







**ZONES D'AMENAGEMENT EN WALLONIE**

**DENOMINATION DES ZONES**

- 1 HAINAUT OCCIDENTAL
- 2 MONS
- 3 LA LOUVIERE
- 4 CHARLEROI
- 5 SOIGNIES-NIVELLES
- 6 ENTRE-SAMBRE ET MEUSE
- 7 NAMUR
- 8 WAVRE-LOUVAIN-LA-NEUVE
- 9 HESBAYE
- 10 HUY
- 11 VALLEE DE LA MEUSE
- 12 CINEY-MARCHE-ROCHEFORT
- 13 ARDENNE
- 14 SUD-LUXEMBOURG
- 15 VALLEE DE L'OURTHE
- 16 LIEGE
- 17 VALLEE DE LA VESDRE
- 18 MALMEDY-SANKT-VITH



## Introduction

Cette seconde partie est la division de la Wallonie en zones, et la détermination du système urbain propre à chacune. Elle est l'application directe de la partie précédente.

La mise en oeuvre de la méthodologie décrite au chapitre IV a conduit, en effet, à l'identification de 18 zones d'aménagement et de développement, articulées sur 68 centres urbains. Les principaux facteurs de détermination figurent sur le schéma ci-contre ; ils sont suggérés par le graphisme et l'utilisation des couleurs.

Six zones ont été délimitées sur le sillon industriel wallon, qui portent le nom de leur centre polarisateur. Il s'agit des zones de Mons, La Louvière, Charleroi, Namur, Huy et Liège.

Formant les deux extrémités de ce sillon, le Hainaut Occidental d'une part et la Vallée de la Vesdre d'autre part présentent des caractéristiques communes : une grosse agglomération qui ne suffit pas à polariser toute la zone, un important arrière-pays agricole et une situation frontalière déterminante.

Au nord du sillon, les zones de Soignies-Nivelles et de Wavre s'inscrivent dans la mouvance urbaine bruxelloise ; tandis qu'à l'est s'étend la Hesbaye, singularisée par une activité agricole spécifique et prépondérante.

Au sud du sillon, deux zones s'allongent le long d'un cours d'eau, au centre de leur problématique : la Vallée de la Meuse, au sud de Namur, et la Vallée de l'Ourthe, au sud de Liège. L'une comme l'autre sont soumises à de fortes pressions touristiques. Entre ces deux vallées, la zone de Marche-Ciney-Rochefort est une zone "carrefour", centrée sur la Nationale 4.

Restent quatre zones, dont le problème commun est l'isolement. L'Entre-Sambre et Meuse occupe une situation d'enclavement par rapport à la Wallonie. Une barrière de haut relief délimite la zone bilingue de Malmédy - Sankt-Vith et le plateau ardennais, auquel correspond la zone de l'Ardenne. Au-delà de celle-ci s'étend le Sud-Luxembourg où les distances, plus que la morphologie, créent un isolement par rapport à la Wallonie.

Cette présentation des zones par leur singularité met en exergue leur contribution spécifique au fonctionnement de la Wallonie.

La description de la Wallonie au moyen des zones serait incomplète si l'on oubliait de situer cette dernière dans son contexte européen. En effet, la majorité des zones, du fait de la forme triangulaire du territoire wallon, longent sur une plus ou moins grande distance une frontière, internationale ou linguistique. Leur appartenance à des structures spatiales transfrontalières amène ces zones à entretenir des liens privilégiés avec les espaces limitrophes, participant ainsi aux relations de la Wallonie avec l'extérieur.

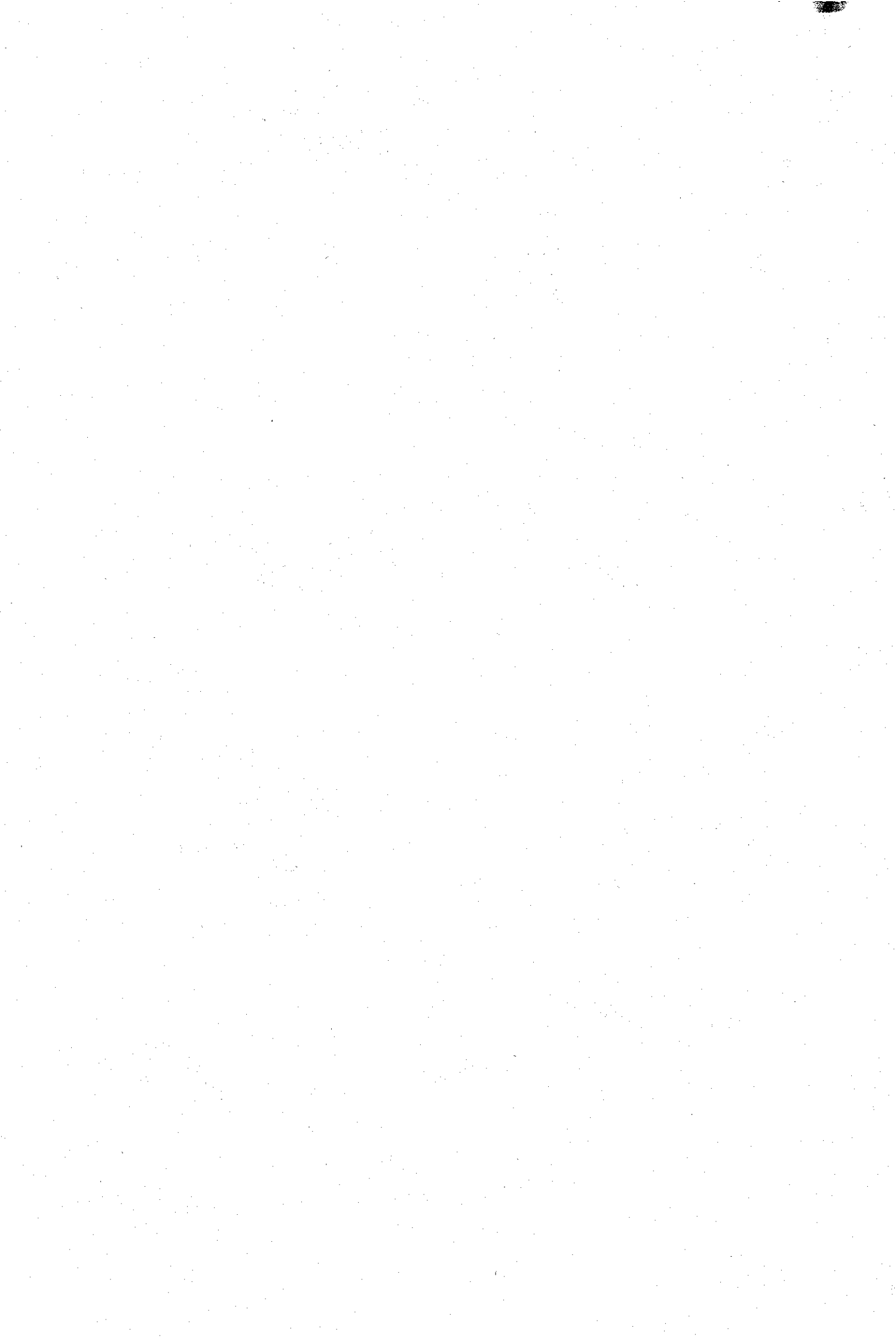
Dans les pages qui suivent, chaque zone est présentée sous trois aspects : sa détermination cartographique, une brève description littéraire de ses caractéristiques et de son système urbain, et une "carte d'identité" statistique reprenant certaines données chiffrées (1). Celles-ci ne fournissent qu'un complément statistique à la description de la zone. On trouvera à l'annexe 1, l'inventaire des sources et la définition des termes utilisés. Dans l'annexe 2, les données chiffrées sont regroupées en tableaux comparatifs qui permettent de situer chaque zone par rapport à la Wallonie. Un diagramme triangulaire permet, à l'annexe 3, de mettre l'accent sur la répartition de l'habitat par zone. La carte de l'annexe 4 reprend l'ensemble des zones d'aménagement, leur délimitation à partir des limites communales, et leur structure urbaine.

---

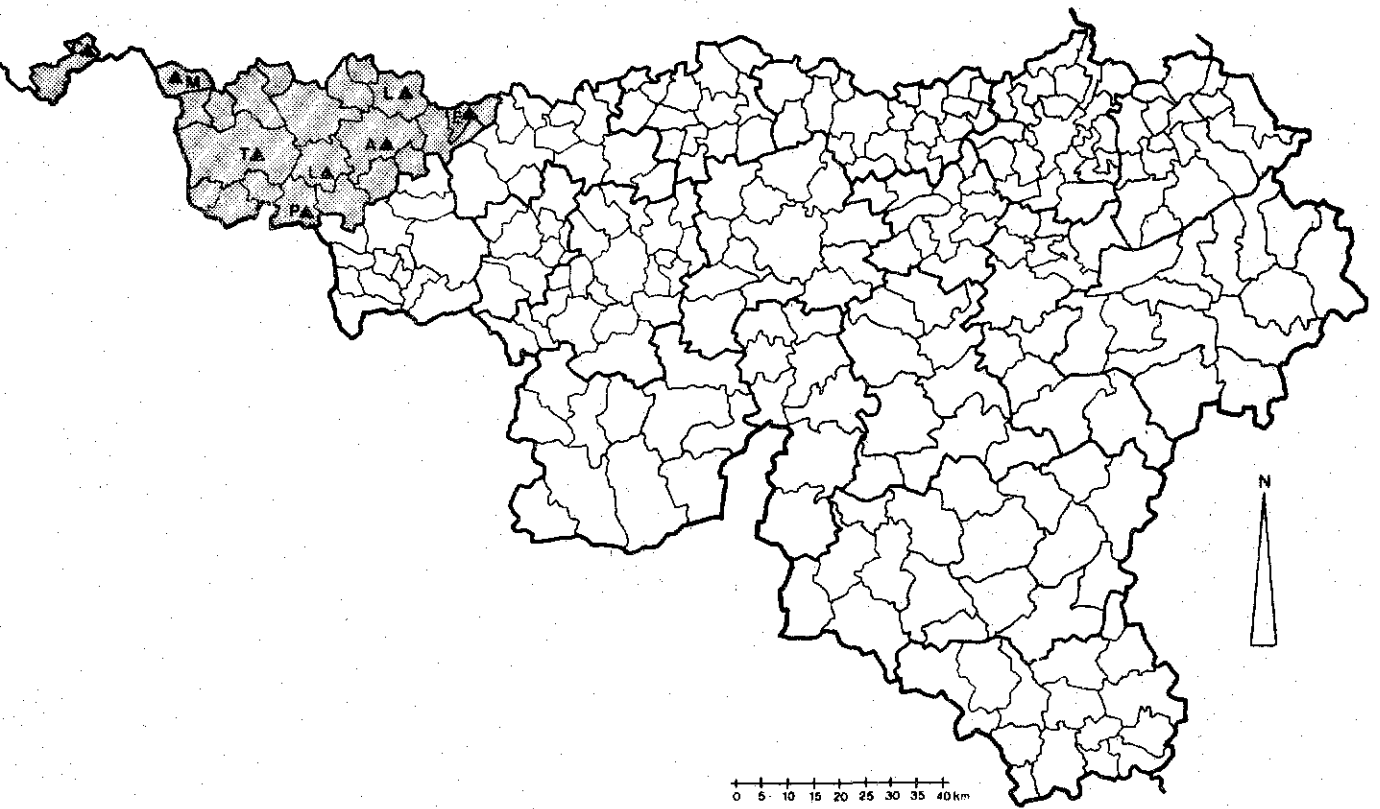
(1) Les différents chiffres ont été rassemblés par nos soins et mis sur support informatique avec la collaboration de la Section Wallonne du Bureau du Plan, et plus particulièrement de Monsieur Pierre CHAIDRON.

Présentation succincte des différentes zones

Hainaut occidental	67
Mons	71
La Louvière	75
Charleroi	79
Soignies - Nivelles	83
Entre - Sambre et Meuse	87
Namur	91
Wavre - Louvain-la-Neuve	95
Hesbaye	99
Huy	103
Vallée de la Meuse	107
Ciney - Marche-en-Famenne - Rochefort	111
Ardenne	115
Sud - Luxembourg	119
Vallée de l'Ourthe	123
Liège	127
Vallée de la Vesdre	131
Malmédy - Sankt-Vith	135



HAINAUT OCCIDENTAL



	Valeur absolue	Valeur relative par rapport à la zone
<b>1. Données générales</b>		
Superficie (ha)	133.362,1730	
Population en 1979 (hab)	316.037	
Evolution (pop.1970 = 100)	100,57	
Densité (hab/km2)	236	
Revenu moyen par hab (fb)	129.703	
<b>2. Habitat</b>		
- <b>Noyaux de + de 800 hab</b>		
Population urbanisée (hab)	200.671	63,66 %
Nombre de noyaux	44	
Superficie urbanisée (ha)	10.910,75	8,18 %
Nombre de m2 urbanisés par hab.	544	
- <b>Noyaux de 800 à 200 hab</b>		
Population (hab)		14,40 %
- <b>Hors noyaux</b>		
Population (hab)		21,74 %
<b>3. Activités</b>		
Superficie agricole (ha)	93.328,40	70,00 %
Superficie forestière (ha)	9.401	7,05 %
Etablissements recensés par l'O.N.S.S.	5.502	
<b>4. Emploi</b>		
Emploi global (I+III)	90.681	

## B. LE SYSTEME URBAIN

Villes	Classement synthétique S.D.R.W.	Noyaux d'habitat (1970)	Commerces (1974)	O.N.S.S. (1978)		
		Nombre d'habitants	Nombre de magasins traditionnels	Nombre d'établissements	Nombre de travailleurs	
					I	II
Tournai	B	41.425	523	1.421	23.573	4.289
Mouscron	CB	40.521 (38.920)*	410	973	17.569	1.595
Ath	CD	13.722	200	403	5.483	1.766
Lessines	D	8.506	108	263	4.445	143
Péruwelz	D	7.378	118	355	3.435	115
Leuze	D	6.642	100	276	3.170	155
Comines	D	17.502 (6.727)*	84	258	2.724	74
Enghien	D	5.940	114	170	1.653	74

\* Entre parenthèses : la partie wallonne des noyaux à cheval sur la frontière linguistique.

Séparée de la zone montoise par un bas plateau, cette zone correspond à une division traditionnelle du Hainaut; elle recouvre par exemple les secteurs d'aménagement de Ath et de Tournai, ou le territoire de la SIDEHO (à l'exception de la commune de Bernissart) (1). Il semble y régner une certaine solidarité notamment dans les problèmes d'intégration au reste du territoire wallon.

En plus de sa localisation, à l'une des extrémités du triangle wallon, cette zone présente la caractéristique d'être soumise aux influences française, flamande, et bruxelloise.

L'influence française, que l'on retrouvera tout au long de la frontière méridionale wallonne, pèse ici de tout le poids (population, emploi, services,...) de la conurbation toute proche de Lille - Roubaix - Tourcoing, dont Mouscron fait pratiquement partie.

D'autre part, la frontière linguistique n'a pas fait disparaître les relations traditionnelles de cette zone avec Kortrijk, Ronse ou Geraardsbergen.

Enfin, les communications directes et rapides vers Bruxelles (route, autoroute, chemin de fer) favorisent l'attraction de la capitale; le nombre de navetteurs travaillant à Bruxelles est significatif à cet égard.

Rappelons également la situation de Comines, commune enclavée en territoire flamand, mal reliée à la Wallonie.

Le Hainaut Occidental est une zone wallonne importante, tant en superficie (7,91 %) qu'en population (9,80 %). Sa spécificité agricole ressort des tableaux chiffrés : la superficie agricole y représente 70 % de la superficie totale. Cette région de grande culture est appréciée comme poumon, ceinture verte de la conurbation lilloise. C'est également une zone d'ancienne industrialisation : les carrières du pays de Tournai, ou l'industrie textile de Leuze sont bien connues. Ainsi s'explique le fait que dans cette zone, qui compte le plus de travailleurs agricoles de Wallonie (14,50 %), la population urbanisée, attirée par l'industrie, se chiffre à près de 64 % de la population de la zone.

Le système urbain s'articule autour de 8 entités, que l'on pourrait différencier en trois groupes :

Siège d'évêché, Tournai est un centre culturel et scolaire traditionnellement reconnu. Le poids de son noyau d'habitat en fait un pôle incontestable : 41.425 habitants en 1970.

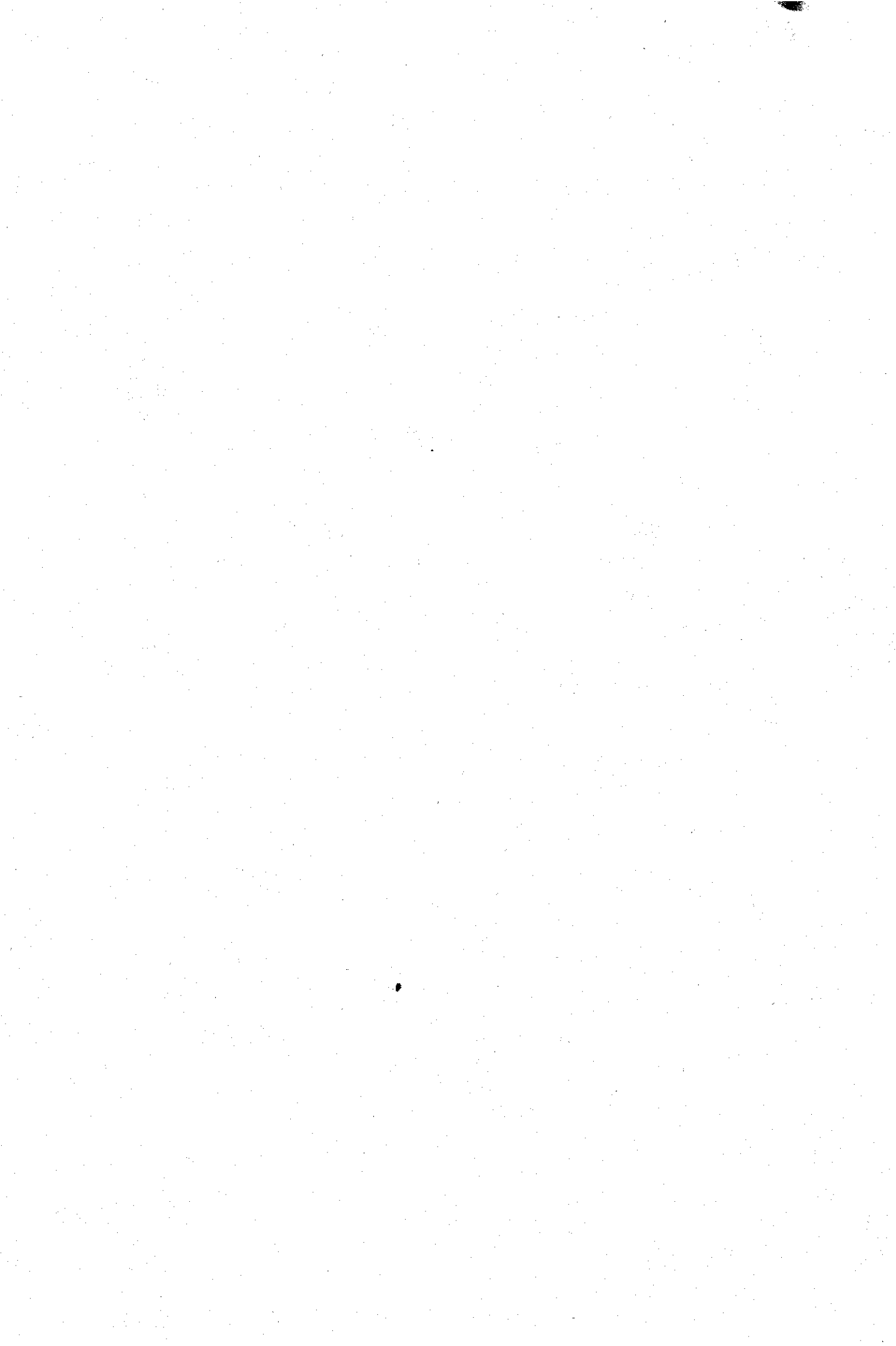
Mouscron dans le prolongement du noyau de Tourcoing, comptabilise 40.521 habitants. Centre attractif par le nombre d'emplois et de commerces qu'il abrite, ce pôle entretient des relations privilégiées avec Lille tout proche. Chef-lieu d'arrondissement, Ath compte 13.722 habitants et se classe troisième noyau d'habitat de la zone. La ville joue un rôle important de centre de polarisation de la région agricole qui l'entoure.

Les noyaux d'habitat de Lessines, Péruwelz, Leuze, Enghien et Comines sont pratiquement de même taille. Leur équipement commercial et le nombre d'entreprises qui y siègent sont comparables. Bien distribués sur le territoire de la zone, ils jouent chacun un rôle local non négligeable.

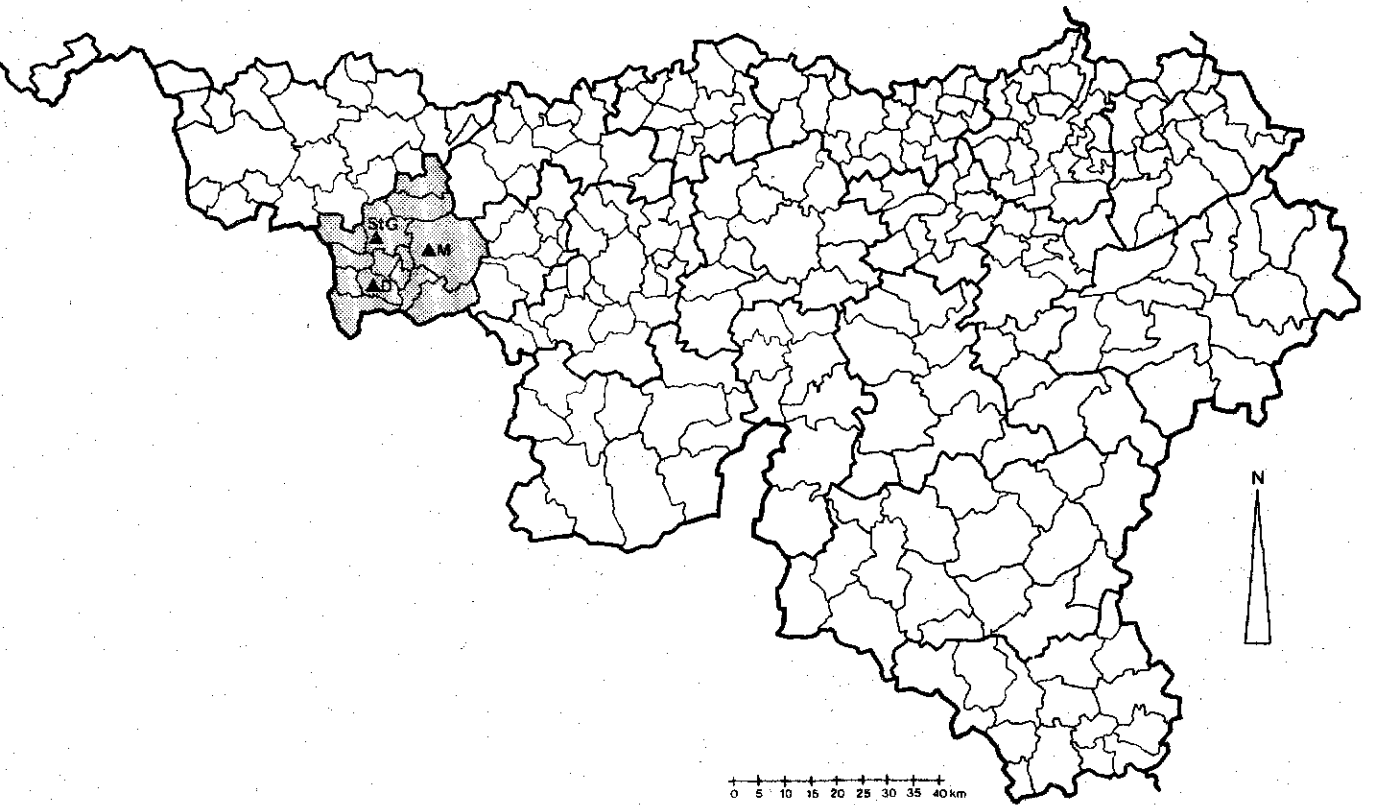
---

(1) Cette commune est un territoire de transition. Elle a été rattachée à la zone de Mons; voir les explications dans les commentaires de cette zone.





MONS



	Valeur absolue	Valeur relative par rapport à la zone
<b>1. Données générales</b>		
Superficie (ha)	62.842,5733	
Population en 1979 (hab)	273.714	
Evolution (pop.1970 = 100)	100,22	
Densité (hab/km <sup>2</sup> )	435	
Revenu moyen par hab (fb)	126.147	
<b>2. Habitat</b>		
- <b>Noyaux de + de 800 hab</b>		
Population urbanisée (hab)	232.094	84,98 %
Nombre de noyaux	29	
Superficie urbanisée (ha)	12.530,96	19,94 %
Nombre de m <sup>2</sup> urbanisés par hab.	540	
- <b>Noyaux de 800 à 200 hab</b>		
Population (hab)		6,80 %
- <b>Hors noyaux</b>		
Population (hab)		8,23 %
<b>3. Activités</b>		
Superficie agricole (ha)	32.954,05	52,40 %
Superficie forestière (ha)	7.056	11,23 %
Etablissements recensés par l'O.N.S.S.	4.025	
<b>4. Emploi</b>		
Emploi global (I+III)	73.749	

## B. LE SYSTEME URBAIN

Villes	Classement synthétique S.D.R.W.	Noyaux d'habitat (1970)	Commerces (1974)	O.N.S.S. (1978)		
		Nombre d'habitants	Nombre de magasins traditionnels	Nombre d'établissements	Nombre de travailleurs	
					I	II
Mons	B	162.841	462	1.746	34.183	11.739
Dour	D	10.477	102	229	2.509	91
St-Ghislain	D	9.279	91	325	8.359	140

La zone retenue correspond à une estimation de la polarisation de la ville de Mons. Elle appartient pleinement au sillon industriel wallon, puisqu'elle couvre les bassins houillers de Mons et du Borinage; c'est autour de cet axe que se concentre une population importante (densité : 435 hab/km<sup>2</sup>) et très urbanisée (près de 85 %).

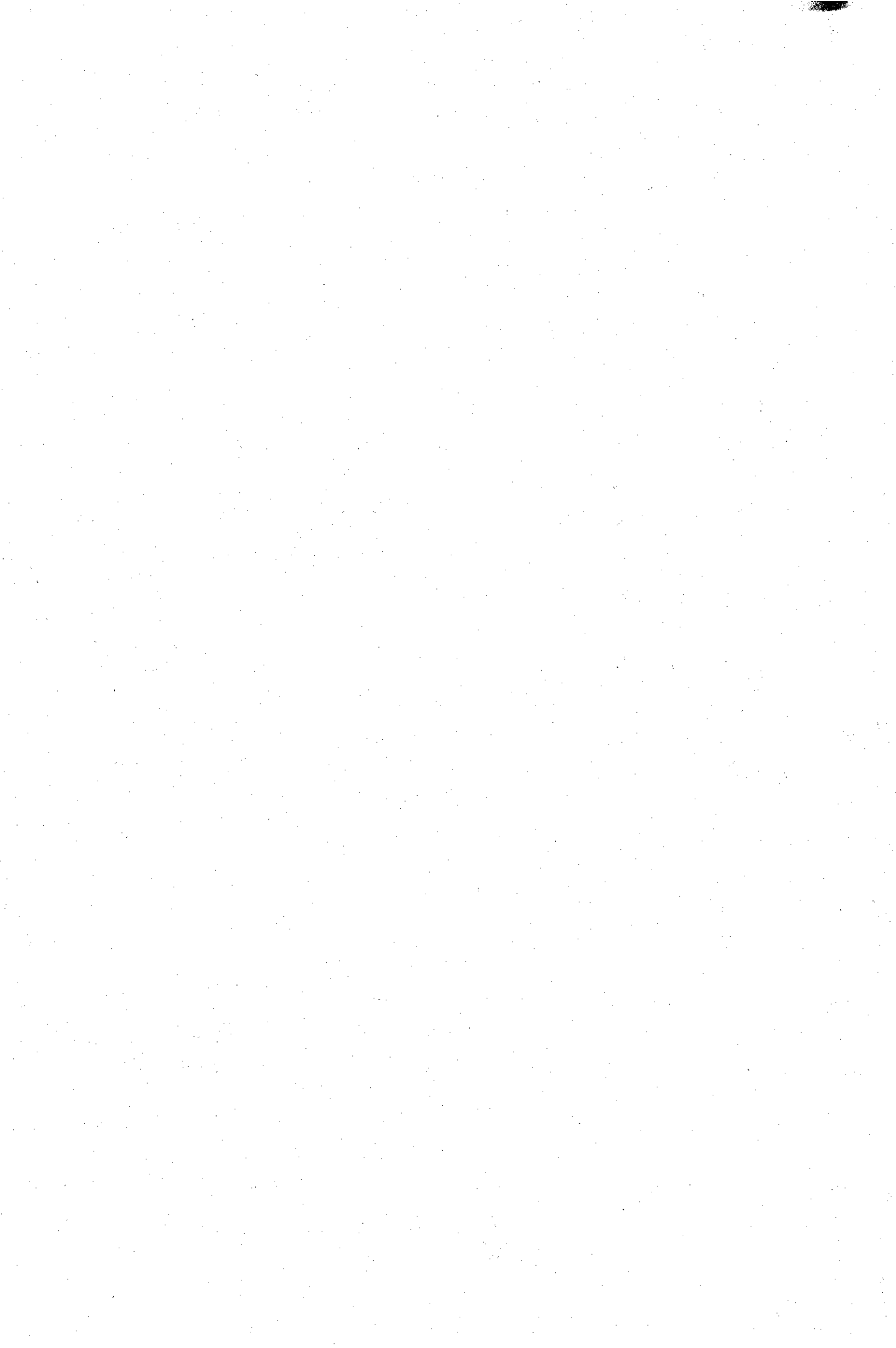
La nouvelle commune de Bernissart est une zone de transition. Elle dépend traditionnellement du Hainaut Occidental : de l'arrondissement de Ath, de la SIDEHO, du plan de secteur de "Tournai, Leuze, Péruwelz", etc ... Le nord-ouest de l'entité rappelle en effet assez fort le Hainaut Occidental. Cependant, le gros noyau d'habitat est localisé au sud de la commune, où le paysage, le sous-sol, les activités charbonnières sont plus typiquement boraines. C'est pourquoi nous avons joint Bernissart à la zone de Mons.

Ville de services (1), Mons joue un rôle centralisateur dans la zone; elle en est le centre culturel, scolaire et administratif (chef-lieu de la province de Hainaut). C'est le troisième noyau d'habitat de Wallonie : 162.841 habitants.

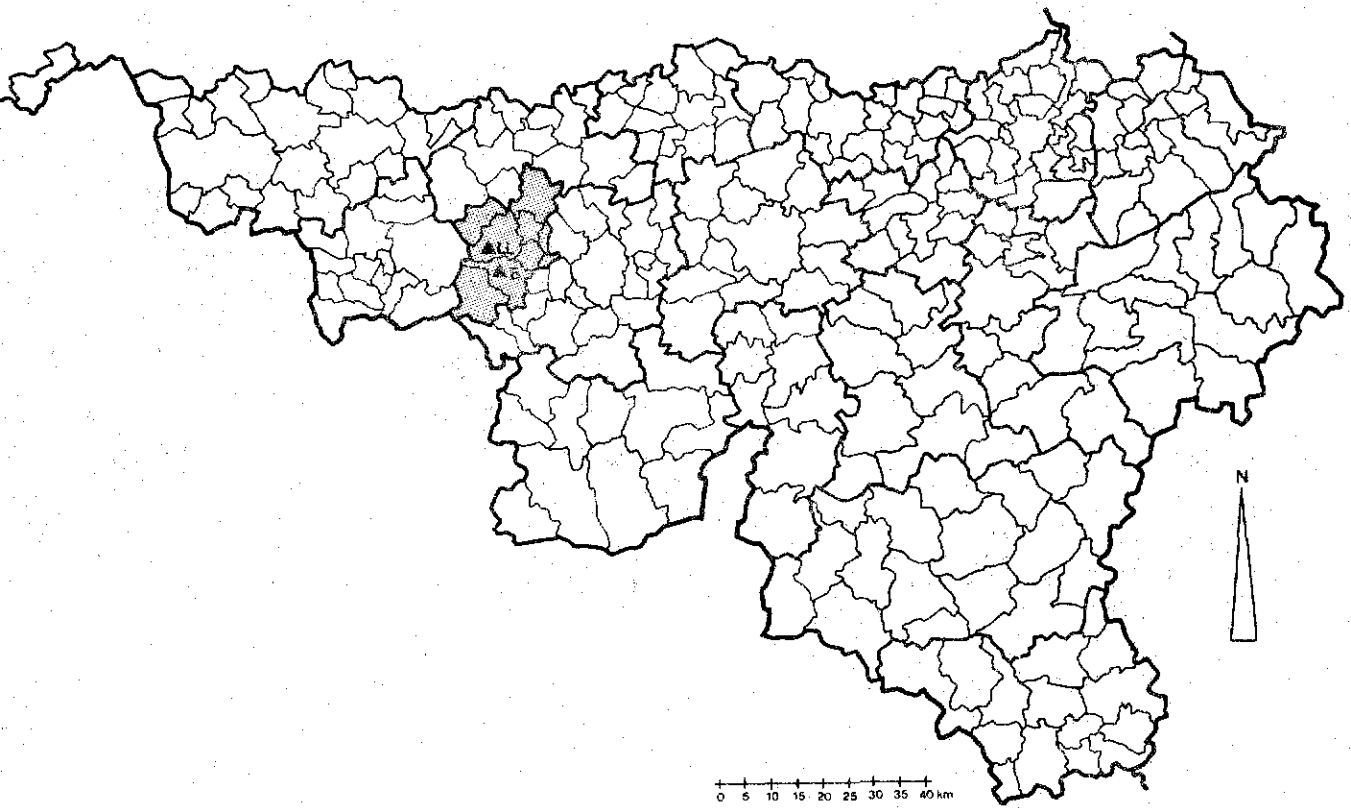
Les agglomérations de Saint-Ghislain et de Dour font également partie du système urbain de la zone. La première comme centre de transport et siège de nombreuses entreprises; la seconde bénéficie d'équipements suffisants pour assurer l'autonomie d'un noyau d'habitat de plus de 10.000 personnes.

---

(1) J. RÉMY, L. VOYE, R. JOURDAIN, Typologie des villes belges, Série Aménagement des zones urbaines, Tome 1, Ministère des Travaux Publics, Administration de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire, s. l., avril 1975.



LA LOUVIERE



	Valeur absolue	Valeur relative par rapport à la zone
<b>1. Données générales</b>		
Superficie (ha)	36.134,8273	
Population en 1979 (hab)	188.980	
Evolution (pop.1970 = 100)	100,13	
Densité (hab/km <sup>2</sup> )	522	
Revenu moyen par hab (fb)	130.552	
<b>2. Habitat</b>		
- <u>Noyaux de + de 800 hab</u>		
Population urbanisée (hab)	157.652	83,53 %
Nombre de noyaux	22	
Superficie urbanisée (ha)	6.538,59	18,10 %
Nombre de m <sup>2</sup> urbanisés par hab.	415	
- <u>Noyaux de 800 à 200 hab</u>		
Population (hab)		3,67 %
- <u>Hors noyaux</u>		
Population (hab)		12,79 %
<b>3. Activités</b>		
Superficie agricole (ha)	20.663,83	57,20 %
Superficie forestière (ha)	3.010	8,34 %
Etablissements recensés par l'O.N.S.S.	2.704	
<b>4. Emploi</b>		
Emploi global (I+III)	55.557	

## B. LE SYSTEME URBAIN

Villes	Classement synthétique S.D.R.W.	Noyaux d'habitat (1970)	Commerces (1974)	O.N.S.S. (1978)		
		Nombre d'habitants	Nombre de magasins traditionnels	Nombre d'établissements	Nombre de travailleurs	
					I	II
La Louvière	B	83.958	324	1.217	23.402	1.015
Binche	CD	16.158	234	517	5.911	382

La conjugaison de deux facteurs détermine la configuration de cette petite zone : le rattachement au bassin industriel du Centre et la polarisation de La Louvière.

Nous avons en effet pris le parti de singulariser chacune des trois grosses métropoles du Hainaut, afin de maintenir des dimensions humaines et démocratiques aux zones d'aménagement.

La zone se trouve ainsi coincée entre Mons à l'ouest, Charleroi à l'est, et contrée par l'attraction de Bruxelles au nord; vers le sud, elle s'étend jusqu'à la frontière. La polarisation est donc réduite aux communes environnantes.

Un problème s'est posé lors de la délimitation de la zone : la nouvelle entité de Seneffe comprend les anciennes communes d'Arquennes et de Petit-Rœulx-lez-Nivelles d'une part, appartenant à la mouvance de Nivelles, de Seneffe et de Feluy d'autre part, dépendant plus directement de La Louvière. Une limite interzonale idéale aurait dû scinder cette nouvelle commune. Le parti étant pris de ne pas procéder de la sorte, il fallait opter pour l'une ou l'autre zone. C'est la localisation et l'importance des zonings industriels de Feluy et de Seneffe par rapport à La Louvière, centre de vieille industrialisation, qui ont guidé le choix opéré.

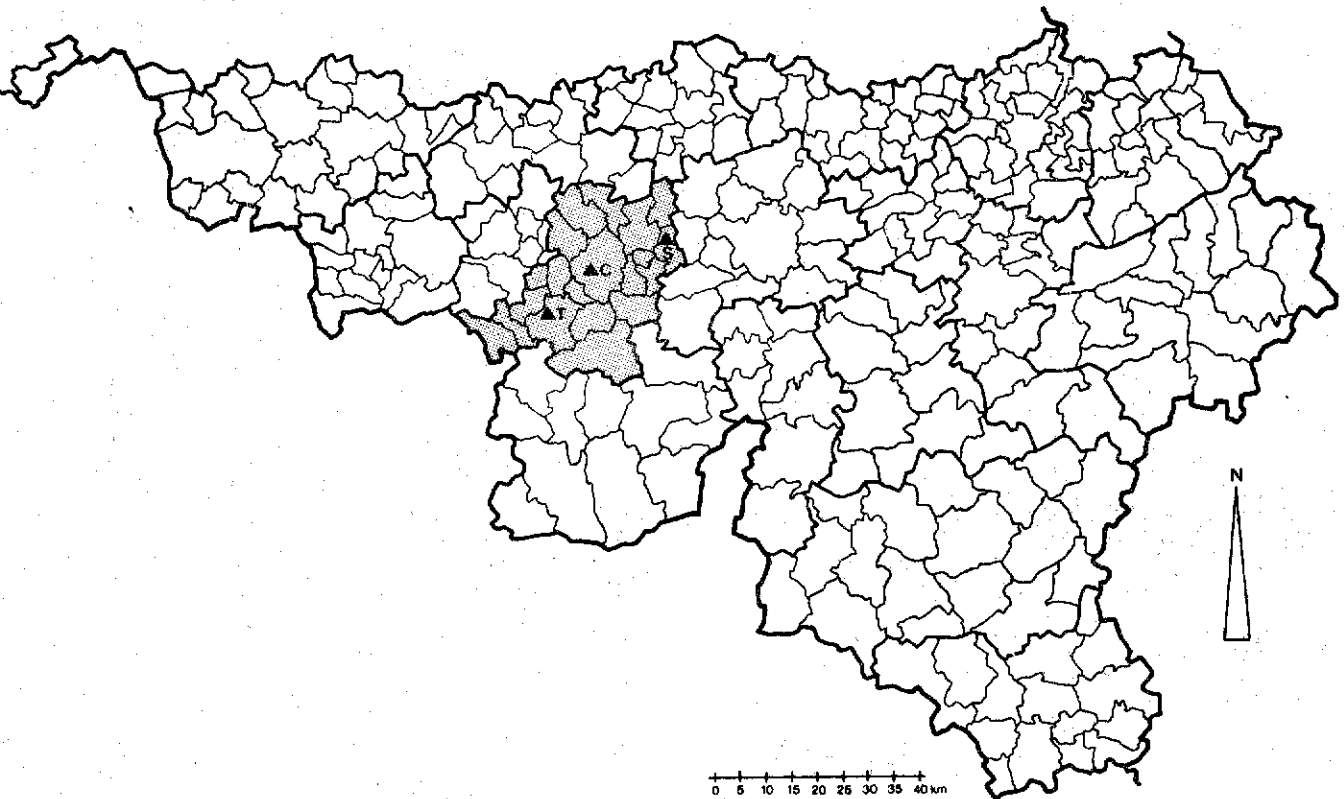
Ainsi se dessine une zone caractéristique du sillon industriel wallon, zone de vieille industrialisation basée sur l'exploitation houillère, confrontée actuellement à des problèmes de reconversion, d'autant plus difficiles que les entreprises y sont importantes : c'est ici que le nombre moyen des travailleurs par entreprise est le plus important de Wallonie (17,8). C'est aussi une zone très urbanisée puisque 83,53 % de sa population habite des noyaux de plus de 800 personnes.

La Louvière joue incontestablement le rôle centralisateur dans le système urbain de cette zone. Quatrième agglomération wallonne, son noyau d'habitat abrite près de 45 % de la population totale de la zone. Connue surtout pour son carnaval, la ville de Binche remplit une fonction quotidienne importante : c'est une grosse zone résidentielle dont l'équipement commercial assure un hinterland qui s'étend essentiellement vers le sud.





CHARLEROI



	Valeur absolue	Valeur relative par rapport à la zone
<b>1. Données générales</b>		
Superficie (ha)	89.350,2617	
Population en 1979 (hab)	505.737	
Evolution (pop.1970 = 100)	98,63	
Densité (hab/km2)	566	
Revenu moyen par hab (fb)	136.715	
<b>2. Habitat</b>		
- <b>Noyaux de + de 800 hab</b>		
Population urbanisée (hab)	453.456	88,43 %
Nombre de noyaux	50	
Superficie urbanisée (ha)	20.597,80	23,05 %
Nombre de m2 urbanisés par hab.	454	
- <b>Noyaux de 800 à 200 hab</b>		
Population (hab)		5,16 %
- <b>Hors noyaux</b>		
Population (hab)		6,40 %
<b>3. Activités</b>		
Superficie agricole (ha)	50.105,16	56,10 %
Superficie forestière (ha)	9.650	10,80 %
Etablissements recensés par l'O.N.S.S.	7.907	
<b>4. Emploi</b>		
Emploi global (I+III)	159.770	

## B. LE SYSTEME URBAIN

Villes	Classement synthétique S.D.R.W.	Noyaux d'habitat (1970)	Commerces (1974)	O.N.S.S. (1978)			
				Nombre d'habitants	Nombre de magasins traditionnels	Nombre de travailleurs	
						Nombre d'établissements	I
Charleroi	A	309.613	738	4.068	97.723	19.426	
Tamines-Auvelais	D	26.994 *	206	429	7.764	597	
Thuin	D	4.882	58	226	1.797	2.040	

A l'image de sa métropole, cette zone est marquée par son appartenance au sillon industriel wallon; 13,25 % d'établissements et 16,81 % des travailleurs de Wallonie y sont recensés par l'O.N.S.S. La zone abrite également 15,68% de la population wallonne; elle est très urbanisée, puisque 88,43 % des habitants y sont domiciliés dans des noyaux de plus de 800 habitants. Ces quelques chiffres disent à suffisance le poids de cette zone en Wallonie.

Ses limites ont été déterminées par la polarisation de Charleroi, tout au moins à l'est (limite d'influence de La Louvière) et au nord (limite de la zone de croissance démographique du Brabant wallon).

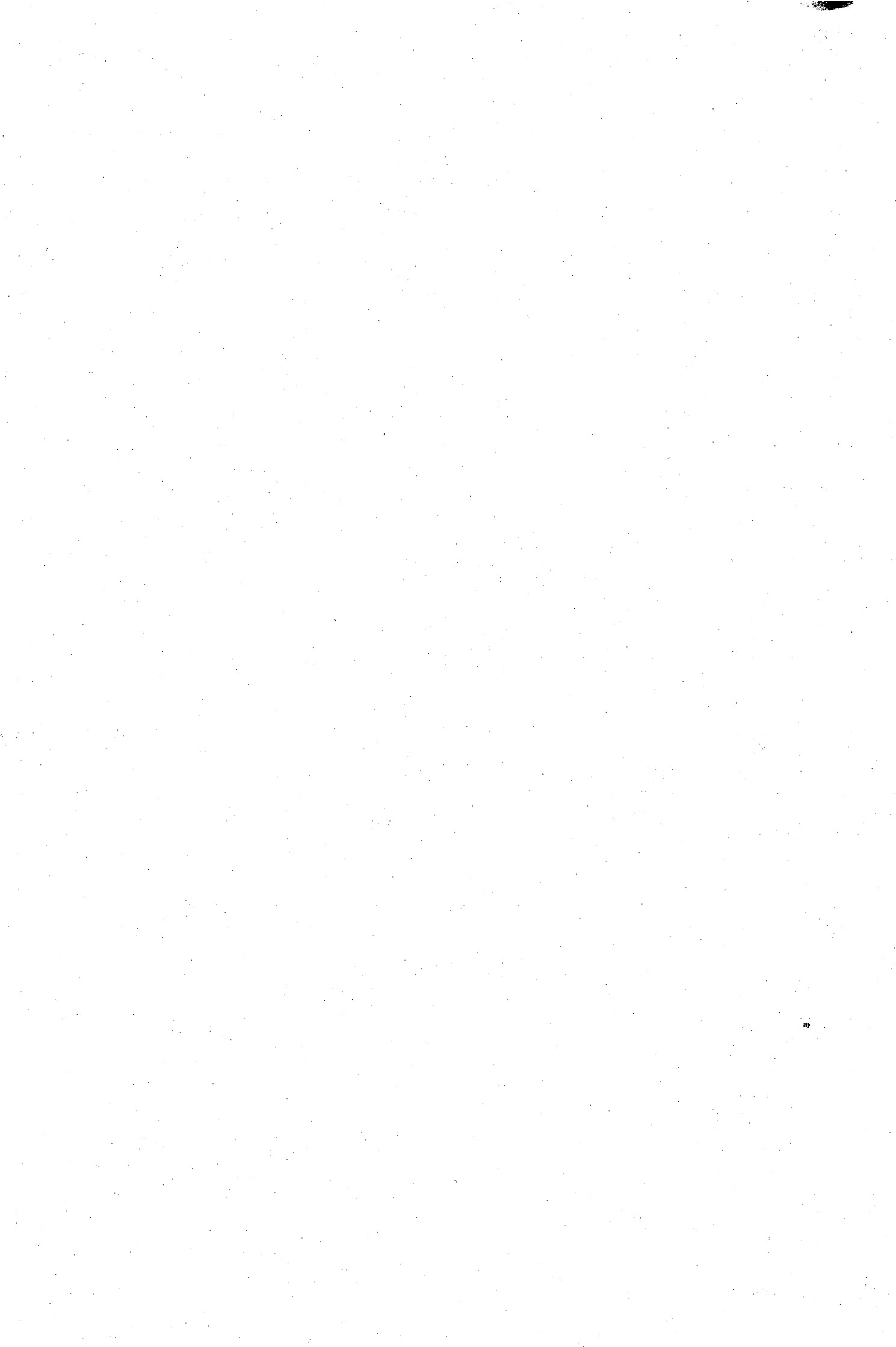
Au sud, dans la mesure où Charleroi étend son influence jusqu'à la frontière française, la limite choisie s'identifie au maximum à la configuration du relief, frontière naturelle de l'Entre-Sambre et Meuse que l'on a voulu isoler. Thuin et Walcourt se trouvent ainsi insérés dans la zone carolorégienne; les communications facilitent en effet les migrations vers Charleroi, centre urbain et centre de travail le plus proche pour ces deux entités.

Nous aurions voulu faire passer la limite orientale entre Tamines et Auvélais, regroupés dans l'actuelle entité de Sambreville, qu'il a été décidé de ne pas scinder. Considérant que tant l'économie que le paysage de Sambreville sont marqués par son appartenance au sillon industriel, nous l'avons inséré vers Charleroi plutôt que vers Namur. Ce faisant, nous avons cependant dû découper le noyau d'habitat que forment ensemble Auvélais et Jemeppe-sur-Sambre (s'étendant sur 2 communes différentes).

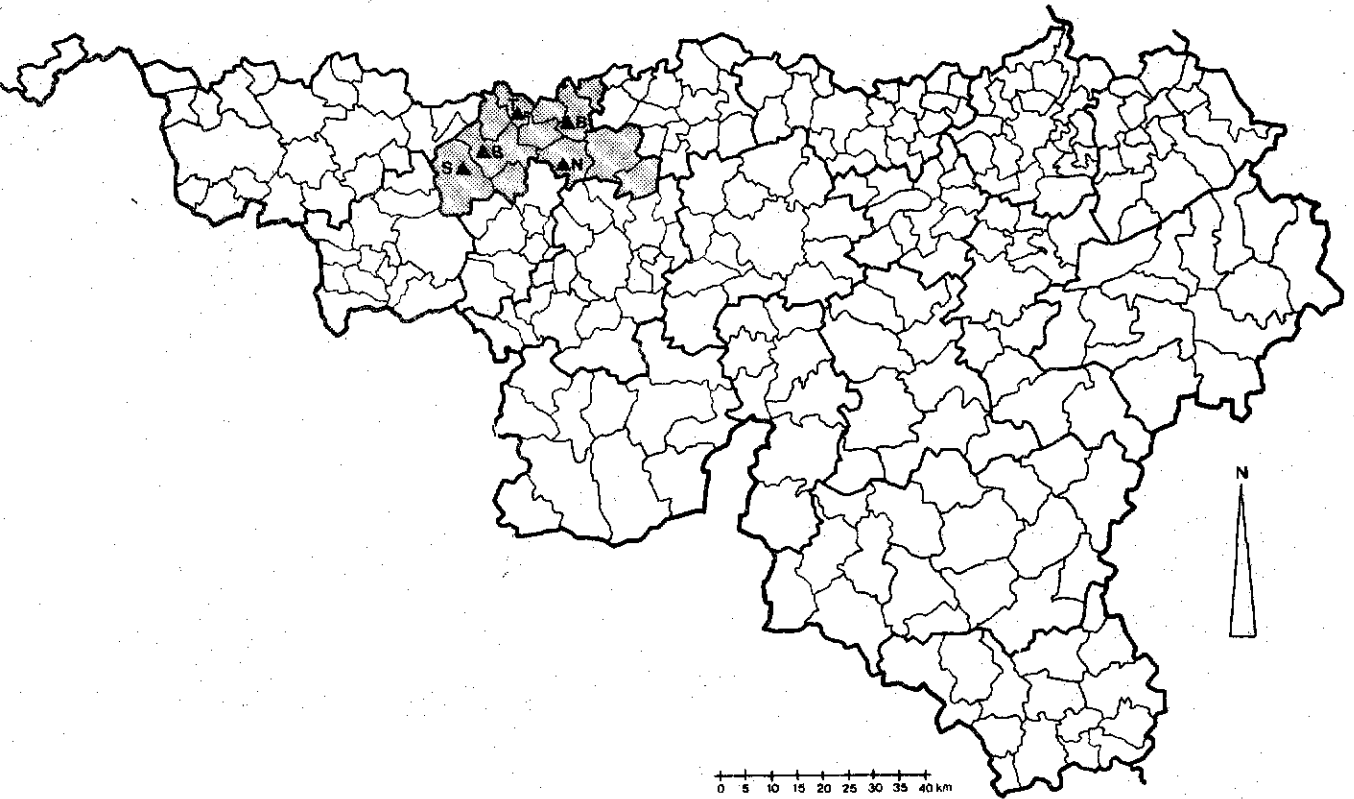
Ainsi, le système urbain de la zone s'articule autour de trois centres jouant des rôles très différents. Charleroi, seconde agglomération wallonne, abrite 309.613 personnes (plus de 60 % de la population de la zone) ; sa fonction de métropole n'est pas à démontrer. Ville historique et relais vers Charleroi, Thuin draine les communes du sud-ouest de la zone. Tamines-Auvélais (Sambreville) est une entité de près de 30.000 habitant (1), son noyau s'étend le long de la Sambre entre Charleroi et Namur : ainsi, son hinterland s'étend autant sur une zone que sur l'autre.

---

(1) Ce chiffre correspond à la somme des populations des noyaux de Tamines (11.117 hab.) et Auvélais (15.877 hab.), regroupés au sein de l'entité de Sambreville.



SOIGNIES - NIVELLES



	Valeur absolue	Valeur relative par rapport à la zone
<b>1. Données générales</b>		
Superficie (ha)	62.994,0003	
Population en 1979 (hab)	182.846	
Evolution (pop.1970 = 100)	115,03	
Densité (hab/km <sup>2</sup> )	290	
Revenu moyen par hab (fb)	167.058	
<b>2. Habitat</b>		
- <b>Noyaux de + de 800 hab</b>		
Population urbanisée (hab)	113.955	71,69 %
Nombre de noyaux	21	
Superficie urbanisée (ha)	6.440,54	10,22 %
Nombre de m <sup>2</sup> urbanisés par hab.	565	
- <b>Noyaux de 800 à 200 hab</b>		
Population (hab)		9,28 %
- <b>Hors noyaux</b>		
Population (hab)		19,03 %
<b>3. Activités</b>		
Superficie agricole (ha)	40.697,74	64,60 %
Superficie forestière (ha)	4.492	7,13 %
Etablissements recensés par l'O.N.S.S.	3.218	
<b>4. Emploi</b>		
Emploi global (I+III)	51.798	

## B. LE SYSTEME URBAIN

Villes	Classement synthétique S.D.R.W.	Noyaux d'habitat (1970)	Commerces (1974)	O.N.S.S. (1978)		
		Nombre d'habitants	Nombre de magasins traditionnels	Nombre d'établissements	Nombre de travailleurs	
					I	II
Nivelles	CD	14.650	221	598	10.735	4.157
Tubize-Clabecq	D	12.843	127	253	6.143	288
Soignies	DC	10.314	125	373	6.011	3.342
Braine-le-Comte	CD	10.131	125	241	2.621	125
Braine l'Alleud	CD	*	149	494	5.262	330

\* Fait partie du noyau d'habitat de Bruxelles (33.736 hab. en Wallonie)

Proche de Bruxelles et bien distincte du sillon industriel wallon, cette zone présente une dichotomie que souligne son appellation. A l'ouest de la zone, la région de Soignies, Braine-le-Comte et Tubize, région de vieille industrialisation, est en déclin. A l'est, la région de Nivelles et Braine-l'Alleud connaît une forte croissance économique et démographique.

Comme dans la zone de Wavre - Louvain-la-Neuve, le phénomène bruxellois s'y manifeste de deux façons. D'une part, l'attraction de Bruxelles, centre d'emplois, et d'autre part, la répulsion d'un milieu urbanisé peu accueillant, favorisent les implantations dans cette région verte et proche de la capitale (la superficie agricole couvre 64,6 % du territoire de la zone retenue).

Ainsi donc, Nivelles comme Soignies ont besoin d'établir leur autonomie, de (re)trouver un certain équilibre : la première région sous la menace de se transformer en dortoir de la capitale, la seconde sous peine de devenir zone morte ou fantôme.

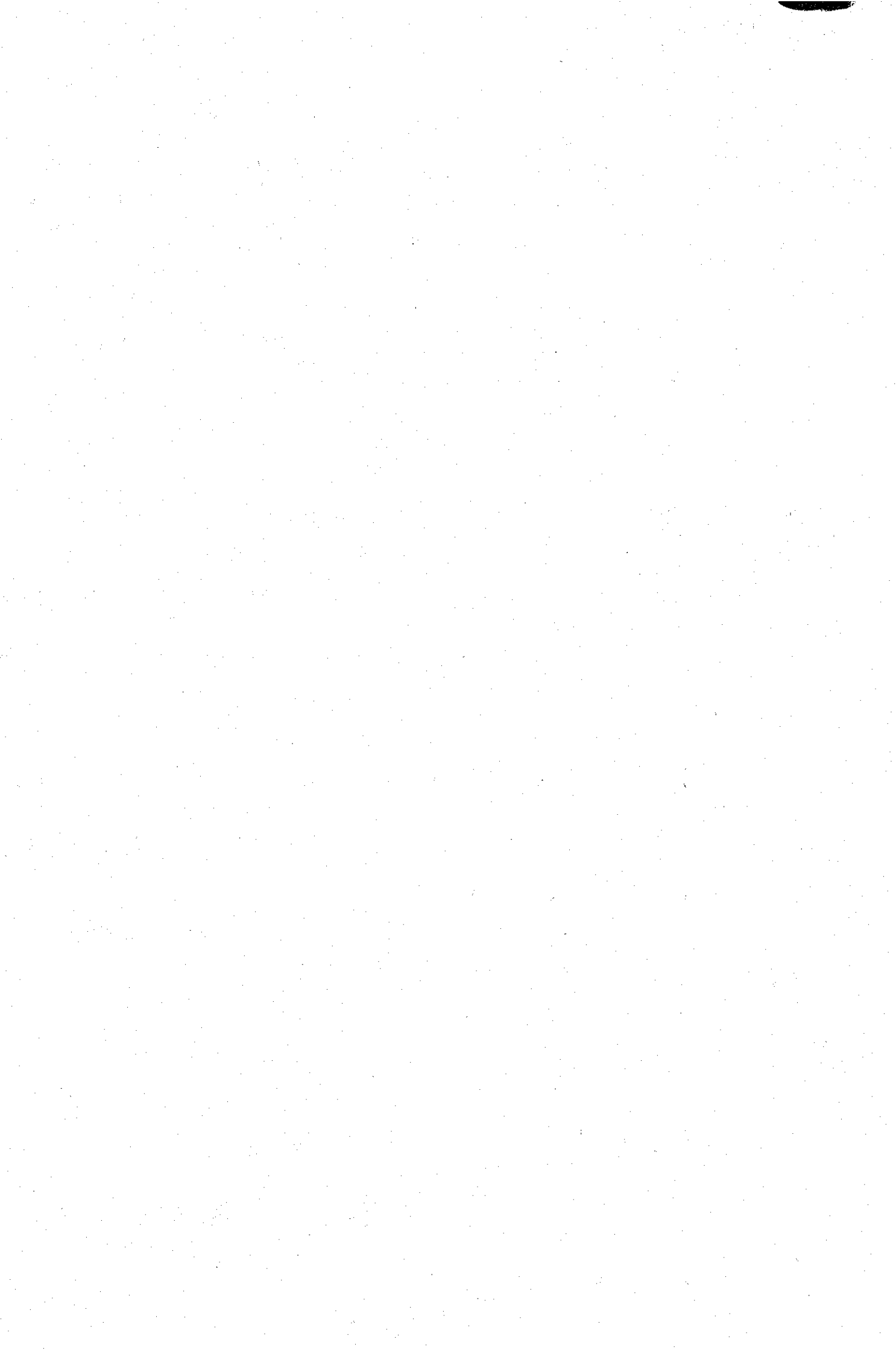
On peut donc penser que la nouvelle industrialisation amorcée à Nivelles pourrait être accompagnée d'une ré-industrialisation de Soignies, bénéficiant ainsi de structures déjà existantes; tandis que l'apport démographique et dynamique de la mouvance urbaine bruxelloise pourrait s'étendre vers l'ouest, favorisé en cela par les axes de communication radiaux à partir de Bruxelles : ils forment les côtés d'un triangle (Bruxelles - Soignies - Nivelles), passant par tous les pôles du système urbain.

Il apparaît que les problèmes, distincts au départ, pourraient se diriger vers un objectif commun grâce à la complémentarité entre l'est et l'ouest de la zone. Cette complémentarité, considérée comme base d'une évolution dynamique, est le facteur qui a déterminé la configuration de cette zone.

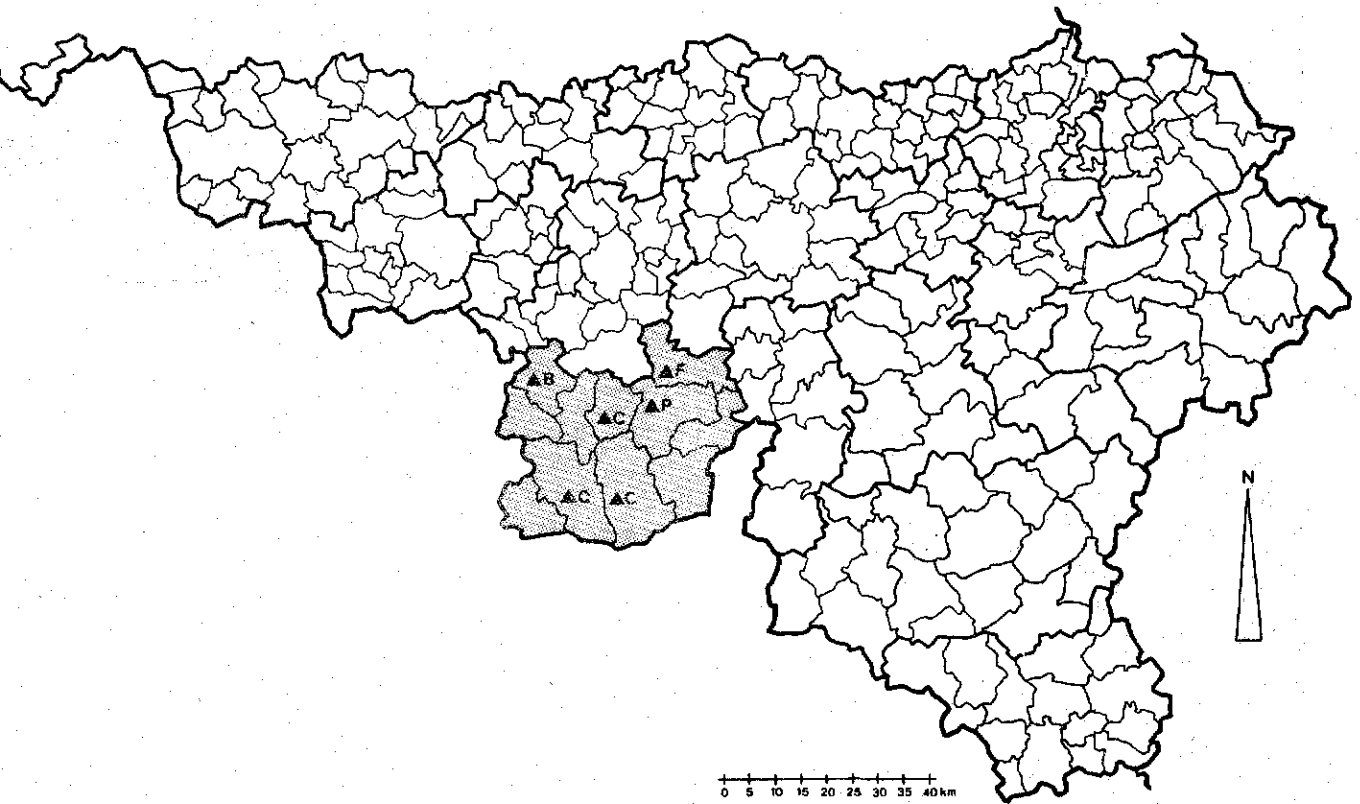
La population de la zone est en croissance : plus de 15 % ces dix dernières années. Elle est assez fortement urbanisée (71,69 %). Les habitants sont cependant répartis dans des noyaux inférieurs à 15.000 habitants, à l'exception de 33.736 d'entre eux qui font partie du noyau d'habitat de Bruxelles; celui-ci en effet pousse un appendice à l'intérieur de la zone, englobant Braine-l'Alleud et Waterloo.

Le système urbain se structure sur cinq pôles. Nivelles est le plus gros noyau d'habitat. Relais entre Charleroi et Bruxelles, il joue un rôle administratif pour tout le Brabant wallon. Soignies et surtout Tubize sont des centres de vieille industrialisation, alors que la spécialisation de Braine-le-Comte est tertiaire. Braine-l'Alleud, dont le poids de population est loin d'être négligeable, appartient morphologiquement au noyau d'habitat de Bruxelles; la question se pose dès lors de la réalité de son autonomie économique, sociale et culturelle par rapport à la capitale : d'elle dépend le rôle qu'a à jouer ce pôle vis-à-vis de la zone.





ENTRE-SAMBRE ET MEUSE



	Valeur absolue	Valeur relative par rapport à la zone
<b>1. Données générales</b>		
Superficie (ha)	132.044,5381	
Population en 1979 (hab)	69.837	
Evolution (pop.1970 = 100)	101,00	
Densité (hab/km <sup>2</sup> )	52	
Revenu moyen par hab. (fb)	117.327	
<b>2. Habitat</b>		
- <u>Noyaux de + de 800 hab</u>		
Population urbanisée (hab)	22.272	32,21 %
Nombre de noyaux	12	
Superficie urbanisée (ha)	1.251,05	0,95 %
Nombre de m <sup>2</sup> urbanisés par hab.	562	
- <u>Noyaux de 800 à 200 hab</u>		
Population (hab)		35,43 %
- <u>Hors noyaux</u>		
Population (hab)		32,36 %
<b>3. Activités</b>		
Superficie agricole (ha)	56.786,17	43,00 %
Superficie forestière (ha)	53.605	40,60 %
Etablissements recensés par l'O.N.S.S.	1.325	
<b>4. Emploi</b>		
Emploi global (I+III)	19.110	

**B. LE SYSTEME URBAIN**

Villes	Classement synthétique S.D.R.W.	Noyaux d'habitat (1970)	Commerces (1974)	O.N.S.S. (1978)		
		Nombre d'habitants	Nombre de magasins traditionnels	Nombre d'établissements	Nombre de travailleurs	
					I.	II
Couvin	D	3.600	70	280	3.880	88
Florennes	D	3.276	60	187	2.634	77
Chimay	-	3.265	78	220	2.087	249
Philippeville	D	1.580	34	141	1.368	839
Cerfontaine	-	1.532	*	52	350	23
Beaumont	-	1.387	54	122	837	40

\* Remarques : nous n'avons pas de données précises concernant Cerfontaine

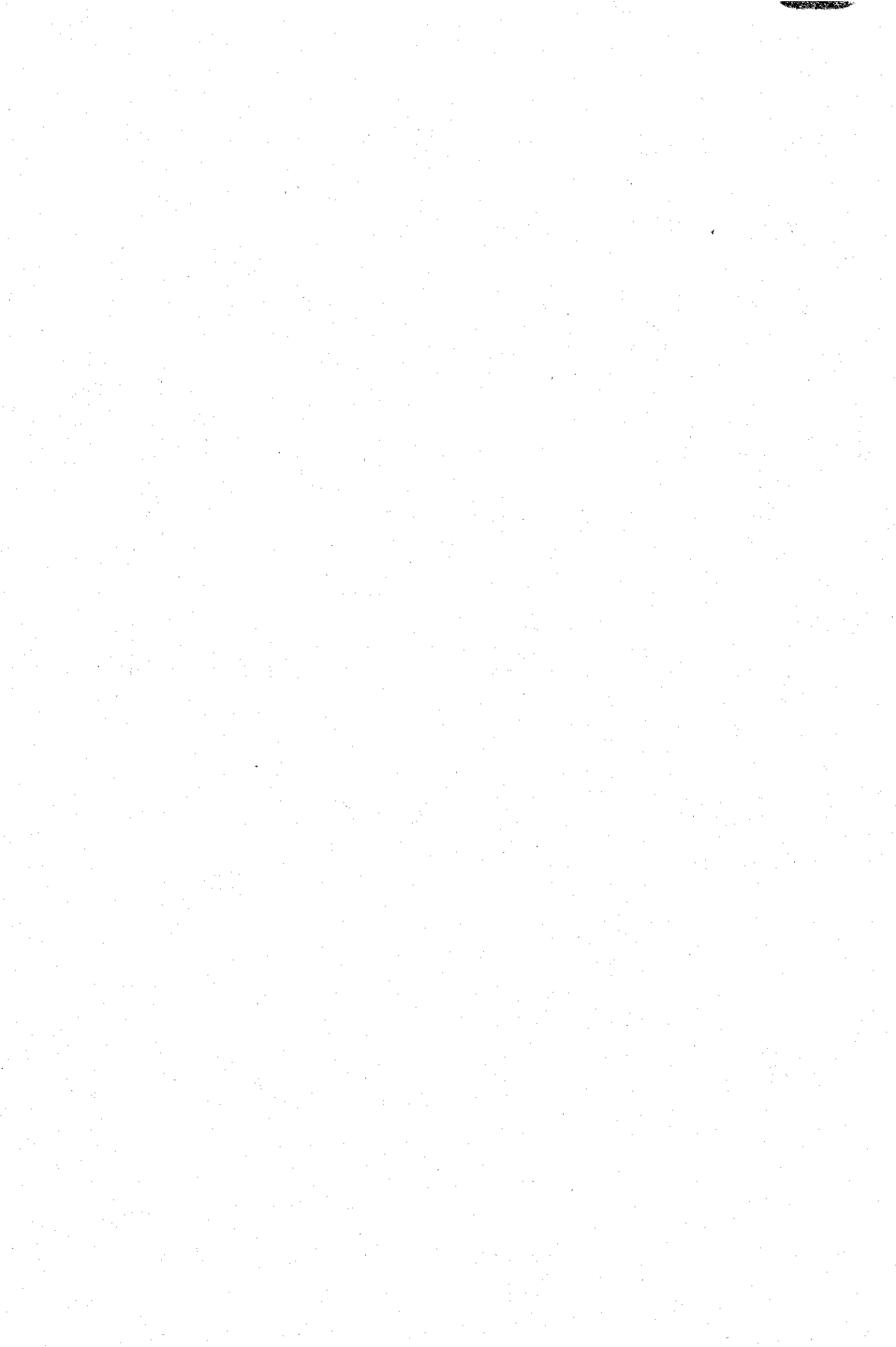
Divisée verticalement pour des raisons administratives, cette zone s'impose cependant comme entité naturelle spécifique, et si découpage il y a, il doit se faire d'ouest en est, entre Fagne et Thiérache. Les lignes du relief, les voies de pénétration, les implantations d'habitat vont dans ce sens. Cette zone, ceinturée par la France, connaît des problèmes d'isolement (faiblesse de réseaux la reliant à la Wallonie), de polarisation (les gros centres polarisateurs se trouvent en dehors de la zone, le plus proche étant Charleroi), d'économie agricole (sols pauvres). Ce sont les limites de cette situation qui ont guidé les limites de la zone.

Relativement à la Wallonie, le nombre d'établissements relevés par l'O.N.S.S. est faible (2,2 %), traduisant la faiblesse de la zone en emplois proposés. La population agricole par contre est importante, malgré la pauvreté relative des sols : 3,74 % alors que la moyenne wallonne est de 1,33%; la forêt occupe plus de 40 % de la superficie de la zone.

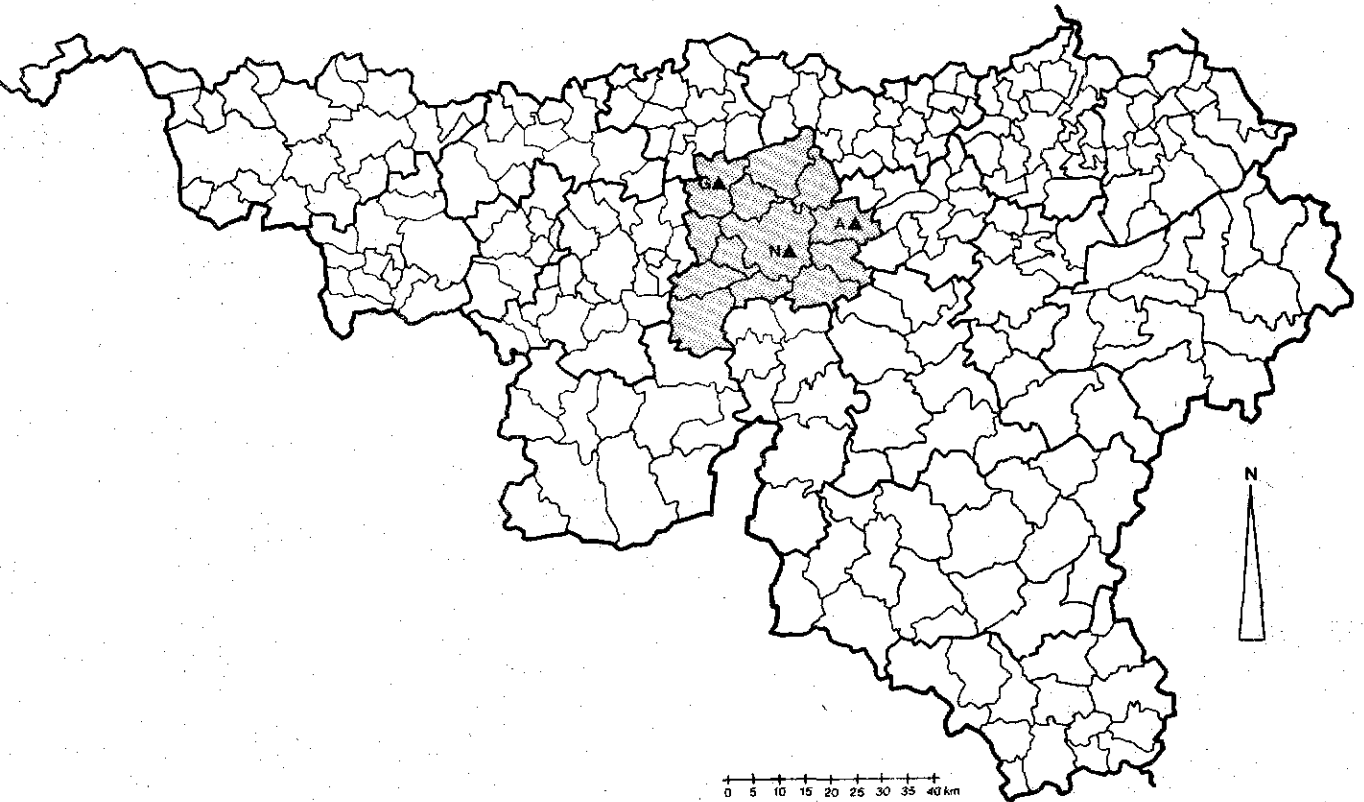
Pour dynamiser la région, de grands projets touristiques sont prévus : il s'agit du "zoning touristique éclaté des Barrages de l'Eau d'Heure" : une vingtaine de sites ont été choisis le long de ces barrages, pour accueillir des équipements d'hébergement, des centres sportifs (nautiques pour la plupart) ou récréatifs ... Le projet est grandiose et est destiné à accueillir un tourisme de masse. Rappelons à cette occasion que cette zone est une des moins peuplées de la Wallonie. Par contre, l'habitat urbanisé y est très concentré, puisque près du 1/3 de la population occupe moins de 1% du territoire.

Le système urbain est en effet formé par un grand nombre d'entités de faible dimension, tant en nombre d'habitants qu'en superficie : un habitant "urbanisé" n'y consomme en moyenne que 562 m<sup>2</sup>.

Six entités sont retenues : Couvin, le plus gros noyau d'habitat (3.600 personnes), Chimay, petite ville à fonction touristique et Florennes qui, située un peu en marge de l'Entre-Sambre et Meuse, garde des relations importantes avec Charleroi d'un côté et la Vallée de la Meuse de l'autre. Citons encore Beaumont, Philippeville, chef-lieu administratif, et Cerfontaine, proche des Barrages de l'Eau d'Heure qui lui confèreront peut-être un rôle particulier; le rôle de Cerfontaine est à définir, dans ce contexte, par rapport à Boussu-lez-Walcourt ou Silenrièux. Une hypothèse d'aménagement particulièrement pertinente semble être, en effet, de développer, à partir d'une de ses trois entités, un bourg qui soit le centre urbanistique du plan d'eau et des nombreuses activités programmées.



NAMUR



	Valeur absolue	Valeur relative par rapport à la zone
<b>1. Données générales</b>		
Superficie (ha)	103.778,4690	
Population en 1979 (hab)	219.977	
Evolution (pop.1970 = 100)	105,25	
Densité (hab/km2)	211	
Revenu moyen par hab. (fb)	149.074	
<b>2. Habitat</b>		
- <b>Noyaux de + de 800 hab</b>		
Population urbanisée (hab)	139.160	66,58 %
Nombre de noyaux	31	
Superficie urbanisée (ha)	8.395,90	8,09 %
Nombre de m2 urbanisés par hab.	603	
- <b>Noyaux de 800 à 200 hab</b>		
Population (hab)		18,47 %
- <b>Hors noyaux</b>		
Population (hab)		14,95 %
<b>3. Activités</b>		
Superficie agricole (ha)	59.804,72	57,60 %
Superficie forestière (ha)	17.764	17,12 %
Etablissements recensés par l'O.N.S.S.	4.424	
<b>4. Emploi</b>		
Emploi global (I+II)	69.451	

## B. LE SYSTEME URBAIN

Villes	Classement synthétique S.D.R.W.	Noyaux d'habitat (1970)	Commerces (1974)	O.N.S.S. (1978)		
		Nombre d'habitants	Nombre de magasins traditionnels	Nombre d'établissements	Nombre de travailleurs	
					I	II
Namur	B	75.885	667	2.344	36.353	11.512
Andenne	D	10.979	141	355	5.316	229
Gembloux	D	7.034	87	412	4.696	132

La zone d'aménagement de Namur est très concentrique, autour de son pôle principal. Le parti étant pris de respecter les nouvelles limites communales, il est caractéristique de constater que la limite zonale s'est chaque fois trouvée agrandie par rapport à la réalité ressentie au niveau des anciennes communes; Hemptinne (Fernelmont) aurait pu être rattaché à la Hesbaye, Le Roux, Sart-Eustache (Fosses-la-Ville) et Biesme (Mettet) à Charleroi, Florée (Assesse) à Ciney,...

Le critère d'appartenance à la zone a été défini en fonction de l'influence de Namur; ainsi s'est dessinée, autour de l'agglomération, une large couronne agricole, couvrant 7,5 % du territoire agricole wallon. De plus, de façon symétrique, sur le sillon, la zone est soumise aux pressions plus industrielles de Sambreville (dans la zone de Charleroi) à l'ouest et d'Andenne à l'est.

Namur est le cinquième noyau d'habitat wallon. Moins industrialisé que la plupart des pôles du sillon, c'est un grand centre de convergence des communications wallonnes : la Sambre y rejoint la Meuse, la dorsale ferroviaire wallonne et l'autoroute de Wallonie y croisent respectivement la ligne Bruxelles - Arlon et l'E 40. Dans la zone, cette ville essentiellement tertiaire est un centre d'emplois important; les fonctions administrative, scolaire et commerciale y sont bien représentées.

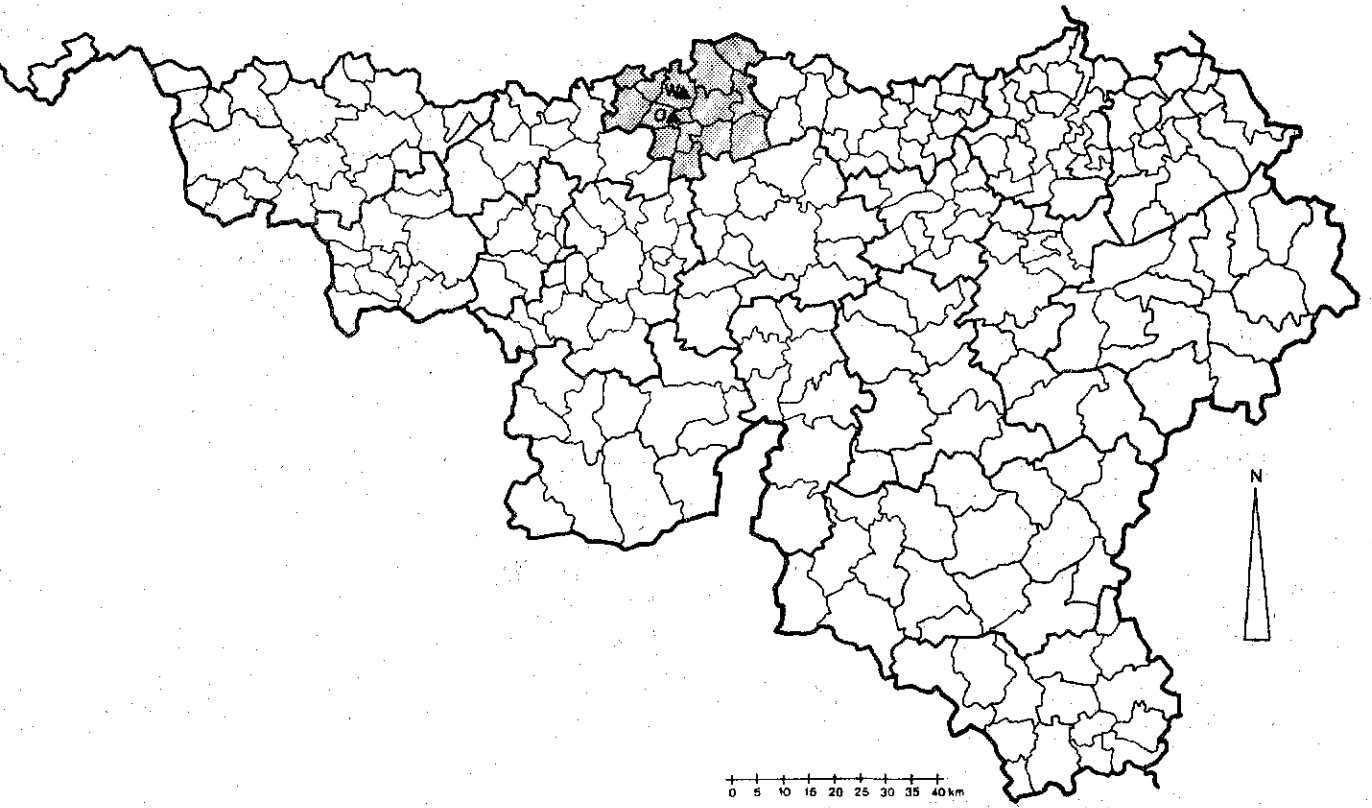
Andenne, entre Huy et Namur, est le second noyau d'habitat de la zone; c'est un centre de vieille industrialisation, en proie aux problèmes de reconversion.

Les activités de Gembloux, centre hesbignon, sont traditionnellement orientées vers l'agriculture. La présence de quelques anciennes industries agro-alimentaires et surtout de la Faculté Agronomique en témoignent.





WAVRE - LOUVAIN-LA-NEUVE



	Valeur absolue	Valeur relative par rapport à la zone
<b>1. Données générales</b>		
Superficie (ha)	50.117,0881	
Population en 1979 (hab)	125.630	
Evolution (pop.1970 = 100)	124,04	
Densité (hab/km <sup>2</sup> )	250	
Revenu moyen par hab (fb)	181.887	
<b>2. Habitat</b>		
<b>- Noyaux de + de 800 hab</b>		
Population urbanisée (hab)	66.240	65,40 %
Nombre de noyaux	18	
Superficie urbanisée (ha)	5.194,53	10,36 %
Nombre de m <sup>2</sup> urbanisés par hab.	784	
<b>- Noyaux de 800 à 200 hab</b>		
Population (hab)		21,59 %
<b>- Hors noyaux</b>		
Population (hab)		13,01 %
<b>3. Activités</b>		
Superficie agricole (ha)	29.449,32	58,80 %
Superficie forestière (ha)	5.925	11,82 %
Etablissements recensés par l'O.N.S.S.	2.399	
<b>4. Emploi</b>		
Emploi global (I+III)	33.630	

## B. LE SYSTEME URBAIN

Villes	Classement synthétique S.D.R.W.	Noyaux d'habitat (1970)		Commerces (1974)		O.N.S.S. (1978)	
		Nombre d'habitants	Nombre de magasins traditionnels	Nombre d'établissements	Nombre de travailleurs		
					I	II	
Wavre	C	13.049	218	672	6.908	331	
Ottignies L.L.N.	-	12.167	34	284	6.522	101	

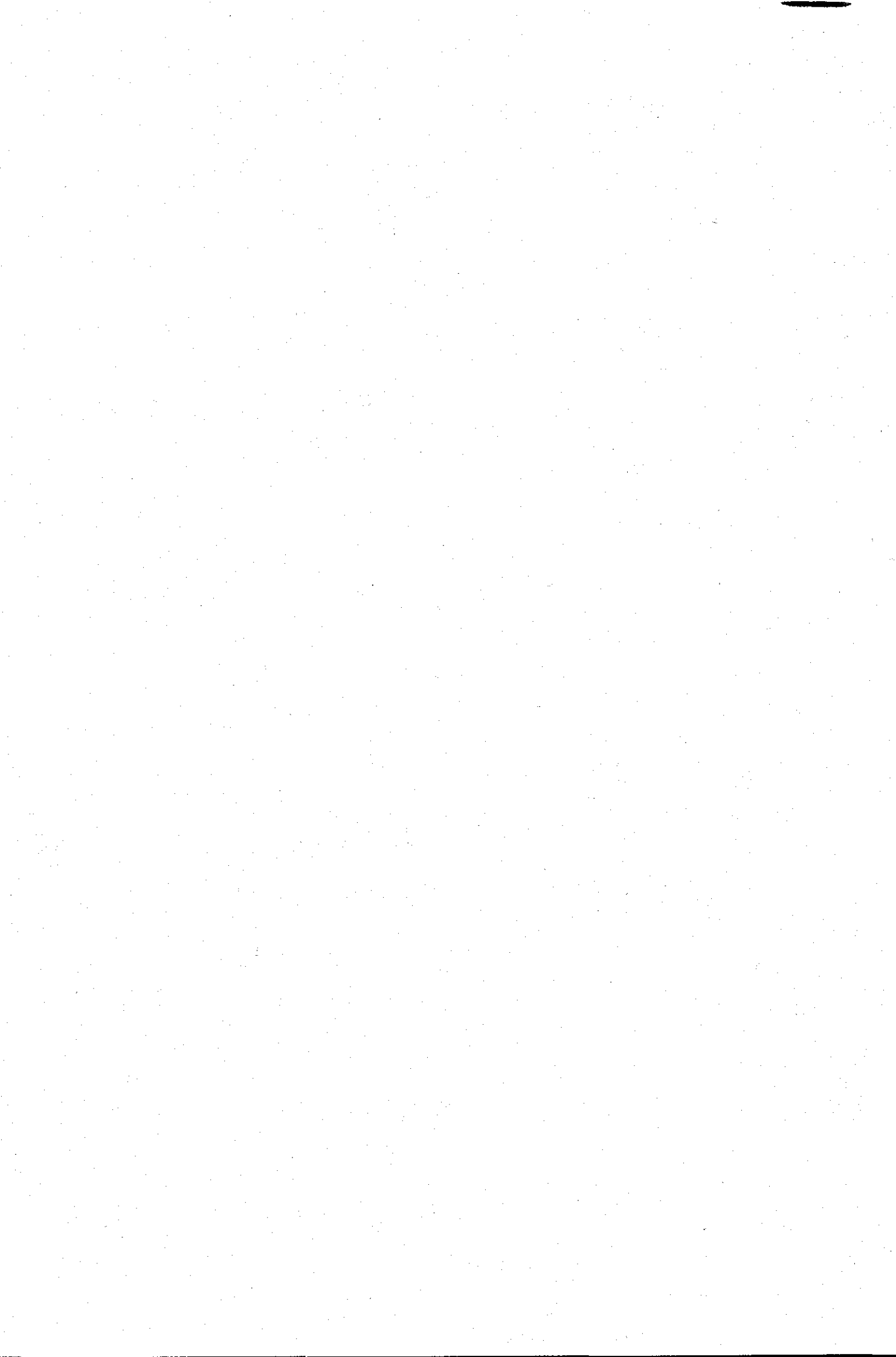
Partie centrale du Brabant wallon, cette zone s'inscrit dans la mouvance urbaine de Bruxelles. Ce caractère la différencie des zones qu'elle côtoie à l'est, où la problématique agricole est prépondérante, et au sud, zone de polarisation de Namur. La limite ouest a été déterminée en fonction de la polarisation de Wavre.

Au cours des dix dernières années, cette zone a connu le plus haut taux de croissance démographique wallon : il s'élève à 24 %. C'est le résultat de l'attraction de Bruxelles, centre d'emplois, du phénomène d'exurbanisation de la capitale, qui n'offre pas un milieu de vie agréable, enfin de l'implantation récente de la fraction francophone de l'Université de Louvain sur son nouveau site.

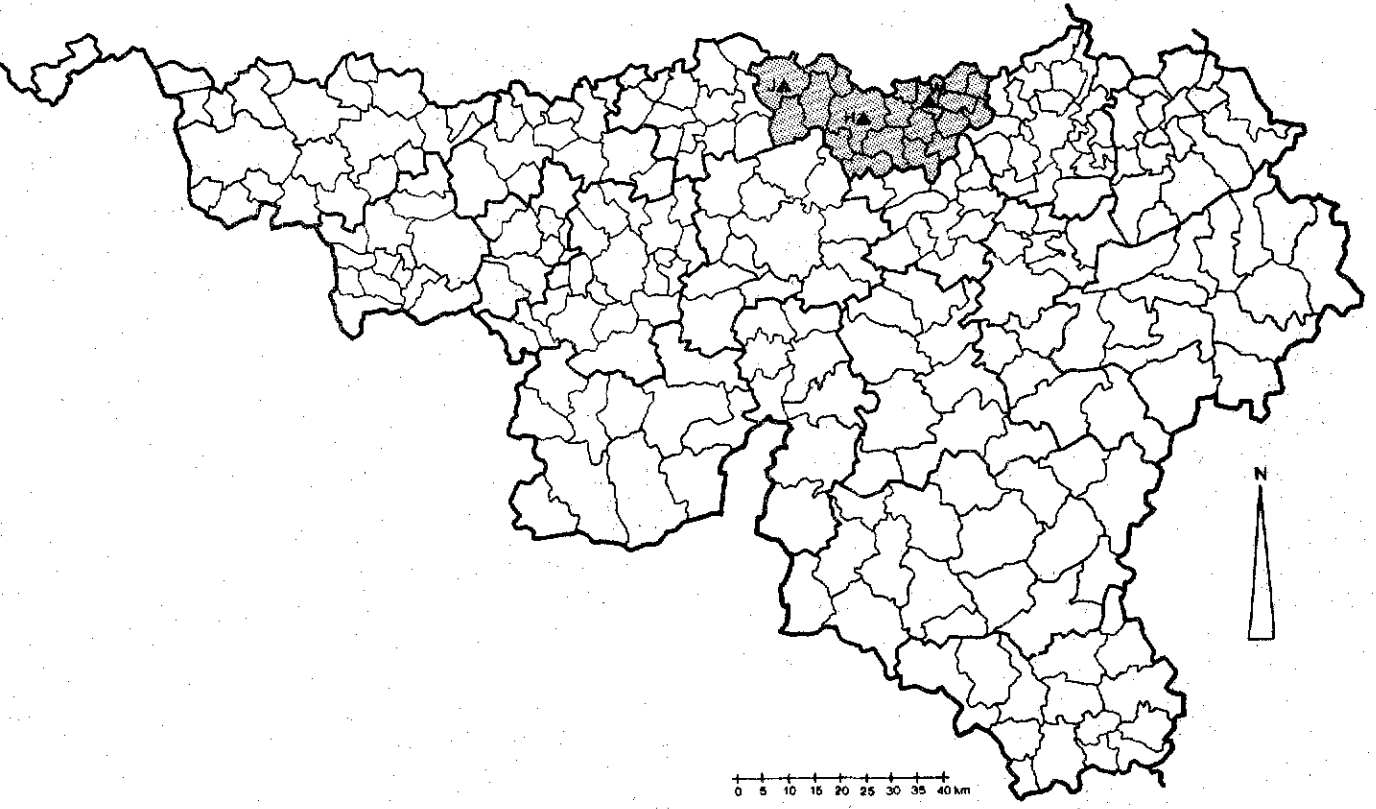
C'est ainsi qu'un des pôles du système urbain est cette ville nouvelle, traditionnellement associée à sa commune d'accueil. Ottignies/Louvain-La-Neuve est un pôle essentiellement culturel et intellectuel, qui rayonne au-delà de la zone.

Wavre, pôle plus ancien, en est fort proche. C'est une petite ville bien équipée en services, qui joue depuis longtemps le rôle centralisateur de la zone. Il convient donc, historiquement et fonctionnellement, de la différencier d'Ottignies/Louvain-La-Neuve.

Genval, le plus gros noyau d'habitat, n'a pas été retenu dans le système urbain de la zone, étant donné qu'il apparaît comme un faubourg résidentiel bruxellois. C'est également le problème de Rixensart dont le noyau d'habitat est cependant moins important.



HESBAYE



	Valeur absolue	Valeur relative par rapport à la zone
<b>1. Données générales</b>		
Superficie (ha)	64.772,6449	
Population en 1979 (hab)	84.880	
Evolution (pop.1970 = 100)	101,61	
Densité (hab/km <sup>2</sup> )	131	
Revenu moyen par hab (fb)	142.139	
<b>2. Habitat</b>		
- <u>Noyaux de + de 800 hab</u>		
Population urbanisée (hab)	37.265	44,61 %
Nombre de noyaux	20	
Superficie urbanisée (ha)	2.883,35	4,45 %
Nombre de m <sup>2</sup> urbanisés par hab.	774	
- <u>Noyaux de 800 à 200 hab</u>		
Population (hab)		40,85 %
- <u>Hors noyaux</u>		
Population (hab)		14,54 %
<b>3. Activités</b>		
Superficie agricole (ha)	51.138,02	78,90 %
Superficie forestière (ha)	1.582	2,44 %
Etablissements recensés par l'O.N.S.S.	1.564	
<b>4. Emploi</b>		
Emploi global (I+III)	16.894	

**B. LE SYSTEME URBAIN**

Villes	Classement synthétique S.D.R.W.	Noyaux d'habitat (1970)	Commerces (1974)	O.N.S.S. (1978)		
		Nombre d'habitants	Nombre de magasins traditionnels	Nombre d'établissements	Nombre de travailleurs	
					I	II
Wareme	D	7.510	116	283	2.811	1.133
Jodoigne	D	3.876	98	220	1.861	101
Hannut	D	3.131	115	265	1.930	91

Nous avons choisi de singulariser cette zone sur base de son activité agricole intense. Les limites tiennent compte de ce phénomène, laissant de côté les communes appartenant à la mouvance urbaine d'un centre important : Liège, Huy, Namur ou Bruxelles.

La limite septentrionale de la zone, limite administrative, apparaît de ce point de vue artificielle : la Hesbaye flamande présente les mêmes traits que la Hesbaye wallonne; de plus, l'influence de Sint-Truiden ou Tienen dépasse largement la frontière linguistique : ces villes sont avant tout hesbignonnes.

La superficie agricole couvre 78,9 % du territoire. La qualité des terres et la configuration du relief favorisent une agriculture riche et intensive, caractéristique de cette zone : production de céréales, de betteraves sucrières, de cultures contractuelles. Quelques industries agro-alimentaires dérivées y sont localisées : raffineries sucrières, boulangeries,...

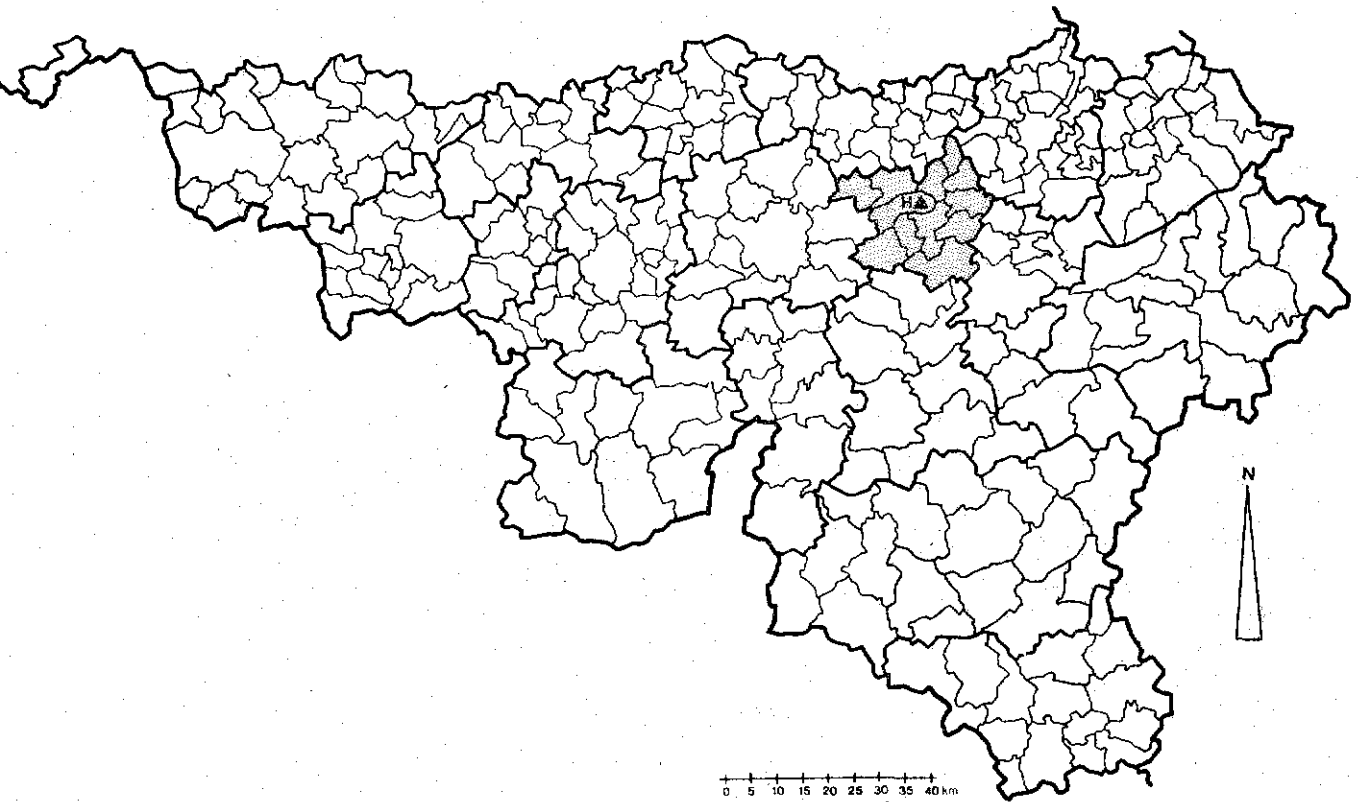
Le nombre de m<sup>2</sup> d'espace urbanisé par habitant est un des plus élevés de Wallonie (774 m<sup>2</sup>/hab.), illustrant le tissu assez lâche des gros bourgs hesbignons. Trois centres forment le système urbain. Waremme est le plus gros noyau d'habitat : 7.510 personnes. Hannut se trouve traditionnellement en bout de course, du point de vue administratif, à la limite de la province de Liège et de la frontière linguistique. Sa situation centrale dans la zone lui confère un rôle d'intermédiaire, assurant une continuité entre les parties liégeoise et brabançonne. Jodoigne devient ainsi le pôle brabançon de la zone.

Il est à remarquer que ces trois pôles sont très proches de la frontière linguistique, confirmant ainsi la permanence du caractère hesbignon au-delà de cette limite.





HUY



	Valeur absolue	Valeur relative par rapport à la zone
<b>1. Données générales</b>		
Superficie (ha)	48.554,6732	
Population en 1979 (hab)	76.820	
Evolution (pop.1970 = 100)	102,04	
Densité (hab/km <sup>2</sup> )	158	
Revenu moyen par hab (fb)	142.092	
<b>2. Habitat</b>		
- <b>Noyaux de + de 800 hab</b>		
Population urbanisée (hab)	37.132	49,32 %
Nombre de noyaux	6	
Superficie urbanisée (ha)	2.351,53	4,84 %
Nombre de m <sup>2</sup> urbanisés par hab.	633	
- <b>Noyaux de 800 à 200 hab</b>		
Population (hab)		25,50 %
- <b>Hors noyaux</b>		
Population (hab)		25,17 %
<b>3. Activités</b>		
Superficie agricole (ha)	27.325,91	56,30 %
Superficie forestière (ha)	9.920	20,43 %
Etablissements recensés par l'O.N.S.S.	1.615	
<b>4. Emploi</b>		
Emploi global (I+III)	20.693	

**B. LE SYSTEME URBAIN**

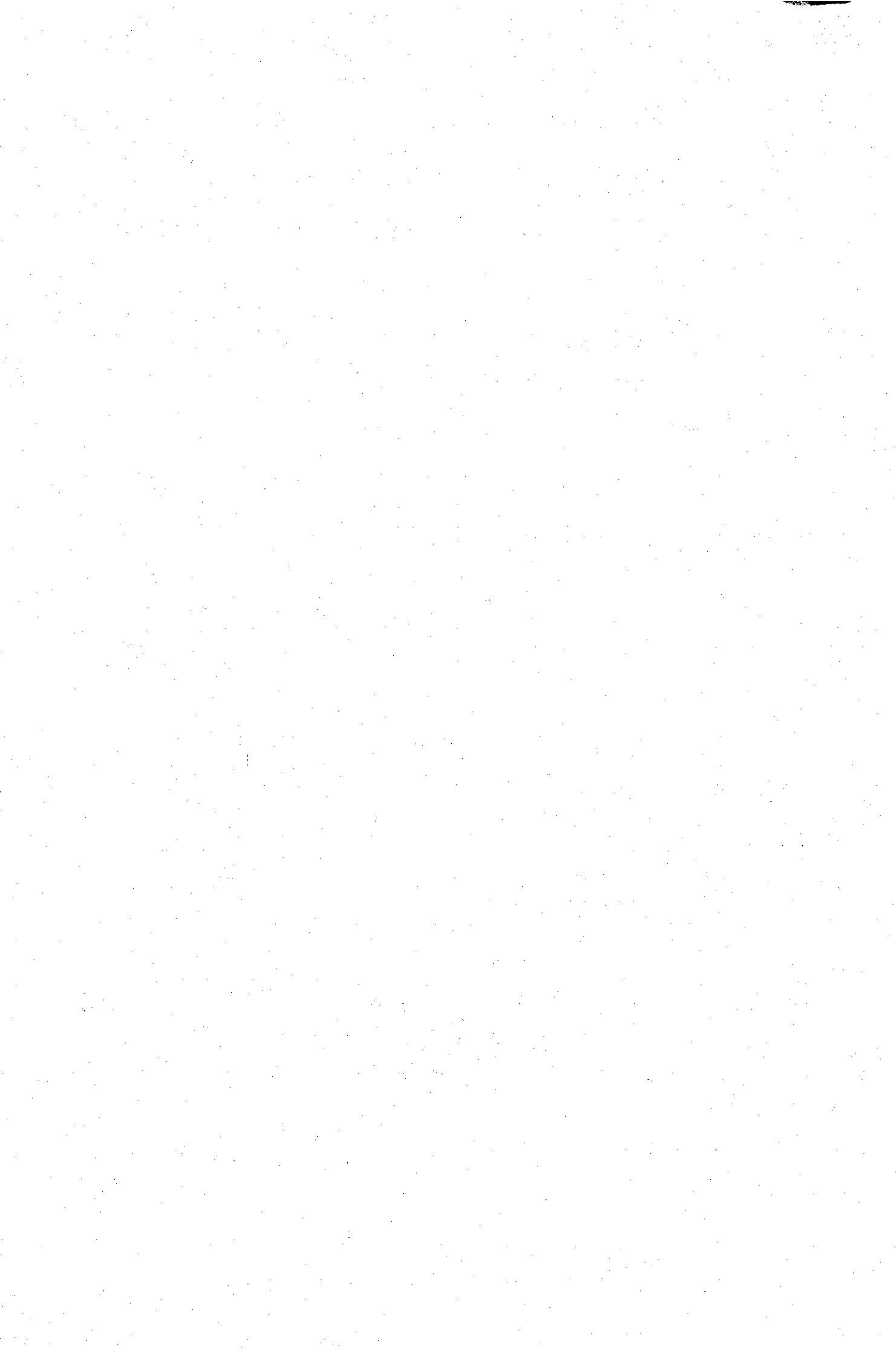
Villes	Classement synthétique S.D.R.W.	Noyaux d'habitat (1970)	Commerces (1974)	O.N.S.S. (1978)		
		Nombre d'habitants	Nombre de magasins traditionnels	Nombre d'établissements	Nombre de travailleurs	
					I	II
Huy	C	18.278	281	681	7.853	2.161

Relais mosan entre Liège et Namur, Huy à sa place sur le sillon industriel; son poids économique et démographique justifie une zone de polarisation "propre". La caractéristique de cette zone est d'être un carrefour : c'est une transition entre Liège et Namur (ouest-est), et entre la Hesbaye et le Condroz (nord-sud).

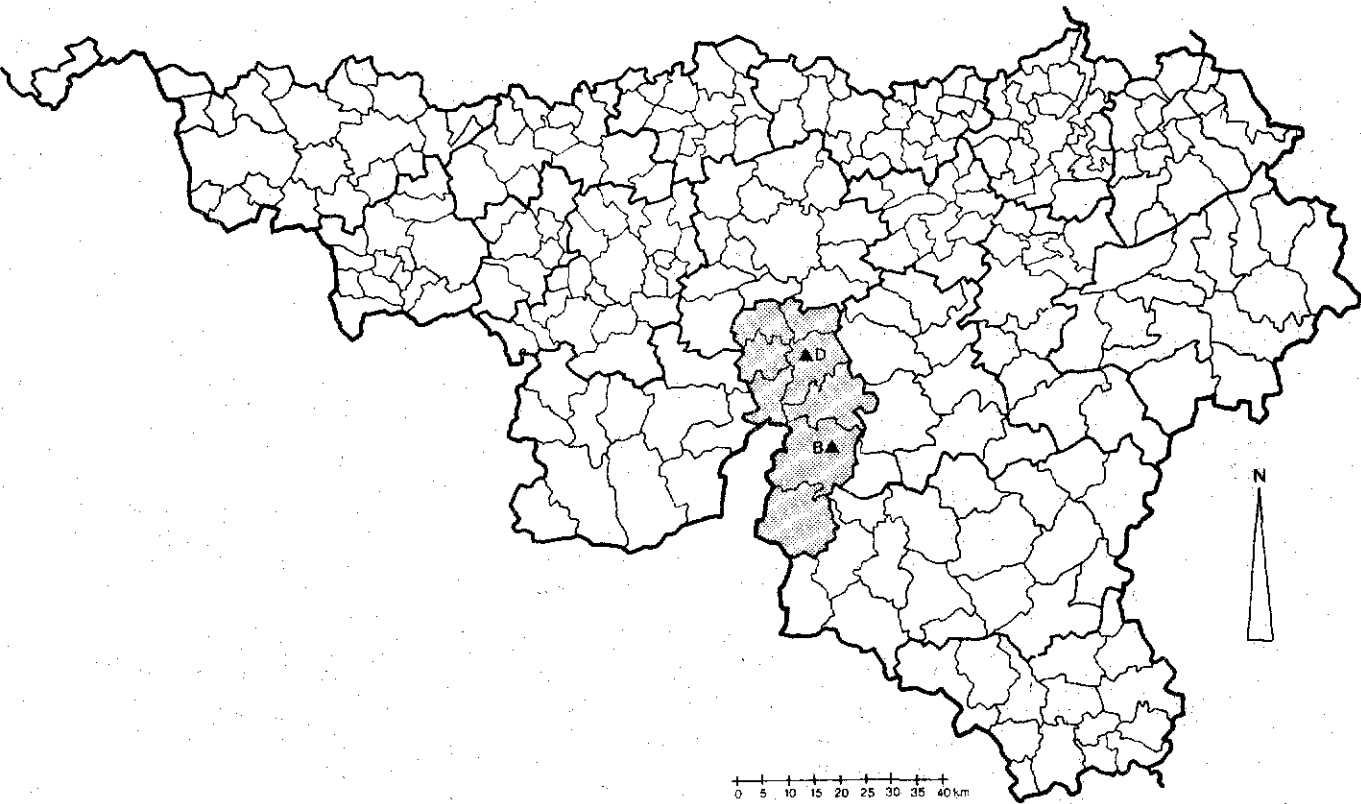
L'attraction de Huy a déterminé les limites de la zone. Mais, du fait même de ce caractère transitoire, la frontière n'est pas satisfaisante. C'est ainsi, par exemple, que le noyau d'habitat de Liège s'est vu amputer de l'extrémité qui se trouve sur la nouvelle commune d'Engis. De même certains villages de la commune fusionnée de Ohey devraient être rattachés à la zone de Ciney, et une partie de Villers-le-Bouillet à la zone de Hesbaye.

Schématiquement, l'habitat et les industries sont concentrés en cordon le long de la Meuse : les gros noyaux se succèdent le long de cet axe. Huy en est le centre le plus important, en nombre de commerces, d'entreprises et d'habitants.

Au nord de cet axe, et parallèlement à lui, le versant mosan passe au plateau hesbignon, plus agricole. De façon symétrique, il fait place au sud au Condroz plus rural. C'est ainsi que l'espace agricole occupe 56,3 % du territoire de la zone.



VALLÉE DE LA MEUSE



	Valeur absolue	Valeur relative par rapport à la zone
<b>1. Données générales</b>		
Superficie (ha)	79.268,8152	
Population en 1979 (hab)	47.162	
Evolution (pop.1970 = 100)	101,21	
Densité (hab/km2)	59	
Revenu moyen par hab (fb)	127.823	
<b>2. Habitat</b>		
- <b>Noyaux de + de 800 hab</b>		
Population urbanisée (hab)	19.231	41,27 %
Nombre de noyaux	10	
Superficie urbanisée (ha)	1.181,09	1,49 %
Nombre de m2 urbanisés par hab.	614	
- <b>Noyaux de 800 à 200 hab</b>		
Population (hab)		36,02 %
- <b>Hors noyaux</b>		
Population (hab)		22,71 %
<b>3. Activités</b>		
Superficie agricole (ha)	32.779,13	41,40 %
Superficie forestière (ha)	32.734	41,29 %
Etablissements recensés par l'O.N.S.S.	1.177	
<b>4. Emploi</b>		
Emploi global (I+III)	12.440	

## B. LE SYSTEME URBAIN

Villes	Classement synthétique S.D.R.W.	Noyaux d'habitat (1970)	Commerces (1974)	O.N.S.S. (1978)		
		Nombre d'habitants	Nombre de magasins traditionnels	Nombre d'établissements	Nombre de travailleurs	
					I	II
Dinant	D	7.894	171	471	3.702	2.636
Beauraing	D	2.265	46	139	1.362	20

C'est l'axe mosan qui est le critère d'homogénéisation de cette zone : les paysages qu'il engendre, les problèmes touristiques, les relations privilégiées avec la France (influence mosane des villes françaises : Givet, Monthermé, Vireux, Charleville-Mézières,...) sont autant de points communs dans cette zone.

Un problème d'insertion dans la zone s'est posé à propos de la commune de Gedinne; la commune occupe en effet la retombée septentrionale du massif ardennais et de ce fait aurait pu y être rattachée. Cependant, les communications (routières et ferroviaires) qui la relient presque uniquement à Beauraing (puis Dinant et Namur) vers le nord, et la proximité de la Meuse ont joué en faveur de la solution choisie, qui répond d'ailleurs à une demande locale (1).

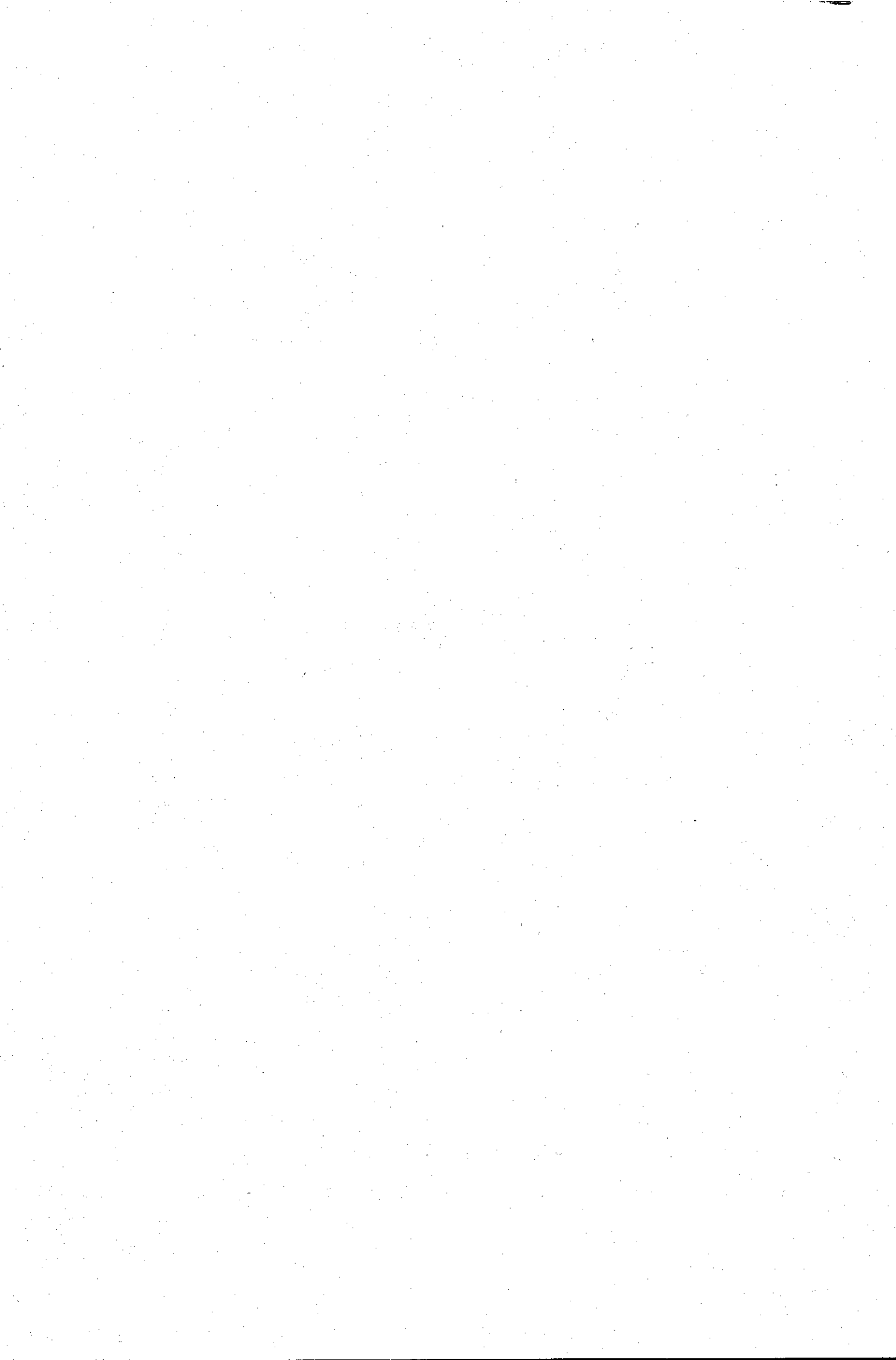
Parmi les zones wallonnes retenues, la vallée de la Meuse est la moins peuplée : elle ne comprend que 1,46 % de la population wallonne. La majorité des personnes y habitent en espace non urbanisé. C'est également la zone qui compte le moins d'établissements recensés par l'O.N.S.S. (1,97 % du total wallon).

Plus urbanisé au nord (Yvoir, Anhée, Dinant), le paysage présente des caractéristiques rurales et touristiques à Houyet, Beauraing ou Gedinne. La forêt fait partie intégrante de ce paysage, puisqu'elle occupe 41,29 % du territoire de la zone.

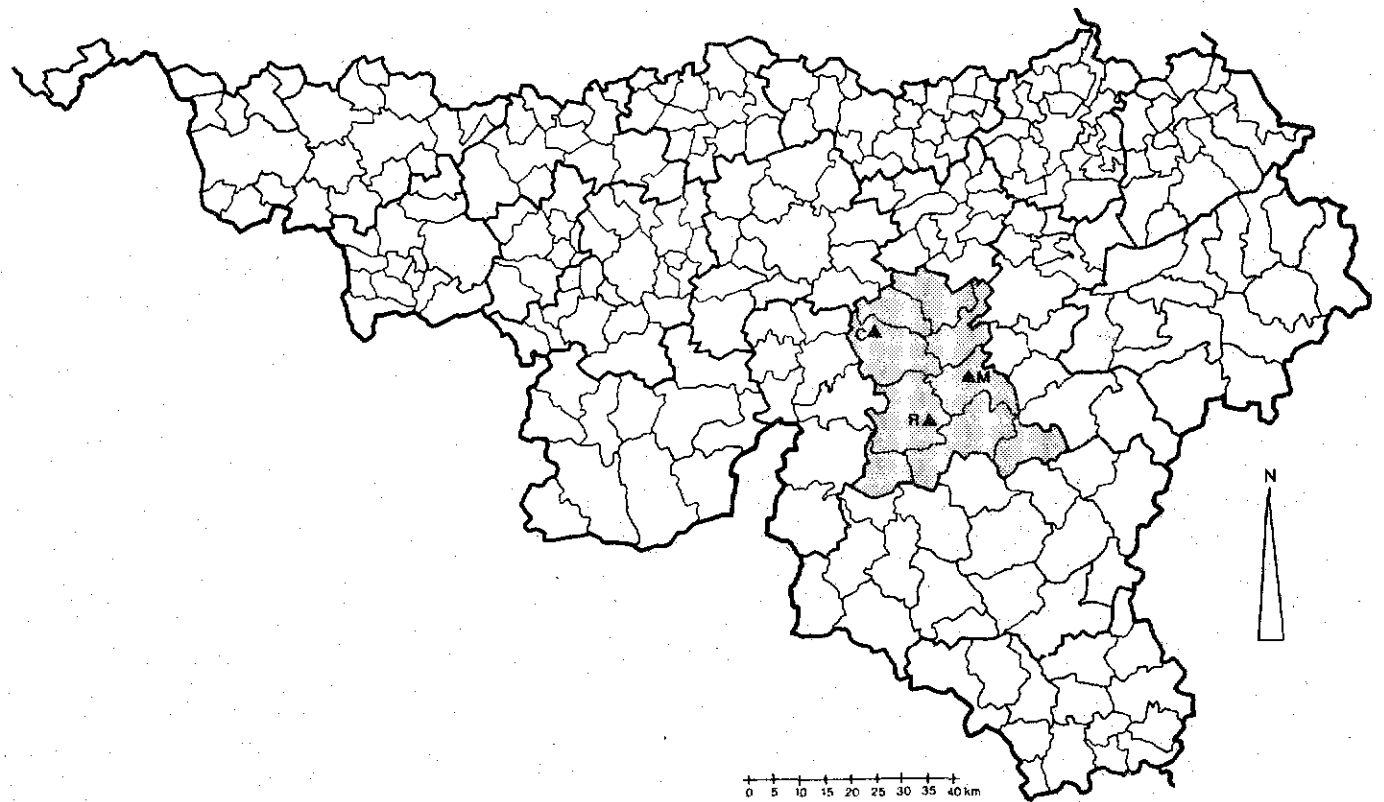
Ville mosane et condruzienne, Dinant joue un rôle de charnière entre le sud du pays et Namur, point de convergence des communications wallonnes; l'orientation du relief condruzien facilite les communications ouest-est tandis que le couloir mosan nord-sud est emprunté par les routes et le chemin de fer. Beauraing, second noyau d'habitat de la zone, bénéficie également d'un noeud de communications favorable.

(1) Réaction exprimée par les communes lors du débat sur les sous-régions, consécutif aux accords du Stuyvenberg (1977).





CINEY - MARCHE-EN-FAMENNE - ROCHEFORT



	Valeur absolue	Valeur relative par rapport à la zone
<b>1. Données générales</b>		
Superficie (ha)	103.823,0797	
Population en 1979 (hab)	58.972	
Evolution (pop. 1970 = 100)	105,53	
Densité (hab/km <sup>2</sup> )	56	
Revenu moyen par hab (fb)	132.670	
<b>2. Habitat</b>		
- <b>Noyaux de + de 800 hab</b>		
Population urbanisée (hab)	26.952	48,23 %
Nombre de noyaux	11	
Superficie urbanisée (ha)	1.636,53	1,58 %
Nombre de m <sup>2</sup> urbanisés par hab.	607	
- <b>Noyaux de 800 à 200 hab</b>		
Population (hab)		27,71 %
- <b>Hors noyaux</b>		
Population (hab)		24,06 %
<b>3. Activités</b>		
Superficie agricole (ha)	45.523,59	43,90 %
Superficie forestière (ha)	41.351	39,83 %
Etablissements recensés par l'O.N.S.S.	1.422	
<b>4. Emploi</b>		
Emploi global (I+III)	17.971	

**B. LE SYSTEME URBAIN**

Villes	Classement synthétique S.D.R.W.	Noyaux d'habitat (1970)	Commerces (1974)	O.N.S.S. (1978)		
		Nombre d'habitants	Nombre de magasins traditionnels	Nombre d'établissements	Nombre de travailleurs	
					I	II
Ciney	D	7.237	151	349	4.497	78
Marche	CD	4.908	114	377	2.159	831
Rochefort (+ Jemelle)	D	4.034 (+ 1.957)	112	243	2.092	71

Insérée entre les vallées de la Meuse à l'ouest et de l'Ourtue à l'est, cette zone est limitée au sud par la barrière ardennaise, dont la ligne de crêtes constitue la frontière retenue, et au nord par le sillon industriel et la région qu'il polarise.

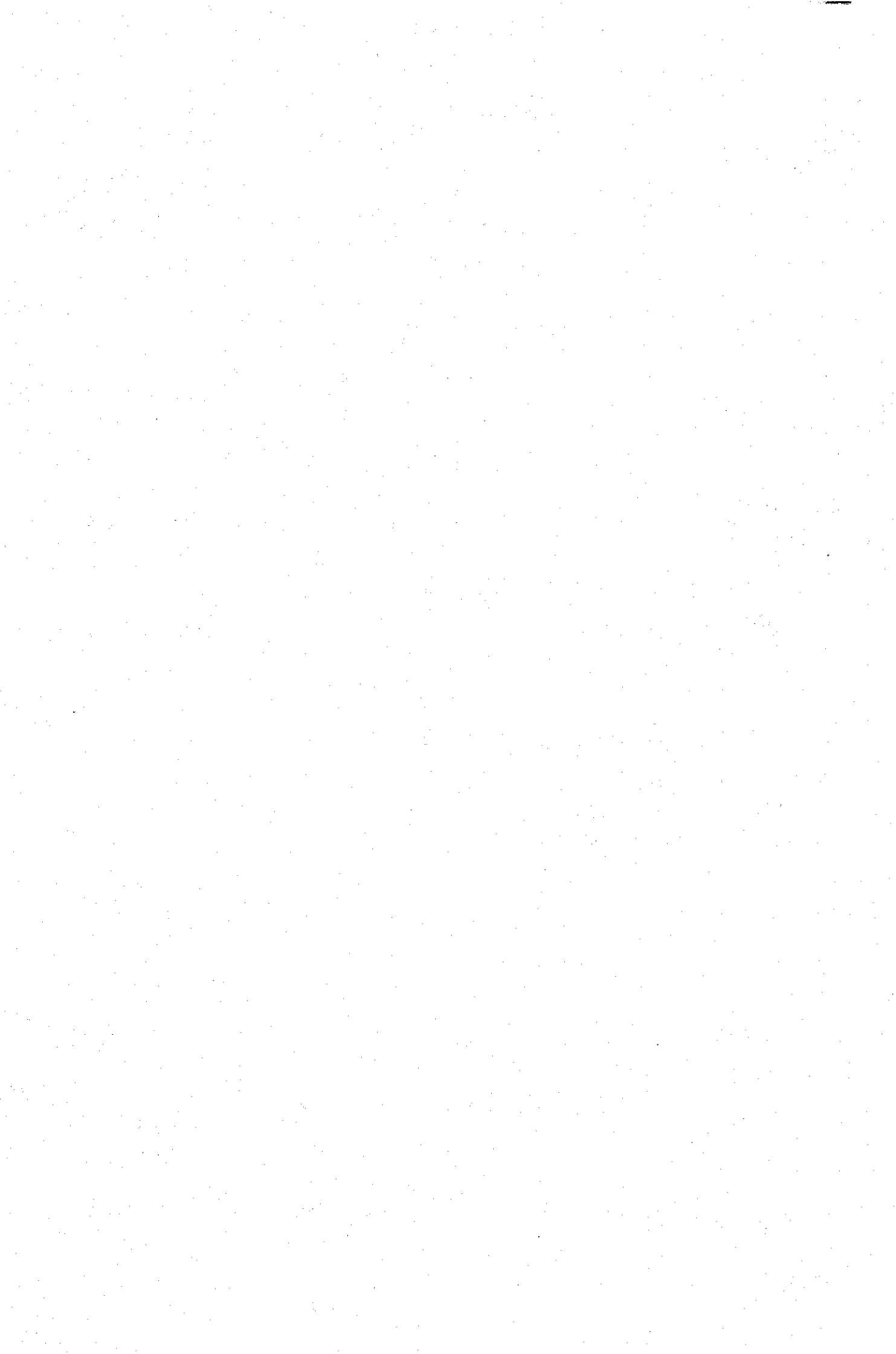
C'est une zone carrefour entre les provinces de Liège, Luxembourg et Namur, représentative de plusieurs régions naturelles. Le relief est orienté sud-ouest/nord-est : aux tiges du Condroz succède la dépression famennienne, suivie de la haute bordure ardennaise. Les communes (en tout ou en partie) de Wellin, Tellin, Nassogne et Tenneville font déjà partie du massif ardennais; mais, localisées sur son versant nord, elles redescendent "naturellement" vers la dépression famennienne. C'est pourquoi, nous les avons incluses à la zone, répondant en cela à la demande qu'ont déjà formulée plusieurs d'entre elles (1).

La diversité des paysages n'entame pas l'unité de la zone, réalisée autour du réseau routier, et notamment de la N 4 que viennent croiser la N 36 à Ciney et la N 35 à Marche.

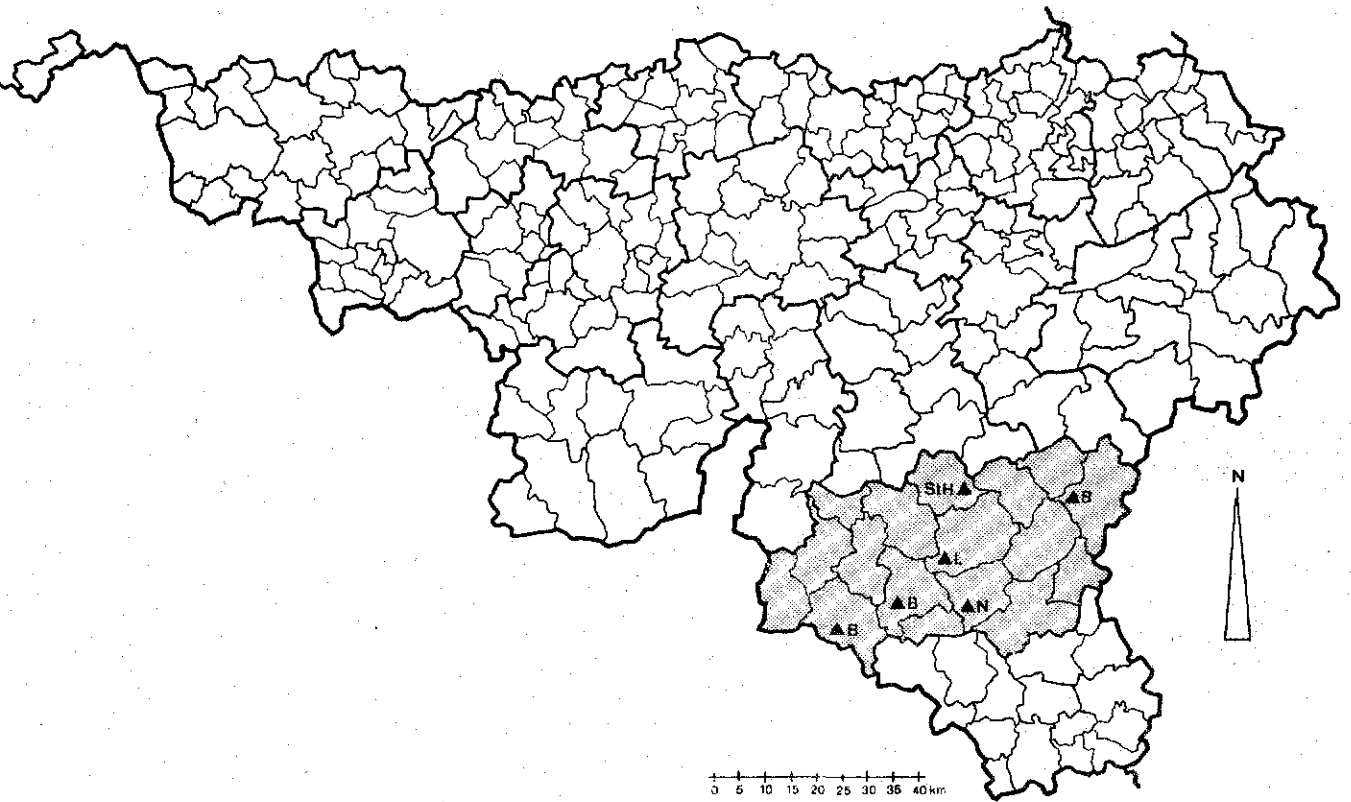
Le système urbain s'articule autour de 3 pôles, les trois plus gros noyaux d'habitat de la zone. Ciney, pôle condruzien, jouit d'un important rayonnement agricole. Marche-en-Famenne, carrefour de communications routières et ferroviaires, bénéficie de récentes infrastructures militaires et industrielles qui favorisent sa croissance. Soullignons, à ce propos, que le taux d'accroissement démographique de la zone au cours des dix dernières années est un des plus élevés de Wallonie : 5,53 %. Le pôle de Rochefort - Jemelle est constitué de deux noyaux d'habitat, le second étant lié à la localisation de la gare de Jemelle, relativement éloignée de Rochefort. Ce troisième pôle présente une spécificité plus touristique; on peut noter à ce sujet qu'il règne dans cette région un micro-climat favorable : c'est ici, que pour la Wallonie, on recense le plus grand nombre de jours par an pour lesquels la température moyenne est supérieure à 25°C.

---

(1) Réactions exprimées par les communes lors du débat sur les sous-régions, consécutif aux accords du Stuyvenberg (1977).



ARDENNE



	Valeur absolue	Valeur relative par rapport à la zone
<b>1. Données générales</b>		
Superficie (ha)	201.270,1679	
Population en 1979 (hab)	73.834	
Evolution (pop.1970 = 100)	99,83	
Densité (hab/km <sup>2</sup> )	36	
Revenu moyen par hab (fb)	114.191	
<b>2. Habitat</b>		
- <b>Noyaux de + de 800 hab</b>		
Population urbanisée (hab)	26.500	35,83 %
Nombre de noyaux	10	
Superficie urbanisée (ha)	1.642,87	0,82 %
Nombre de m <sup>2</sup> urbanisés par hab.	620	
- <b>Noyaux de 800 à 200 hab</b>		
Population (hab)		34,09 %
- <b>Hors noyaux</b>		
Population (hab)		30,08 %
<b>3. Activités</b>		
Superficie agricole (ha)	70.156,54	34,90 %
Superficie forestière (ha)	98.253	48,82 %
Etablissements recensés par l'O.N.S.S.	1.665	
<b>4. Emploi</b>		
Emploi global (I+III)	20.620	

## B. LE SYSTEME URBAIN

Villes	Classement synthétique S.D.R.W.	Noyaux d'habitat (1970)	Commerces (1974)	O.N.S.S. (1978)		
		Nombre d'habitants	Nombre de magasins traditionnels	Nombre d'établissements	Nombre de travailleurs	
					I	II
Bastogne	D	6.125	181	335	2.796	952
Bertrix	D	4.546	60	148	1.437	39
Neufchâteau	-	3.195	56	135	1.094	1.922
St Hubert	-	2.999	61	147	1.382	67
Libramont	D	2.967	53	190	3.249	289
Bouillon	-	2.683	72	176	1.126	71

Cette zone reprend la presque totalité du plateau ardennais. Elle est limitée à l'est et à l'ouest par les frontières internationales, au nord et au sud par les "barrières ardennaises", barrières forestières et morphologiques que souligne la toponymie locale : "Barrière de Champlon", "Barrière de Transinne".

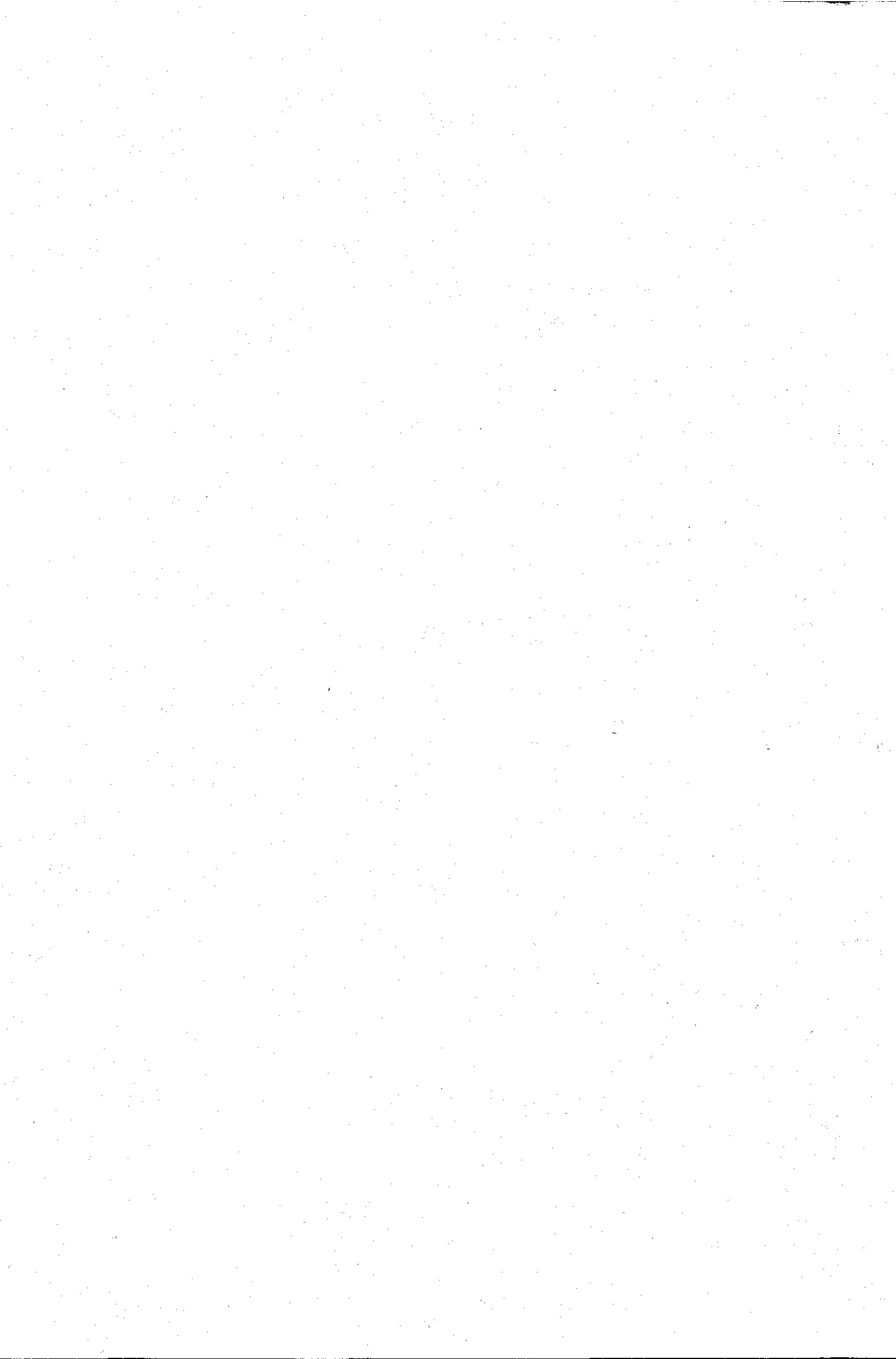
L'Ardenne est une zone rurale. 8,74 % de la superficie agricole wallonne y sont concentrés, cependant que le secteur emploie plus de 18 % des travailleurs de la zone. Mais c'est la forêt qui constitue la principale affectation du sol : elle occupe 48,82 % du territoire zonal ; son influence est grande ; c'est l'image de marque de la zone et son principal attrait touristique.

Le tourisme est bien implanté en Ardenne. Face à ce secteur d'activité, souvent considéré comme facteur dynamique de développement, la zone retrouve les problèmes de toute la Wallonie rurale quant à l'appropriation et l'occupation de l'espace, à la localisation et à la taille des équipements et infrastructures, aux retombées économiques, sociales ou écologiques locales.

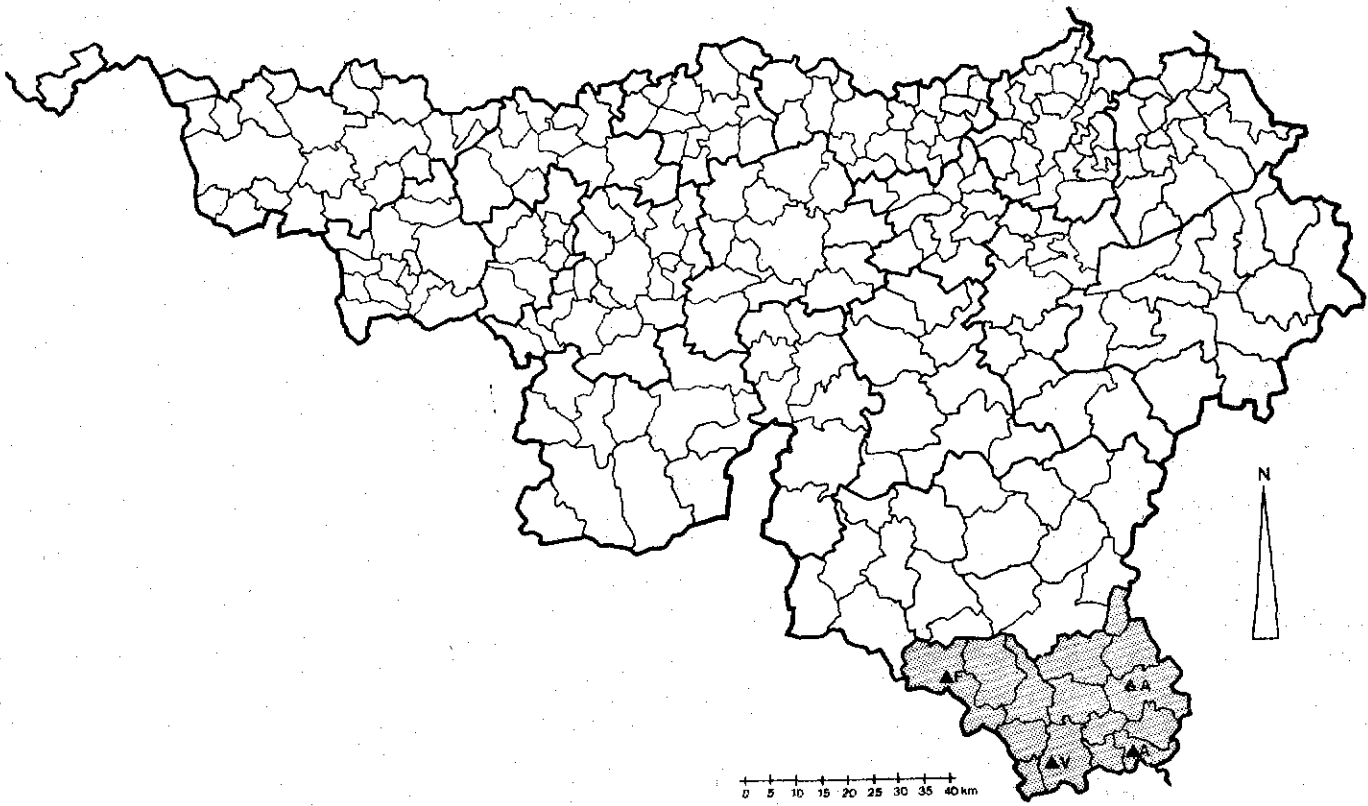
Un des principaux problèmes de la zone est l'isolement qui la caractérise, tant interne qu'externe. Globalement, elle est éloignée des grands centres polarisateurs, même étrangers. A l'intérieur, la densité des communications est faible et les distances longues dans cette zone, la plus grande, qui couvre près de 12 % du territoire wallon ; de plus, la densité de population (36 hab./km<sup>2</sup>) et la proportion de population urbanisée (36 %) y sont très faibles.

Six petits centres forment le système urbain. Bastogne est le plus gros noyau d'habitat ; cependant, sa localisation limitrophe réduit son rayonnement. A l'entrée de l'Ardenne, Saint-Hubert, au passé religieux, a une vocation essentiellement touristique ; son hinterland dépasse difficilement la barrière ardennaise. C'est également le cas de la petite ville de Neufchâteau, au pied de la barrière méridionale. Bertrix est devenu le second noyau d'habitat de la zone. Le développement de Libramont, noeud de communications au centre du plateau ardennais, est repérable dans son évolution démographique. Bouillon, sixième noyau d'habitat de la zone, est un des principaux centres touristiques de la Semois.





SUD-LUXEMBOURG



	Valeur absolue	Valeur relative par rapport à la zone
<b>1. Données générales</b>		
Superficie (ha)	108.852,6022	
Population en 1979 (hab)	92.750	
Evolution (pop.1970 = 100)	102,22	
Densité (hab/km <sup>2</sup> )	85	
Revenu moyen par hab (fb)	117.831	
<b>2. Habitat</b>		
- <u>Noyaux de + de 800 hab</u>		
Population urbanisée (hab)	54.988	60,60 %
Nombre de noyaux	16	
Superficie urbanisée (ha)	3.405,01	3,13 %
Nombre de m <sup>2</sup> urbanisés par hab.	619	
- <u>Noyaux de 800 à 200 hab</u>		
Population (hab)		28,43 %
- <u>Hors noyaux</u>		
Population (hab)		10,97 %
<b>3. Activités</b>		
Superficie agricole (ha)	34.965,55	32,10 %
Superficie forestière (ha)	49.248	45,24 %
Etablissements recensés par l'O.N.S.S.	1.788	
<b>4. Emploi</b>		
Emploi global (I+III)	23.995	

#### B. LE SYSTEME URBAIN

Villes	Classement synthétique S.D.,R.W,	Noyaux d'habitat (1970)		Commerces (1974)		O.N.S.S. (1978)	
		Nombre d'habitants	Nombre de magasins traditionnels	Nombre d'établissements	Nombre de travailleurs		
					I	II	
Arlon	BC	15.924	211	575	8.879	2.799	
Athus	D	11.605	118	246 (1)	1.937	56 (1)	
Virton	D	6.746	54	217	2.436	939	
Florenville	-	2.376	51	151	1.286	57	

(1) Les données concernent toute la commune d'Aubange

Correspondant à la morphologie du terrain, la limite de cette zone est restée très traditionnelle. Le Sud-Luxembourg défini ici appartient à une région naturelle distincte du plateau ardennais : c'est la région des cuestas jurassiques, dont font partie également la Lorraine française et le Gutland luxembourgeois.

La continuité de cette région s'affirme au-delà des frontières : la zone belge entretient des relations privilégiées avec la France et le Grand-Duché de Luxembourg, ce qui compense dans une certaine mesure l'isolement dans lequel elle se trouve, à l'extrémité sud du triangle wallon. Ainsi, les zones d'influence de Luxembourg, plus proche que les métropoles wallonnes, et de Sedan y pénètrent assez largement.

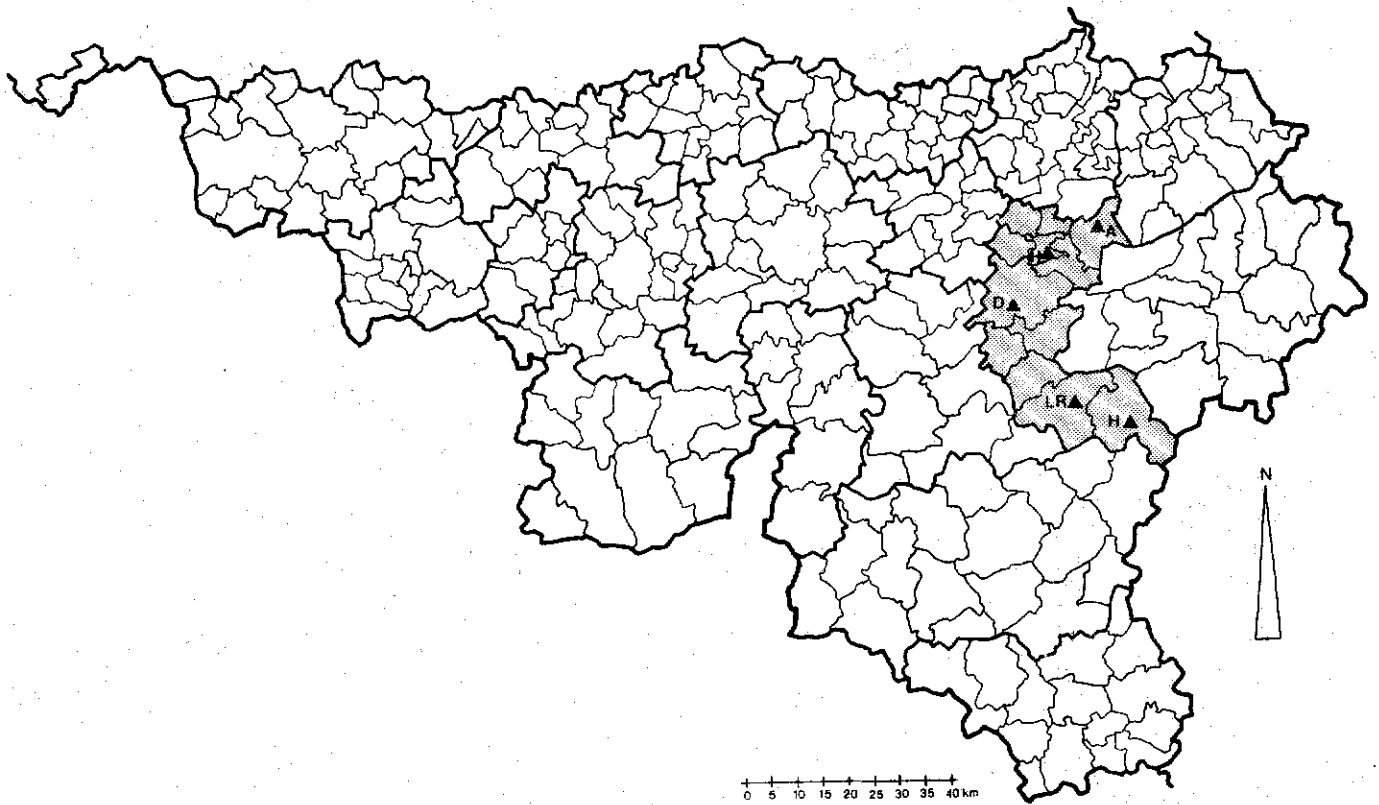
Certes, la zone a son propre système urbain. Arlon en est le plus grand centre (15.924 hab.). Chef-lieu de la province de Luxembourg, il joue un rôle administratif important. C'est aussi un noeud de communications rapides (chemin de fer, autoroutes), très emprunté par le trafic européen.

Avec Differdange (Grand-Duché de Luxembourg) et Longwy (France), Athus forme l'extrémité nord du bassin sidérurgique lorrain, dû à la présence du minerai de fer. Pôle industriel de la zone, il connaît actuellement des problèmes de reconversion, accentués par la fermeture de la M.M.R.A.

Virton, troisième noyau d'habitat de la zone, a un rayonnement local assez étendu; tandis que Florenville, sur la Semois, présente les spécificités d'un pôle touristique. En effet, le relief vallonné, un micro-climat doux en été, la présence de la forêt (elle occupe 45,24 % du territoire de la zone) et des cours d'eau, ont favorisé les implantations touristiques dans la zone. La Semois, notamment, connaît une concentration semblable à celle de la vallée de l'Ourthe, et les problèmes d'aménagement et d'équipement qui en découlent.



VALLEE DE L'OURTHE



	Valeur absolue	Valeur relative par rapport à la zone
<b>1. Données générales</b>		
Superficie (ha)	94.034,2313	
Population en 1979 (hab)	48.086	
Evolution (pop.1970 = 100)	101,67	
Densité (hab/km <sup>2</sup> )	51	
Revenu moyen par hab (fb)	124.454	
<b>2. Habitat</b>		
<b>- Noyaux de + de 800 hab</b>		
Population urbanisée (hab)	15.286	32,32 %
Nombre de noyaux	11	
Superficie urbanisée (ha)	1.168,44	1,24 %
Nombre de m <sup>2</sup> urbanisés par hab.	764	
<b>- Noyaux de 800 à 200 hab</b>		
Population (hab)		27,76 %
<b>- Hors noyaux</b>		
Population (hab)		39,92 %
<b>3. Activités</b>		
Superficie agricole (ha)	36.038,51	38,30 %
Superficie forestière (ha)	40.303	42,86 %
Etablissements recensés par l'O.N.S.S.	1.205	
<b>4. Emploi</b>		
Emploi global (I+III)	11.272	

**B. LE SYSTEME URBAIN**

Villes	Classement synthétique S.D.R.W.	Noyaux d'habitat (1970)	Commerces (1974)	O.N.S.S. (1978)		
		Nombre d'habitants	Nombre de magasins traditionnels	Nombre d'établissements	Nombre de travailleurs	
					I	II
Aywaille	D	2.213	113	240	1.779	40
Durbuy	-	1.812	72	198	1.151	48
La Roche	-	1.783	116	138	740	38
Houffalize	-	1.267		75	528	34

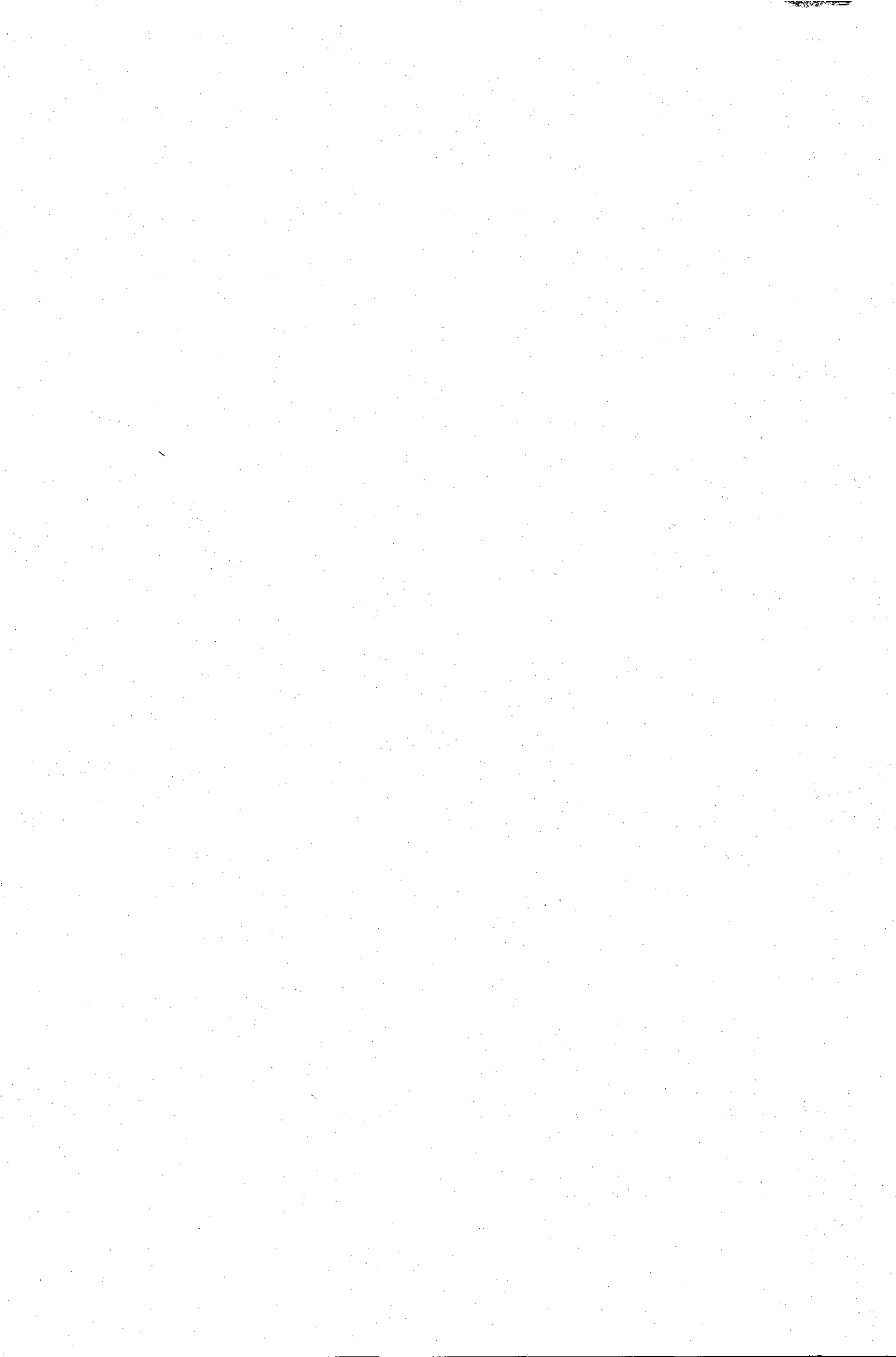
Contrairement à la tradition administrative, qui la fait dépendre de plusieurs provinces, arrondissements ou plans de secteur, nous avons fait de la vallée de l'Ourthe une seule zone. Le paysage y est en effet très différent des paysages condruzien ou fagnard, ardennais ou liégeois.

Il reste que l'influence de Liège est ressentie dans tout le nord de la zone, celle de Bastogne à Houffalize ou celle de Marche à Hotton. Mais un caractère spécifique de la vallée de l'Ourthe prédomine : l'importance du tourisme et son impact économique, social et écologique.

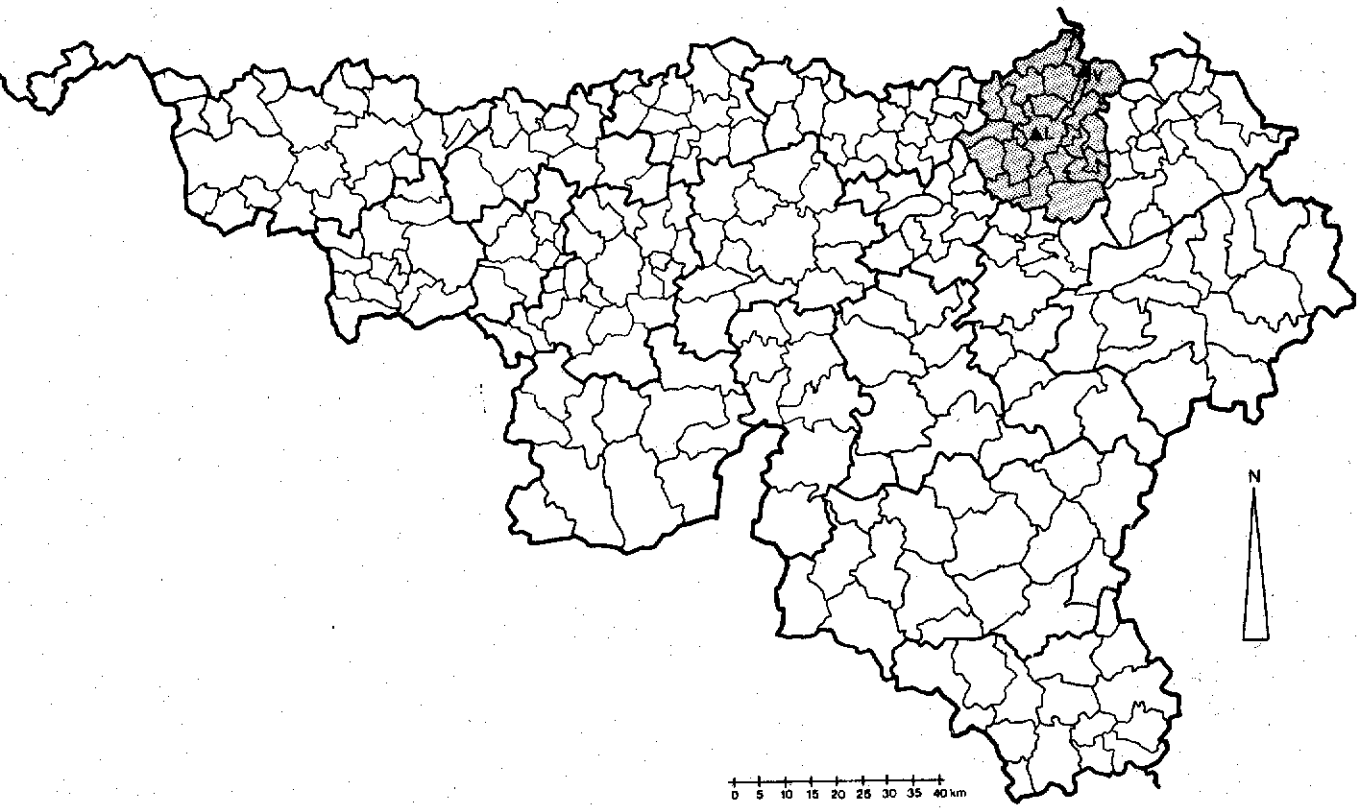
La beauté des paysages, l'importance de la forêt (42,86 % du territoire de la zone), la relative facilité d'accès, ont favorisé une arrivée touristique massive. L'analyse cartographique des implantations des équipements touristiques d'hébergement reproduit assez fidèlement le profil de l'Ourthe, le long de laquelle sont concentrés résidences secondaires, campings, ou villages de vacances.

Le système urbain est fonction de cette caractéristique : la vallée est parsemée de petits centres à vocation essentiellement touristique : Hamoir, Durbuy, Barvaux, Houffalize, .... Deux d'entre eux se distinguent par leur importance et leur rayonnement plus vaste : Aywaille et La Roche-en-Ardenne ; leur profil reste cependant caractéristique de la zone avec un équipement commercial surdimensionné par rapport au noyau d'habitat.





LIEGE



	Valeur absolue	Valeur relative par rapport à la zone
<b>1. Données générales</b>		
Superficie (ha)	71.218,9629	
Population en 1979 (hab)	604.470	
Evolution (pop.1970 = 100)	99,42	
Densité (hab/km2)	848	
Revenu moyen par hab (fb)	154.761	
<b>2. Habitat</b>		
<b>- Noyaux de + de 800 hab</b>		
Population urbanisée (hab)	540.050	88,83 %
Nombre de noyaux	32	
Superficie urbanisée (ha)	18.212,77	25,57 %
Nombre de m2 urbanisés par hab.	337	
<b>- Noyaux de 800 à 200 hab</b>		
Population (hab)		3,59 %
<b>- Hors noyaux</b>		
Population (hab)		7,59 %
<b>3. Activités</b>		
Superficie agricole (ha)	30.472,89	42,80 %
Superficie forestière (ha)	9.667	13,57 %
Etablissements recensés par l'O.N.S.S.	11.675	
<b>4. Emploi</b>		
Emploi global (I+III)	225.344	

## B. LE SYSTEME URBAIN

Villes	Classement synthétique S.D.R.W.	Noyaux d'habitat (1970)	Commerces (1974)	O.N.S.S. (1978)		
		Nombre d'habitants	Nombre de magasins traditionnels	Nombre d'établissements	Nombre de travailleurs	
					I	II
Liège	A	474.492	1.830	6.255	102.990	28.585
Visé	D	10.350	114	310	3.463	110

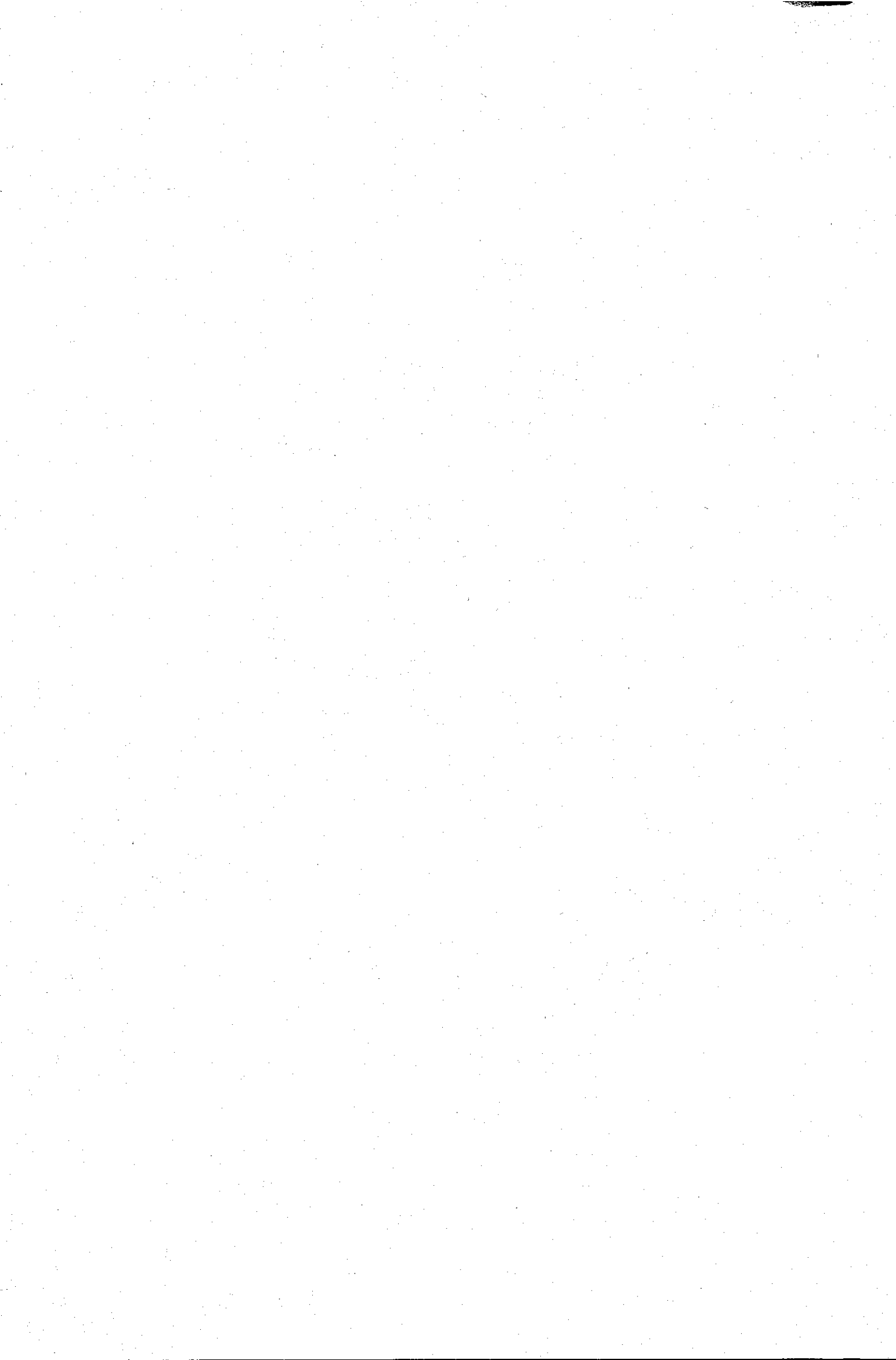
Sont reprises dans cette zone toutes les communes vivant au rythme de la plus grande agglomération urbaine de Wallonie : elles forment un anneau périphérique autour de Liège. Les communes de Juprelle, Bassenge, Visé et Dalhem sont moins proches de la ville; mais les frontières administratives (linguistique et internationale) qui les limitent, font obstacle à un autre regroupement.

Il est bien certain que l'influence de la métropole liégeoise s'étend sur un hinterland dépassant les limites zonales. Le périmètre a été réalisé ici de façon centrifuge : toutes les entités qui pouvaient s'insérer dans une logique autre que liégeoise (Hesbaye, Vallée de l'Ourthe, ...) ont été éliminées de la zone.

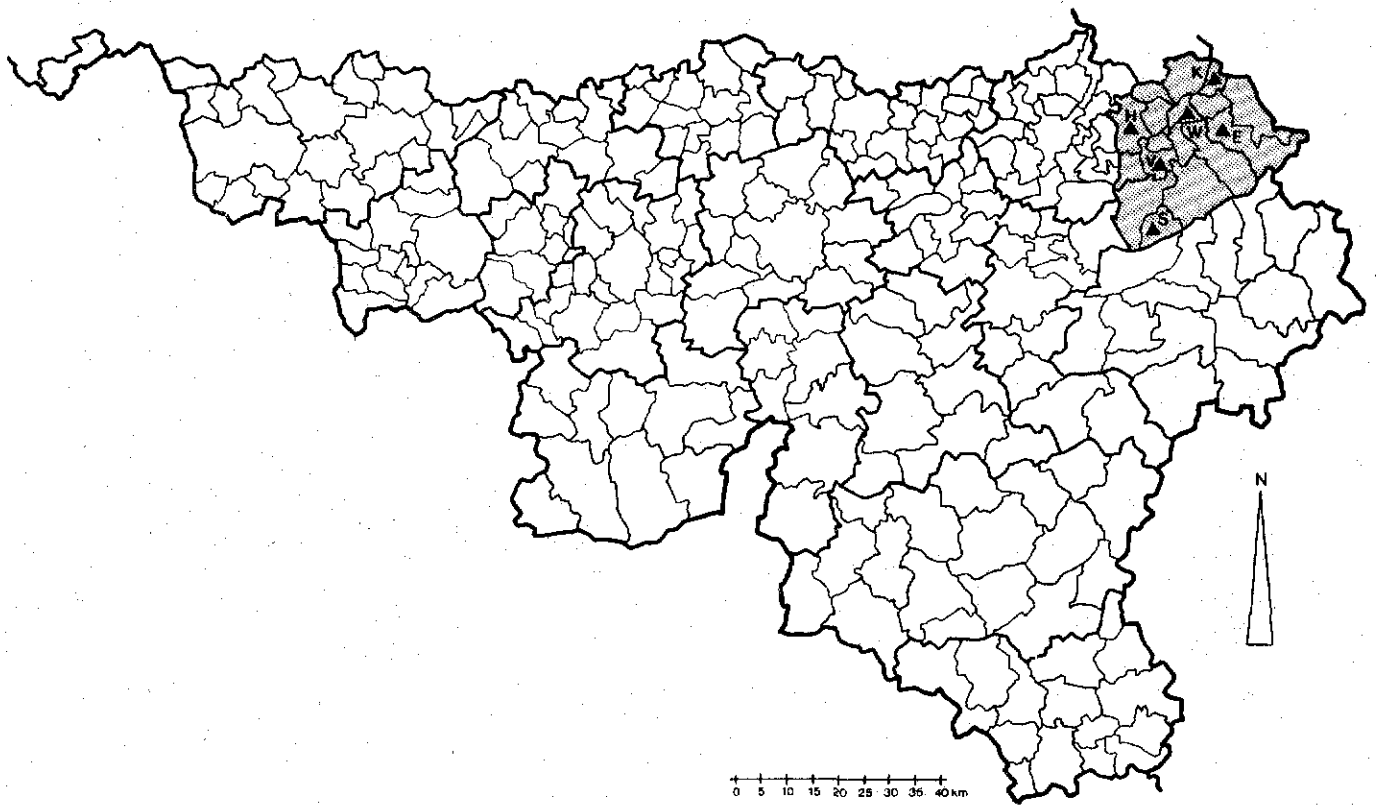
Tant par la population que par le nombre d'entreprises qu'elle abrite, cette zone est importante en Wallonie : elle compte 18,75 % de la population, 19,57 % des établissements recensés par l'O.N.S.S. et 22,85 % des travailleurs de Wallonie.

La superficie du noyau d'habitat de Liège occupe près de 20 % du territoire entier de la zone, malgré une consommation d'espace urbanisé par habitant, très faible : 293 m<sup>2</sup>. C'est dire l'importance du rôle de la métropole pour cette zone.

Malgré sa localisation proche de Liège, Visé conserve une spécificité non négligeable dans le système urbain. Relais précieux entre Liège et Maastricht, cette ville frontalière bénéficie d'un réseau de communications très complet (voies ferrées, navigable et autoroutière) qui en fait la "porte" de la Wallonie vers le nord. Localement, son influence est importante pour Bassenge, Oupeye et Dalhem, ainsi que dans les Fourons.



VALLEE DE LA VESDRE



	Valeur absolue	Valeur relative par rapport à la zone
<b>1. Données générales</b>		
Superficie (ha)	82.013,4927	
Population en 1979 (hab)	185.837	
Evolution (pop.1970 = 100)	102,74	
Densité (hab/km <sup>2</sup> )	226	
Revenu moyen par hab (fb)	142.347	
<b>2. Habitat</b>		
<b>- Noyaux de + de 800 hab</b>		
Population urbanisée (hab)	129.330	71,50 %
Nombre de noyaux	14	
Superficie urbanisée (ha)	4.143,26	5,05 %
Nombre de m <sup>2</sup> urbanisés par hab.	320	
<b>- Noyaux de 800 à 200 hab</b>		
Population (hab)		8,71 %
<b>- Hors noyaux</b>		
Population (hab)		19,80 %
<b>3. Activités</b>		
Superficie agricole (ha)	33.151,69	40,40 %
Superficie forestière (ha)	29.963	36,53 %
Etablissements recensés par l'O.N.S.S.	4.317	
<b>4. Emploi</b>		
Emploi global (I+III)	61.646	

**B. LE SYSTEME URBAIN**

Villes	Classement synthétique S.D.R.W.	Noyaux d'habitat (1970)	Commerces (1974)	O.N.S.S. (1978)			
				Nombre d'habitants	Nombre de magasins traditionnels	Nombre de travailleurs	
						Nombre d'établissements	I
Verviers	B	69.503	595	1.530	20.992	6.450	
Eupen	CD	14.851	199	530	7.911	222	
Spa	D	8.598	165	286	3.682	175	
Welkenraedt	D	6.421	68	163	1.751	45	
La Calamine	-	5.830	61	180	1.269	30	
Herve-Battice	D	5.076	87	302	4.009	33	
Pepinster	-	3.863	52	153	1.352	49	

L'est du pays a été divisé suivant la ligne de crêtes du plateau des Hautes Fagnes, obstacle important puisqu'il n'est actuellement traversé que par deux routes.

La zone envisagée est celle qui se trouve au nord de cette limite. Orientée est-ouest, elle est centrée sur la vallée de la Vesdre vers laquelle descendent l'extrémité du plateau de Herve (au nord) et celle du plateau des Hautes Fagnes (au sud).

Le caractère intermédiaire de cette zone, entre l'Allemagne et la Wallonie, est omniprésent : d'une part par la cohabitation de deux communautés culturelles (l'allemand et le français y sont officiellement utilisés) et d'autre part par l'importance des voies de communication qui traversent le territoire d'est en ouest, reliant Aachen à Liège.

La diversité de ses caractères ne semble pas altérer l'unité de la zone, cependant qu'elle est à la base de son système urbain.

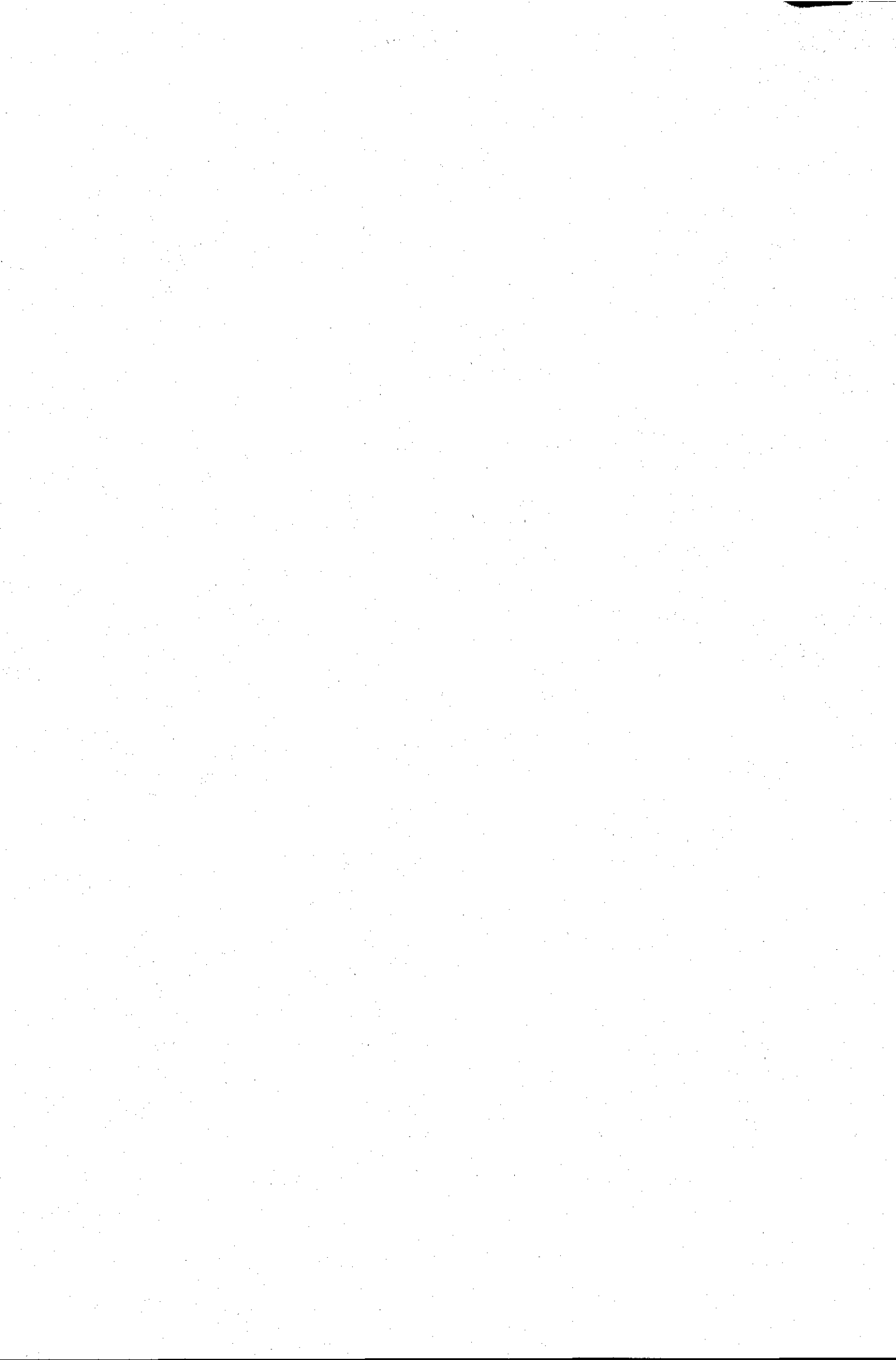
Verviers illustre bien le caractère de vieille industrialisation textile de la vallée de la Vesdre; plus de 1.500 établissements y sont recensés par l'O.N.S.S. Plus important que Tournai (il compte 69.503 habitants), c'est le noyau d'habitat le plus concentré de Wallonie puisqu'un habitant n'y consomme en moyenne que 219 m<sup>2</sup> d'espace urbanisé.

Eupen, sur la Vesdre également, joue un rôle centralisateur pour la communauté de langue allemande; son équipement commercial, le nombre d'établissements qui y siègent et l'importance de son noyau d'habitat en font la plus grosse ville germanophone du pays.

Le paysage traditionnel du pays de Herve tend à disparaître, tandis que l'agriculture y cède de plus en plus le pas aux fonctions industrielle et résidentielle, liées à la proximité de Liège : à Herve-Battice, qui reste le centre du pays de Herve, l'O.N.S.S. recensait 302 établissements. Ancien pays minier, le nord-est de la zone en garde encore des caractéristiques dans le paysage; Kelmis et Welkenraedt, gares frontières, en sont restés les deux principaux noyaux d'habitat.

Spa est un des passages obligés de communication entre le nord et le sud du plateau des Hautes Fagnes. C'est un des premiers centres touristiques wallons : son équipement commercial important et spécialisé en fait foi. Anciennement développée sur le thermalisme, la ville est actuellement concernée par d'autres types de tourisme, du fait de sa localisation à la porte des Fagnes : le tourisme vert lié aux paysages sauvages et protégés de la réserve naturelle, et le tourisme d'hiver qui commence à s'implanter dans la région la plus enneigée du pays. Grâce à ses qualités urbaines et commerciales, Spa a également une fonction de polarisation pour les communes rurales du nord-ouest du plateau des Hautes Fagnes.





MALMEDY - SANKT-VITH



	Valeur absolue	Valeur relative par rapport à la zone
<b>1. Données générales</b>		
Superficie (ha)	160.530,6937	
Population en 1979 (hab)	69.472	
Evolution (pop.1970 = 100)	99,47	
Densité (hab/km2)	43	
Revenu moyen par hab (fb)	120.084	
<b>2. Habitat</b>		
- <b>Noyaux de + de 800 hab</b>		
Population urbanisée (hab)	23.598	33,79 %
Nombre de noyaux	13	
Superficie urbanisée (ha)	1.758,61	1,10 %
Nombre de m2 urbanisés par hab.	745	
- <b>Noyaux de 800 à 200 hab</b>		
Population (hab)		30,35 %
- <b>Hors noyaux</b>		
Population (hab)		35,86 %
<b>3. Activités</b>		
Superficie agricole (ha)	56.960,97	35,50 %
Superficie forestière (ha)	73.012	45,48 %
Etablissements recensés par l'O.N.S.S.	1.730	
<b>4. Emploi</b>		
Emploi global (I+III)	21.477	

## B. LE SYSTEME URBAIN

Villes	Classement synthétique S.D.R.W.	Noyaux d'habitat (1970)	Commerces (1974)	O.N.S.S. (1978)		
		Nombre d'habitants	Nombre de magasins traditionnels	Nombre d'établissements	Nombre de travailleurs	
					I	II
Malmédy	CD	6.101	131	318	3.852	326
Stavelot	-	3.123	55	157	1.320	78
St-Vith	D	2.884	111	304	2.368	52
Vielsalm	-	2.176	55	149	1.419	68

Les limites de cette zone correspondent aux barrières de haut relief qui "l'isolent" de la Wallonie : la ligne de crêtes du plateau des Hautes Fagnes au nord, le versant droit de la vallée de l'Ourthe à l'ouest et le plateau des Tailles au sud; seule l'Amblève y crée une brèche au nord-ouest. A l'est, la limite s'identifie aux frontières allemande et luxembourgeoise.

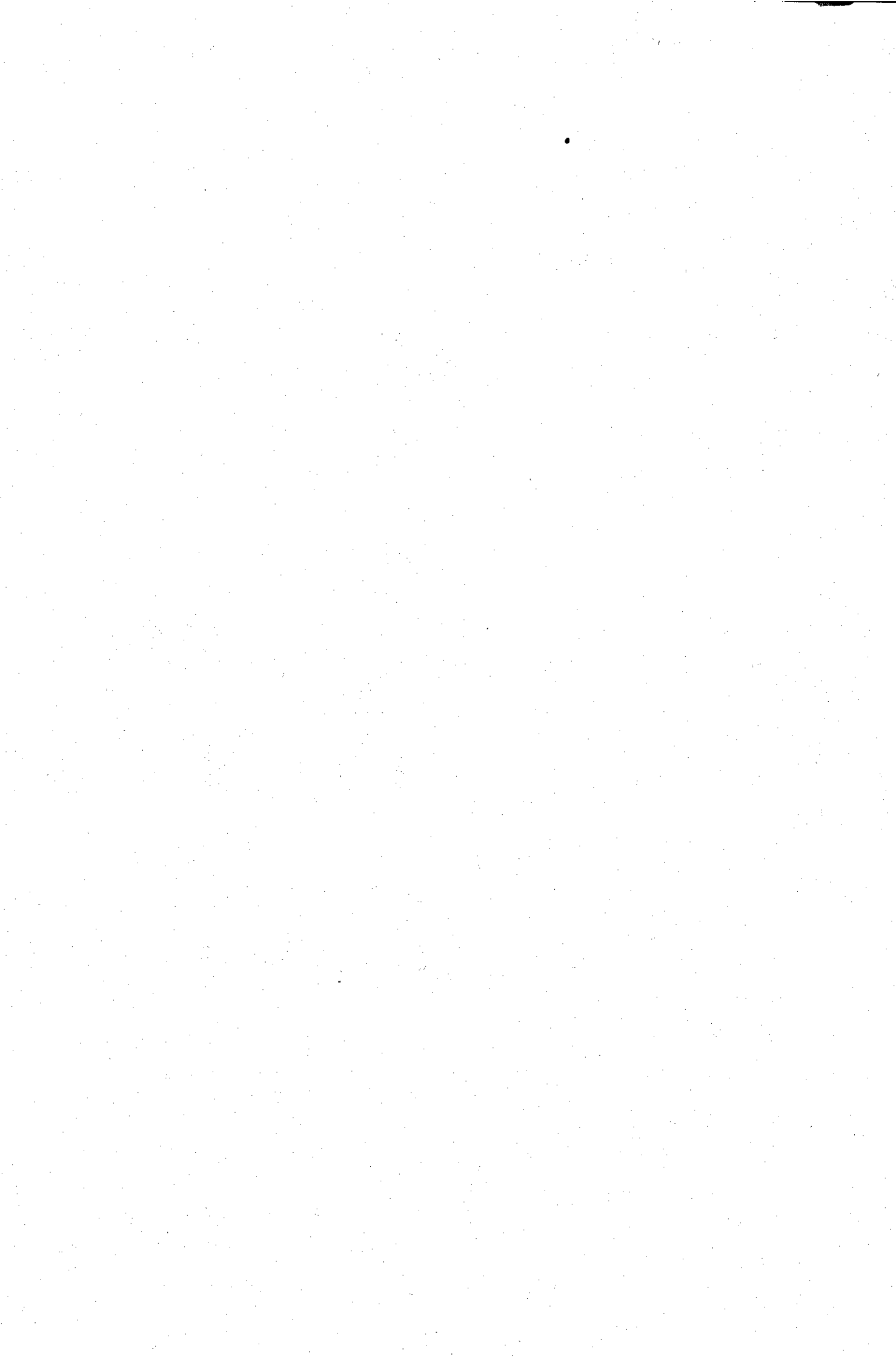
C'est une zone de haut relief, bénéficiant d'un micro-climat assez rude, et traversée par de nombreuses vallées encaissées : la Salm, l'Amblève, la Warche, l'Our, la Lienne, ...

Ces différentes données physiques expliquent le faible peuplement de la zone (43 hab/km<sup>2</sup>), la faiblesse des communications qui la relie à la Wallonie, l'importance de la superficie forestière (45,48 % du territoire de la zone), ou le type d'économie agricole : l'agriculture herbagère est restée très traditionnelle et occupe encore 19,89% de la population active de la zone, le plus haut taux wallon.

Les paysages verdoyants et encaissés, et la présence de la neige en hiver attirent des touristes de plus en plus nombreux, que le manque de bonnes communications avait jusqu'ici retenus. Il conviendrait, dès maintenant, de faire les choix et de prendre les dispositions nécessaires pour faire face à ce nouveau secteur d'activité.

Comme la zone de la vallée de la Vesdre, Malmédy-Sankt -Vith est bilingue, puisque s'y côtoient les communautés de langue allemande et française. Les pôles du système urbain sont à la mesure du peuplement de la zone; relativement petits, ils n'en jouent pas moins un rôle d'autant plus important que les distances sont longues et les communications difficiles : la superficie de la zone représente en effet près d'1/10 du territoire wallon (9,53 %).

Malmédy est le premier noyau d'habitat de la zone (6.101 hab); son rayonnement s'étend aux deux communautés culturelles. La polarisation de Sankt - Vith est plus spécifiquement allemande; cette ville se singularise par le nombre important d'établissements y recensés par l'O.N.S.S. C'est l'histoire qui a donné à Stavelot son statut de ville; le noyau d'habitat et le nombre d'établissements qui y siègent le justifient toujours. Cependant, son rayonnement est relativement faible. Celui de Vielsalm, centre plus isolé en région rurale, semble plus important; il est favorisé par sa localisation sur une ligne de chemin de fer : c'est le seul pôle de la zone qui soit relié au réseau de la S.N.C.B.



ANNEXES



Annexe 1.

Statistiques : description des sources et définition des termes.

Nous rappelons au lecteur que les données statistiques ont été calculées après le découpage de la Wallonie en zones, dont elles ne constituent nullement une justification. Leur rôle est d'illustrer le contenu des zones et le profil des centres. Leur sélection a été dépendante de leur potentialité descriptive d'une part, et de leur disponibilité d'autre part.



## A. LA ZONE

Toutes les données concernant les zones ont été reprises en annexe 2 sous forme de tableaux généraux reprenant la totalité du territoire wallon. Les rubriques et leurs intitulés sont semblables. Ces tableaux synthétiques permettent une comparaison aisée des zones entre elles.

### 1. Données générales

#### 1.1. Population en 1970

Source : document non publié de l'Institut national de statistique donnant pour les "communes après les fusions de 1975 (Arrêté royal 17.09.1975. Loi 30.12.1975)" une série de renseignements : nom de la commune, population aux 31.12.70, 31.12.73 et 31.12.74, superficie en ha, nombre d'échevins et de conseillers (1).

#### 1.2. Superficie et population en 1979 - Evolution - Densité.

Source : INSTITUT NATIONAL DE STATISTIQUE, Statistiques démographiques, Ministère des Affaires économiques, Bruxelles, 1979, n°1.

Les renseignements donnés par nouvelle commune, ont été additionnés selon les zones. C'est d'après ces résultats "zonaux" qu'ont été calculées l'évolution de la population (1970-1979) et sa densité (en 1979). Tout au long de ce rapport, nous utilisons pour la superficie wallonne, le chiffre obtenu par sommation des superficies communales (1.684.963,2945 ha), car il correspond aux données les plus proches de nos séries statistiques. Il faut toutefois souligner qu'il diffère un peu de celui que donne l'I.N.S. dans ses Annuaire de Statistiques Régionales de 1979 (16.848 km<sup>2</sup>) et 1980 (16.846 km<sup>2</sup>).

#### 1.3. Revenu moyen par habitant en 1978

Source : INSTITUT NATIONAL DE STATISTIQUE, Statistiques financières, n°16 : Statistiques fiscales des revenus soumis à l'impôt des personnes physiques et à l'impôt des non résidents : Exercice 1979 : Revenus de 1978, Ministère des Affaires économiques, Bruxelles, 1980.

Les chiffres étant disponibles par nouvelle commune, les revenus et les habitants ont été additionnés par zone, et c'est à ce niveau que la moyenne de revenu a été calculée.

---

(1) La série concernant la population au 31.12.1970 a été publiée ensuite dans I.N.S., Recensement de la population et des logements au 1er mars 1981, Résultats généraux, 1982, n° 1.

## 2. Habitat

Source : INSTITUT NATIONAL DE STATISTIQUE, Recensement de la population au 31 décembre 1970, Tome 13, Données par secteurs statistiques des communes, Ministère des Affaires économiques, Bruxelles, 1975.

Toutes les données de cette rubrique ont été recherchées en fonction du concept de noyau d'habitat. Les noyaux d'habitat ou "agglomérations morphologiques" déterminés par l'I.N.S. sont constitués de secteurs statistiques (unité de niveau infra-communal utilisée lors du recensement de 1970).

"Le noyau d'habitat correspond à une partie du territoire contenant un ensemble de maisons avoisinantes, d'édifices publics, de petits établissements industriels ou commerciaux, y compris les voies de communication, les terrains de sport, etc ..." (1). Le caractère aggloméré ne répond à aucun critère quant à la distance maxima séparant les maisons.

Il a été constaté sur le terrain, sur des cartes topographiques et sur des photos aériennes (situation 1971). "Un noyau d'habitat peut donc comporter soit un seul, soit plusieurs secteurs statistiques regroupés, qui peuvent s'étendre sur le territoire de une ou plusieurs communes (...) ... ces noyaux doivent regrouper minimum 200 personnes" (1).

L'intérêt de cette analyse du peuplement wallon réside dans l'approche qu'elle permet de faire des différents facteurs intervenant dans la dynamique de sa répartition. C'est ainsi que ce cliché de la situation de 1970 permet de mettre en évidence certains facteurs l'ayant déterminée, quelques contraintes existantes mais aussi à venir, et de faire des hypothèses sur les tendances qui ont pu (ou pourraient encore) se manifester depuis. Sur la base du nombre d'habitants, nous avons considéré 3 formes d'habitat : l'habitat urbanisé, les noyaux de 800 à 200 habitants et la population résiduelle.

2.1. L'habitat urbanisé, c'est-à-dire tous les noyaux comprenant au moins 800 habitants; cette catégorie s'étend de l'agglomération liégeoise (474.492 hab.) au centre d'Audregnies (804 hab.) et concerne 72,67% de la population wallonne.

Les indices s'y rapportant ont été calculés sur base des chiffres de superficie des secteurs statistiques que donne l'I.N.S. : superficie urbanisée, population urbanisée et nombre de m<sup>2</sup> par habitant. Ce dernier indice aborde le problème de la consommation d'espace : c'est le rapport entre la superficie urbanisée et la population urbanisée de chaque zone; il ne doit cependant pas être considéré comme la moyenne de parcelles d'habitation, puisque des équipements autres que l'habitat sont intégrés dans les noyaux (voir définition de l'I.N.S., ci-dessus).

2.2. Les noyaux de 800 à 200 habitants, 1.025 petits centres pour lesquels on ne peut plus parler d'urbanisation au vu d'un habitat beaucoup plus lâche, comme en témoigne le nombre de m<sup>2</sup> par habitant nettement plus élevé que dans le cas des noyaux urbanisés. La densité des noyaux par 100 km<sup>2</sup> donne une idée de leur distribution sur le territoire wallon. Ils abritent 12,85 % de la population wallonne.

---

(1) I.N.S., Recensement de la population au 31 décembre 1970, Tome 13, Données par secteurs statistiques des communes, Ministère des Affaires économiques, Bruxelles, 1975, p. 10.

2.3. La population résiduelle comprend de l'habitat dispersé et les petits villages ou hameaux de moins de 200 habitants. Ce cas concerne 14,50% de la population : 3,19% occupent des noyaux de 200 à 50 habitants, les 11,31% restants constituant la population dispersée : c'est ici la densité d'habitants au km<sup>2</sup> qui nous semblait être le meilleur indice de distribution de l'habitat.

Il va sans dire que les différentes valeurs relatives ont été calculées en fonction des chiffres de 1970. Il est dommage d'utiliser des données vieilles de 10 ans, mais on a montré que leur intérêt justifiait leur présence dans cette étude.

### 3. Activités

#### 3.1. Superficie agricole

Source : INSTITUT NATIONAL DE STATISTIQUE, Recensement agricole et horticole au 15 mai 1977 : Listing par nouvelles communes : rubrique n°197, s.l., s.d.

Les chiffres par zones ont été calculés par addition. La superficie agricole utilisée que nous obtenons pour la Wallonie est différente de celle que donne l'I.N.S. dans ses statistiques agricoles (1). La cause de l'erreur est difficilement repérable ; la marge (3/1000) de l'erreur nous permet de considérer les résultats obtenus de manière significative.

#### 3.2. Superficie forestière

Source : INSTITUT NATIONAL DE STATISTIQUE, Recensement général de l'agriculture et des forêts de 1970 : Listing par anciennes communes, s.l., s.d.

Aucune donnée plus récente n'est disponible par commune. Celles que nous avons utilisées ont été reprises à l'I.N.S., sur le listing de dépouillement du recensement.

#### 3.3. Etablissements recensés par l'O.N.S.S.

Source : OFFICE NATIONAL DE SECURITE SOCIALE, Statistiques par commune, classe d'activité N.A.C.E. et importance : au 31 juin 1978, s.l., s.d.

On y trouve, par commune, le nombre d'établissements et le nombre de travailleurs relevant de la sécurité sociale. C'est en divisant l'un par l'autre que l'on obtient le nombre de travailleurs moyen par établissement.

Il faut cependant savoir que tous les travailleurs salariés ne dépendent pas de l'O.N.S.S. ; ceux de la S.N.C.B. par exemple. Néanmoins, une toute grosse majorité d'entre eux est reprise (2).

---

(1) INSTITUT NATIONAL DE STATISTIQUE, Statistiques agricoles, Ministère des Affaires économiques, Bruxelles, mars-avril 1978, n°3 - 4 - 5.

(2) Pour plus de détails concernant l'étendue de ses compétences, s'en référer aux documents officiels de l'O.N.S.S.

#### 4. Emploi

Les différents emplois mentionnés ici ont été regroupés selon le lieu de travail et non le domicile du travailleur.

##### 4.1. I. - Emplois recensés par l'O.N.S.S.

Source : OFFICE NATIONAL DE SECURITE SOCIALE, Statistique par commune, classe d'activité N.A.C.E. et importance : au 30 juin 1978, s.l., s.d.

Nous ne répéterons pas les remarques déjà faites au point précédent (3.3.), qui restent valables dans ce cas. Ajoutons simplement que, dans les chiffres de l'O.N.S.S. sont également compris les travailleurs et établissements du secteur public. Il nous a cependant paru intéressant d'apporter un élément supplémentaire à l'analyse en les isolant, ce que nous faisons dans le point suivant.

##### 4.2. II. - Secteur public

Source : FONCTION PUBLIQUE (Service d'Administration générale), Aperçu des effectifs du secteur public : situation au 30 juin 1978, s.l., s.d.

Seuls les agents des ministères et des institutions d'intérêt public figurent dans ce recueil. La répartition du personnel n'est disponible que par arrondissement. C'est pourquoi nous avons considéré qu'il était occupé au chef lieu de l'arrondissement, lorsque ce dernier s'étendait sur deux ou trois zones.

Source : CAISSE SPECIALE DES ALLOCATIONS FAMILIALES DES ADMINISTRATIONS LOCALES ET REGIONALES, Correspondance avec la S.D.R.W., février et mars 1980.

Cette liste, par commune, complète la précédente. Elle a été établie au 30 septembre 1979 et reprend le personnel en service dans les administrations locales et régionales (administration communale, C.P.A.S., ...).

L'exactitude des chiffres obtenus aux points 4.1. et 4.2. doit être relativisée car on a utilisé trois sources d'informations différentes établies sur des bases et à des dates différentes.

##### 4.3. III. - Emplois recensés par l'I.N.A.S.T.I.

Source : INSTITUT NATIONAL D'ASSURANCES SOCIALES POUR TRAVAILLEURS INDEPENDANTS, Correspondance avec la S.D.R.W., février 1980.

L'I.N.A.S.T.I., nous a fourni une liste indiquant, pour chaque commune, le nombre de travailleurs indépendants qui ont exercé leur profession à titre principal pour 1978. Une partie des travailleurs agricoles (agriculteurs indépendants) est comprise dans cette catégorie ; il nous a paru nécessaire de les individualiser (classe 4.4.) pour éviter l'assimilation habituelle "I.N.A.S.T.I. = tertiaire".

#### 4.4. IV. - Secteur agricole

Source : INSTITUT NATIONAL DE STATISTIQUE, Recensement agricole et horticole au 15 mai 1977 : Listing par nouvelles communes : rubriques n°s 290 à 302 incluses, s.l., s.d.

Ces rubriques concernent la main-d'oeuvre salariée et non salariée, occupée de façon permanente. La matière dépasse donc la catégorie de travailleurs dépendants de l'I.N.A.S.T.I. (1). C'est ce qui explique l'importance, voire la supériorité quantitative du secteur agricole par rapport aux emplois de l'I.N.A.S.T.I. Il faut également considérer que les données ont été relevées à des dates différentes.

#### 4.5. I + III - Emploi global

- 4.5.1. La somme du nombre de travailleurs recensés, dans les limites ci-dessus mentionnées, à l'O.N.S.S. et à l'I.N.A.S.T.I., nous permet d'approcher la notion d'emplois disponibles, de bassins d'emplois. On peut en effet imaginer que le pourcentage important de telle zone est le reflet de son attractivité pour la main-d'oeuvre (et l'inverse) ; s'expliquent ainsi, au regard d'éventuelles spécialisations, les migrations de main-d'oeuvre, quotidiennes ou autres.
- 4.5.2. Les valeurs relatives par rapport à la population, recherchées dans chaque classe mentionnée ( en chiffres romains: I, II, III, IV), mettent en évidence les spécialisations de la zone.
- 4.5.3. Le pourcentage recherché pour chaque classe, par rapport à l'emploi global ( en chiffre romain: I + III) de la zone est une rubrique qui ne figure pas dans les tableaux établis par zone. Elle a été ajoutée au tableau récapitulatif "4 - Emploi" (annexe 2) pour synthétiser et pondérer (au vu des chiffres obtenus en moyenne) la notion de spécialisation d'une zone.

---

(1) Cependant, les chefs d'exploitation agricole (indépendants) représentent plus des 2/3 des travailleurs de ce secteur.

## B. LE SYSTEME URBAIN

Sous cette rubrique figurent quelques caractéristiques des villes retenues pour former les systèmes urbains des zones.

### a. Classement synthétique S.D.R.W.

Source : L. MARECHAL, A. DUBOIS, "Armature urbaine : comparaison entre divers auteurs", dans S.D.R.W., Etudes préparatoires au plan régional d'aménagement du territoire wallon : Rapport final, Vol. 2., Annexe 16, Namur, juin 1979 (1).

La S.D.R.W. a réalisé une synthèse des différentes études proposant un type de hiérarchie à niveaux bien marqués (2).

"Il importe de préciser immédiatement qu'il ne s'agit pas ici d'émettre un jugement. La concordance ou l'absence de concordance entre les auteurs sur les villes analysées ne signifie pas que la solution est à retenir ou à rejeter. La conjonction des auteurs ne signifie pas une politique optimale ... ni pour autant la politique la moins bonne ! Nous ne voudrions pas être taxés de syncrétisme " (3).

(1) Ce texte a été rédigé à partir d'un précédent rapport :

L. MARECHAL, A. DUBOIS, A. MIHALY (sous la direction de R. SCHOONBRODT), Le système urbain wallon : Inventaire des études de hiérarchie urbaine, S.D.R.W., Namur, août 1977, p. 176 à 182.

(2) -J. SPORCK avec la collaboration de I. NADASDI, CL. M. PIAVAUX, J. DENBLYDEN, "Hiérarchie des villes et leurs structurations en réseau", dans C.N.A.T., Projet du programme d'aménagement et de développement des régions 1967-1970, Ministère des Travaux publics, 1966, 63 p.

-J. TOINT, "La formation des fédérations en Belgique", dans Fédération des communes et grandes agglomérations urbaines, Union des Villes et des Communes belges, 1968, p. 60 - 75.

-S. BELLIERE, "Analyse et synthèses des études de développement et d'aménagement" dans IWALSOC, Perspectives et programmes de développement de la Wallonie, Tome 1, Bruxelles, s.d., 145 p. + 5 cartes.

-F. BOON-WOLTER, "La hiérarchie urbaine de la Wallonie en 1961", dans Bulletin de la Société belge d'études géographiques, Tome XL, 1971, p. 121-146.

-J. ANNAERT, J. DENIS, L. DETHIER, M.E. DUMONT, M. GOOSSENS, V. PIEDANNA, J.A. SPORCK, M. VAN DER HAEGEN (rédaction finale : J. ANNAERT, M. GOOSSENS, M. VAN DER HAEGEN), Les zones d'influence des centres et la structuration des activités urbaines : Commentaire des planches 28 A-B-C de l'Atlas de Belgique, Commission de l'Atlas national, Comité national de géographie, Gent, 1972, 86 p.

-M. GOOSSENS, "La hiérarchie des centres", dans C.N.A.T., Rapport final relatif à l'élaboration d'un plan d'aménagement des infrastructures nationales et d'intérêt national : Partie II : Rapports justificatifs, Ministère des Travaux publics, E3-E21.

(3) L. MARECHAL, A. DUBOIS, A. MIHALY, op. cit., p. 176.

Dans l'esprit décrit, les auteurs ont établi une terminologie unique faisant référence à l'ensemble des études : niveaux A, B, C et D (le niveau A est le plus élevé). Celle-ci a été proposée pour qualifier du point de vue de chaque auteur les différentes villes analysées. C'est ainsi que certaines villes occupent le même niveau pour tous les auteurs, d'autres pas (annexe 5.).

La lettre reprise dans notre classement est la synthèse des avis d'au moins deux auteurs sur la ville envisagée. Lorsque aucune dominante ne se dessine, les avis sont partagés, la ville est qualifiée par deux lettres selon les deux niveaux entre lesquels les auteurs la situent. L'absence de lettre signifie que la ville n'a pas été envisagée par au moins deux auteurs, soit qu'elle est trop petite, soit qu'elle sort du champ géographique de leur étude.

Nous avons choisi d'utiliser cette donnée à titre indicatif, dans la mesure où elle reflète différents avis reconnus, sur la place des villes dans l'organisation urbaine.

b. Noyaux d'habitat (1970)

Source : INSTITUT NATIONAL DE STATISTIQUE, Recensement de la population au 31 décembre 1970, Tome 13, Données par secteurs statistiques des communes, Ministère des Affaires économiques, Bruxelles, 1975.

Nous renvoyons le lecteur au point 2, "2. Habitat" (p. 143) pour la critique des sources et l'explication des termes employés.

Nous avons repris, ici, le nombre d'habitants du noyau d'habitat de la ville.

c. Commerces (1974)

Source : L. Ph. LANDELOOS, "Organisation de l'offre : principaux résultats statistiques," dans GROUPE L'EQUERRE et INSTITUT WALLON, Localisation du commerce de détail de niveau supra-communal en Wallonie, Administration de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire, Ministère des Travaux publics, s.l., 1974, Tome II.1.B.

Sur base d'une enquête menée dans le courant de l'année 1974, différentes caractéristiques sont données sur les centres commerciaux de niveau supra-local. Nous y avons épinglé le nombre de magasins traditionnels.

Signalons d'une part que les chiffres n'existent pas pour Cerfontaine (Entre-Sambre et Meuse) qui n'a pas été considéré comme un centre commercial de niveau supra-local, d'autre part que la Roche-en-Ardenne et Houffalize (Vallée de l'Ourthe) ne forment pour les auteurs qu'un centre commercial.

Ces renseignements, bien que déjà vieillis, ont été repris car la fonction commerciale est un élément dynamique traditionnel des centres urbains.

d. O.N.S.S. (1978)

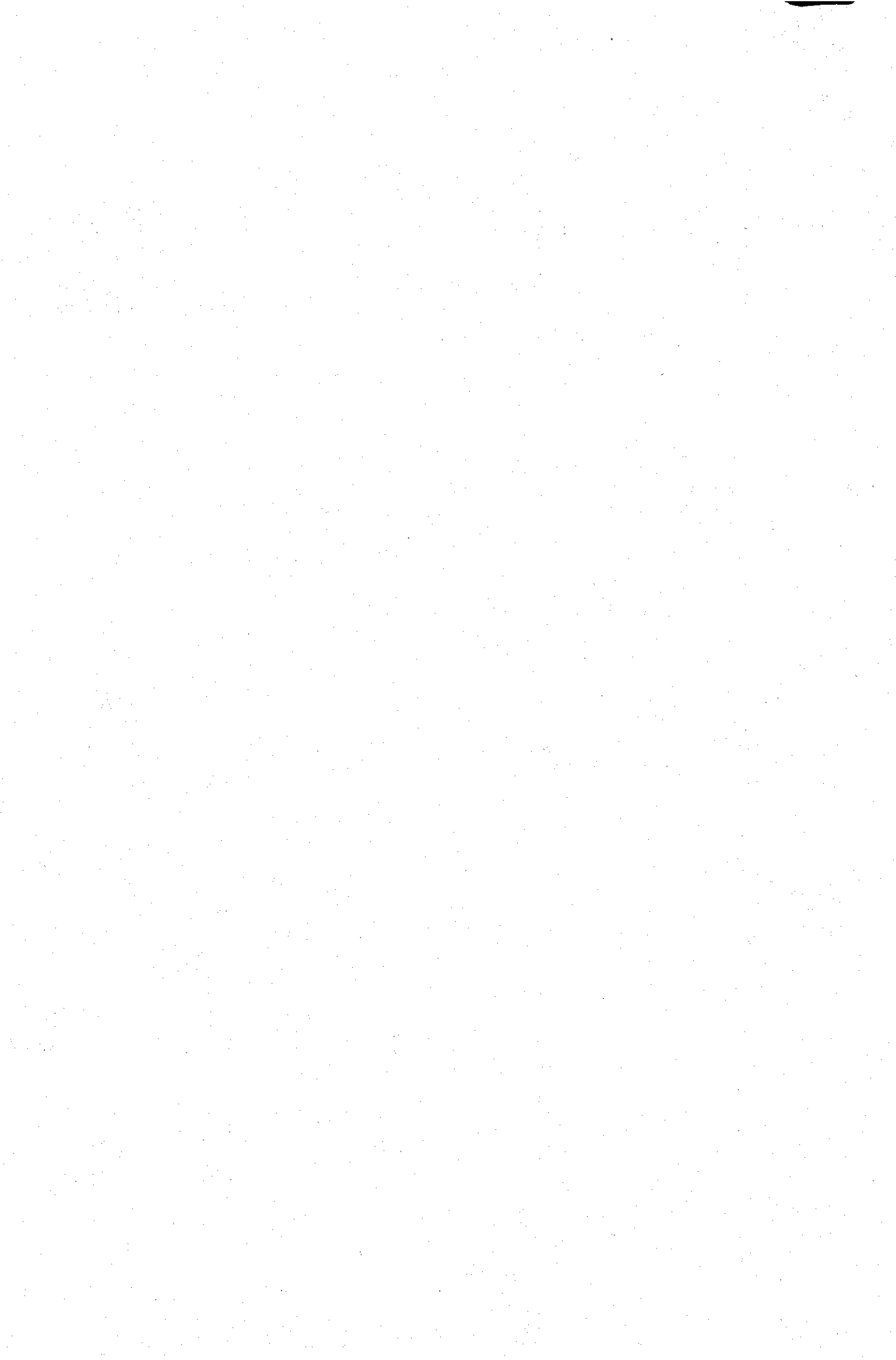
Sources : OFFICE NATIONAL DE SECURITE SOCIALE, Statistique par communes, classe d'activité N.A.C.E. et importance : au 30 juin 1978,  
s.l., s.d.  
FONCTION PUBLIQUE (Service d'Administration générale), Aperçu des effectifs du secteur public : situation au 30 juin 1978,  
s.l. s.d.  
CAISSE SPECIALE DES ALLOCATIONS FAMILIALES DES ADMINISTRATIONS LOCALES ET REGIONALES, Correspondance avec la S.D.R.W., février et mars 1980.

Sous cette dénomination simplifiée, nous avons repris, par commune, le nombre d'établissements et de travailleurs recensés par l'O.N.S.S. ainsi que le nombre de travailleurs du secteur public. Ces données ont été recueillies afin d'estimer l'attractivité en termes d'emploi des centres retenus.

Les critiques concernant les sources utilisées ont déjà été mentionnés aux points 4.1. et 4.2. (p. 145). Il faut y ajouter que nous avons été obligés de travailler à l'échelon communal, échelon administratif, qui ne correspond pas à la réalité d'un centre ou d'une agglomération.

Il est important de savoir que ces données ont été rassemblées à titre indicatif, car elles ne représentent ni la même réalité temporelle, ni la même réalité géographique. Au-delà des différences de dates ou d'unités spatiales, ces informations donnent une image assez cohérente des centres retenus.





Annexe 2.

Tableaux synthétiques des données statistiques, par zone.

Nous rappelons au lecteur que les données statistiques ont été calculées après le découpage de la Wallonie en zones, dont elles ne constituent nullement une justification. Leur rôle est d'illustrer le contenu des zones et le profil des centres. Leur sélection a été dépendante de leur potentialité descriptive d'une part, et de leur disponibilité d'autre part.

1. DONNEES GENERALES

	Superficie		%	Population			Densité 1979 (hab/km <sup>2</sup> )	Revenu moyen 1978 (Fb/hab)	
	(Ha)	(ha)		1970	1979 (hab)				Evolution 1970 = 100
				(hab)	Val. absolue	en %			
1. Hainaut occidental	133.362,1730	314.242	7,91	316.037	9,80	100,57	129.703		
2. Mons	62.842,5733	273.122	3,73	273.714	8,49	100,22	126.147		
3. La Louvière	36.134,8273	188.726	2,14	188.980	5,86	100,13	130.552		
4. Charleroi	89.350,2617	512.758	5,30	505.737	15,68	98,63	136.715		
5. Soignies - Nivelles	62.994,0003	158.958	3,74	182.846	5,67	115,03	167.058		
6. Entre-Sambre et Meuse	132.044,5381	69.144	7,84	69.837	2,16	101,00	117.327		
7. Namur	103.778,4690	209.003	6,16	219.977	6,82	105,25	149.074		
8. Wavre - Louvain-la-Neuve	50.117,0881	101.284	2,97	125.630	3,90	124,04	181.887		
9. Hesbaye	64.772,6449	83.538	3,84	84.880	2,63	101,61	142.139		
10. Ruy	48.554,6732	75.285	2,88	76.820	2,38	102,04	142.092		
11. Vallée de la Meuse	79.268,8152	46.597	4,70	47.162	1,46	101,21	127.823		
12. Ciney - Marche - Rochefort	103.823,0797	55.882	6,16	58.972	1,83	105,53	132.670		
13. Ardenne	201.270,1679	73.959	11,94	73.834	2,29	99,83	114.191		
14. Sud-Luxembourg	108.852,6022	90.735	6,46	92.750	2,88	102,22	117.831		
15. Vallée de l'Ourthe	94.034,2313	47.296	5,58	48.086	1,49	101,67	124.454		
16. Liège	71.218,9629	607.975	4,23	604.470	18,75	99,42	154.761		
17. Vallée de la Vesdre	82.013,4927	180.880	4,87	185.837	5,76	102,74	142.347		
18. Malmédy - st vith	160.530,6937	69.841	9,53	69.472	2,15	99,47	120.084		
Wallonie	1.684.963,2945	3.159.225	100	3.225.041	100	102,08	140.847		
Moyenne	93.609,0719	175.512		179.169					



3. ACTIVITES

	Superficie agricole 1977			Superficie forestière 1970			Etablissements recensés par l'ONSS au 30.06.1978		
	Valeur absolue (Ha)	Valeur relative	% par rap- port à la superficie de la zone	Valeur absolue (Ha)	Valeur relative	% par rap- port à la superficie de la zone	Valeur absolue	Valeur relative	Nombre de travail- leurs/éta- blissements
1. H. Oc.	93.328,40	11,63	70,0	9.401	1,89	7,05	5.502	9,22	13,5
2. M.	32.954,05	4,11	52,4	7.056	1,42	11,23	4.025	6,75	15,7
3. LLV	20.663,83	2,56	57,2	3.010	0,61	8,34	2.704	4,53	17,8
4. Ch.	50.105,16	6,25	56,1	9.650	1,94	10,80	7.907	13,25	17,7
5. S - Nv.	40.697,74	5,11	64,6	4.492	0,90	7,13	3.218	5,39	13,6
6. E. S & M	56.786,17	7,08	43,0	53.605	10,79	40,60	1.325	2,22	11,0
7. N.	59.804,72	7,45	57,6	17.764	3,58	17,12	4.424	7,42	13,4
8. W. - L.L.N.	29.449,32	3,67	58,8	5.925	1,19	11,82	2.399	4,02	11,5
9. Hb.	51.138,02	6,37	78,9	1.582	0,32	2,44	1.564	2,62	7,7
10. H.	27.325,91	3,40	56,3	9.920	1,99	20,43	1.615	2,71	10,5
11. V.M.	32.779,13	4,08	41,4	32.734	6,59	41,29	1.177	1,97	8,1
12. C.-M.-R.	45.523,59	5,67	43,9	41.351	8,32	39,83	1.422	2,38	10,0
13. Ard.	70.156,54	8,74	34,9	98.253	19,77	48,82	1.665	2,79	8,9
14. S. Lux.	34.965,55	4,36	32,1	49.248	9,91	45,24	1.788	3,00	10,8
15. V.O.	36.038,51	4,49	38,3	40.303	8,11	42,86	1.205	2,02	6,2
16. Ig.	30.472,89	3,80	42,8	9.667	1,95	13,57	11.675	19,57	17,1
17. V.V.	33.151,69	4,13	40,4	29.963	6,03	36,53	4.317	7,24	12,0
18. M. - St V.	56.960,97	7,10	35,5	73.012	14,69	45,48	1.730	2,90	8,7
Wallonie	802.302,19	100	47,6	496.936	100	29,49	59.662	100	14,0
Moyenne	44.572,34			27.605,56			3.314,55		

## 4. EMPLOI.

	O.N.S.S. I au 30.06.78		Secteur public II 1978		INASTI III 1978		Emploi agricole IV 1977		Emploi global I + III			% par rapport à l'emploi global de la zone (I + III)					
	Valeur absolue	% par rap. à la pop. de la zone	Valeur absolue	Valeur relative	% par rap. à la pop. de la zone	Valeur absolue	Valeur relative	% par rap. à la pop. de la zone	Valeur absolue	Valeur relative	% par rap. à la pop. de la zone	I CNSS	dont II secteur public	III INASTI	dont IV emploi agricole	I + III	
1. H. Oc.	74.386	8,95	8.534	6,67	2,70	16.295	10,53	14,50	1,96	90.681	9,20	28,69	82,03	( 9,41)	17,97	( 6,83)	100
2. M.	63.156	7,60	13.133	10,26	4,80	10.593	6,84	4,10	0,64	73.79	7,48	26,94	85,64	(17,81)	14,36	( 2,38)	100
3. Liv	48.060	5,78	1.950	1,52	1,03	7.497	4,84	2,35	0,53	55.557	5,63	29,40	86,51	( 3,51)	13,49	( 1,81)	100
4. Ch.	139.749	16,81	23.959	18,72	4,74	20.021	12,93	5,38	0,45	159.770	16,20	31,59	87,47	(15,00)	12,53	( 1,44)	100
5. S - Nv.	43.605	5,25	8.605	6,72	4,71	8.193	5,29	4,92	1,15	51.798	5,25	28,33	84,18	(16,61)	15,82	( 4,06)	100
6. E. S & M	14.614	1,76	1.508	1,18	2,16	4.496	2,90	6,11	3,74	19.110	1,94	27,37	76,47	( 7,89)	23,53	(13,66)	100
7. N.	59.377	7,14	12.289	9,60	5,59	10.074	6,51	5,39	1,05	69.451	7,04	31,57	85,49	(17,69)	14,51	( 3,32)	100
8. W. - L.L.N.	27.596	3,32	924	0,72	0,74	6.034	3,90	3,73	1,27	33.630	3,41	26,77	82,06	( 2,75)	17,94	( 4,75)	100
9. Hb.	12.002	1,44	1.517	1,19	1,79	4.892	3,16	6,42	3,23	16.894	1,71	19,90	71,04	( 8,98)	28,96	(16,24)	100
10. B.	16.946	2,04	2.426	1,90	3,16	3.747	2,42	2,40	1,33	20.693	2,10	26,94	81,89	(11,72)	18,11	( 4,95)	100
11. V.M.	9.557	1,15	1.149	0,90	5,93	2.883	1,86	2,54	2,30	12.440	1,26	26,38	76,82	(22,49)	23,18	( 8,71)	100
12. C.-M.-R.	14.263	1,72	2.798	2,19	1,95	3.708	2,40	4,44	3,22	17.971	1,82	30,47	79,37	( 5,39)	20,63	(10,56)	100
13. Ard.	19.224	2,31	24,19	1,90	4,75	5.773	3,73	9,73	5,05	20.620	2,09	27,93	72,00	(16,99)	28,00	(18,10)	100
14. S. Iax.	14.847	1,79	3.504	2,74	4,75	4.771	3,08	3,58	1,65	23.995	2,43	25,87	80,12	(16,93)	19,88	( 6,38)	100
15. V.O.	7.506	0,90	267	0,21	0,56	3.766	2,43	4,63	4,12	11.272	1,14	23,44	66,59	( 2,37)	33,41	(17,57)	100
16. Ig.	199.682	24,02	33.076	25,85	5,47	25.662	16,58	4,80	0,34	225.344	22,85	37,28	88,61	(14,68)	11,39	( 0,91)	100
17. V.V.	51.672	6,22	7.387	5,77	3,97	9.974	6,44	6,00	1,38	61.646	6,25	33,17	83,82	(11,98)	16,18	( 4,16)	100
18. M. - St V.	15.049	1,81	873	0,68	1,26	6.428	4,15	9,99	6,15	21.477	2,18	30,91	70,07	( 4,06)	29,93	(19,89)	100
Wallonie.	831.291	100	127.962	100	3,97	154.807	100	100	1,33	986.098	100	30,58	86,30	(12,98)	15,70	( 4,34)	100
Moyenne	46.183		7.109			8.600				54.783							



Annexe 3.

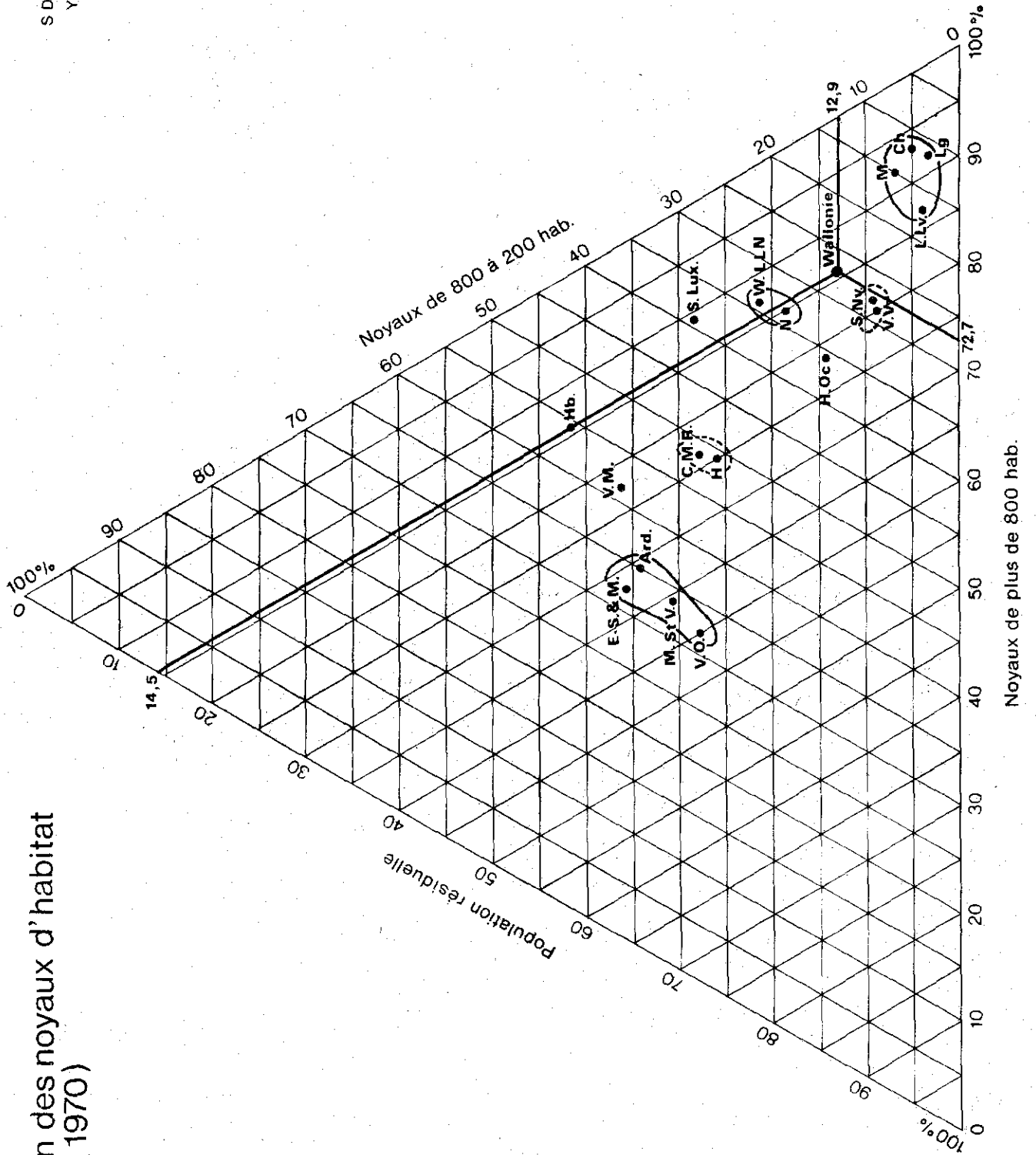
Répartition de l'habitat, par zone.

Nous rappelons au lecteur que les données statistiques ont été calculées après le découpage de la Wallonie en zones, dont elles ne constituent nullement une justification. Leur rôle est d'illustrer le contenu des zones et le profil des centres. Leur sélection a été dépendante de leur potentialité descriptive d'une part, et de leur disponibilité d'autre part.



# Répartition des noyaux d'habitat par zone (1970)

SDRW/DATL  
YC/820322



Ce diagramme triangulaire visualise la répartition de l'habitat, par zone, d'après les 3 classes décrites à l'annexe 1. Les pourcentages par zone et par catégorie sont ceux du tableau 2 de l'annexe 2.

On peut remarquer, en première lecture, certains regroupements attendus comme le groupe Mons, Charleroi, La Louvière, Liège, où plus des 3/4 de la population habite un gros noyau, le groupe Wavre, Louvain-la-Neuve, Namur qui compte plus de 1/3 de sa population dans de petits noyaux ou en habitat dispersé, ou le groupe "rural" Entre-Sambre et Meuse, Ardenne, Malmédy-St Vith, Vallée de l'Ourthe où les populations se répartissent plus ou moins également ( $\pm 1/3$ ) dans les 3 classes.

Les zones de Huy et Ciney-Marche-Rochefort, qui présentent un profil semblable, sont en continuité spatiale; cependant une analyse plus fine de leur population résiduelle (24 à 25%) nous montre que celle-ci se subdivise également d'une zone à l'autre (l'habitat dispersé est beaucoup plus important dans la zone de Huy). Par contre, les zones de Soignies-Nivelles et la Vallée de la Vesdre, très proche sur le diagramme triangulaire, présentent le même profil de population résiduelle.

La Hesbaye s'individualise surtout par l'importante proportion de population qui y habite des villages de 800 à 200 habitants (40,90%). La Vallée de la Meuse compte également 36 % de la population dans cette catégorie, mais conserve un fort pourcentage de population résiduelle. Au Sud Luxembourg, la population est largement concentrée dans les villes et villages puisque la population résiduelle n'y atteint pas 11%. Le Hainaut Occidental, zone semi rurale, se caractérise par l'importante population de gros noyaux (63,9%) et la part assez grande proportionnellement, de population résiduelle.

Quant à la position de la moyenne wallonne, elle est assez fort à droite du diagramme en raison du poids de la population des 4 grosses zones urbaines.

Une lecture différente du diagramme permet de classer les zones par rapport à chacune des variables.

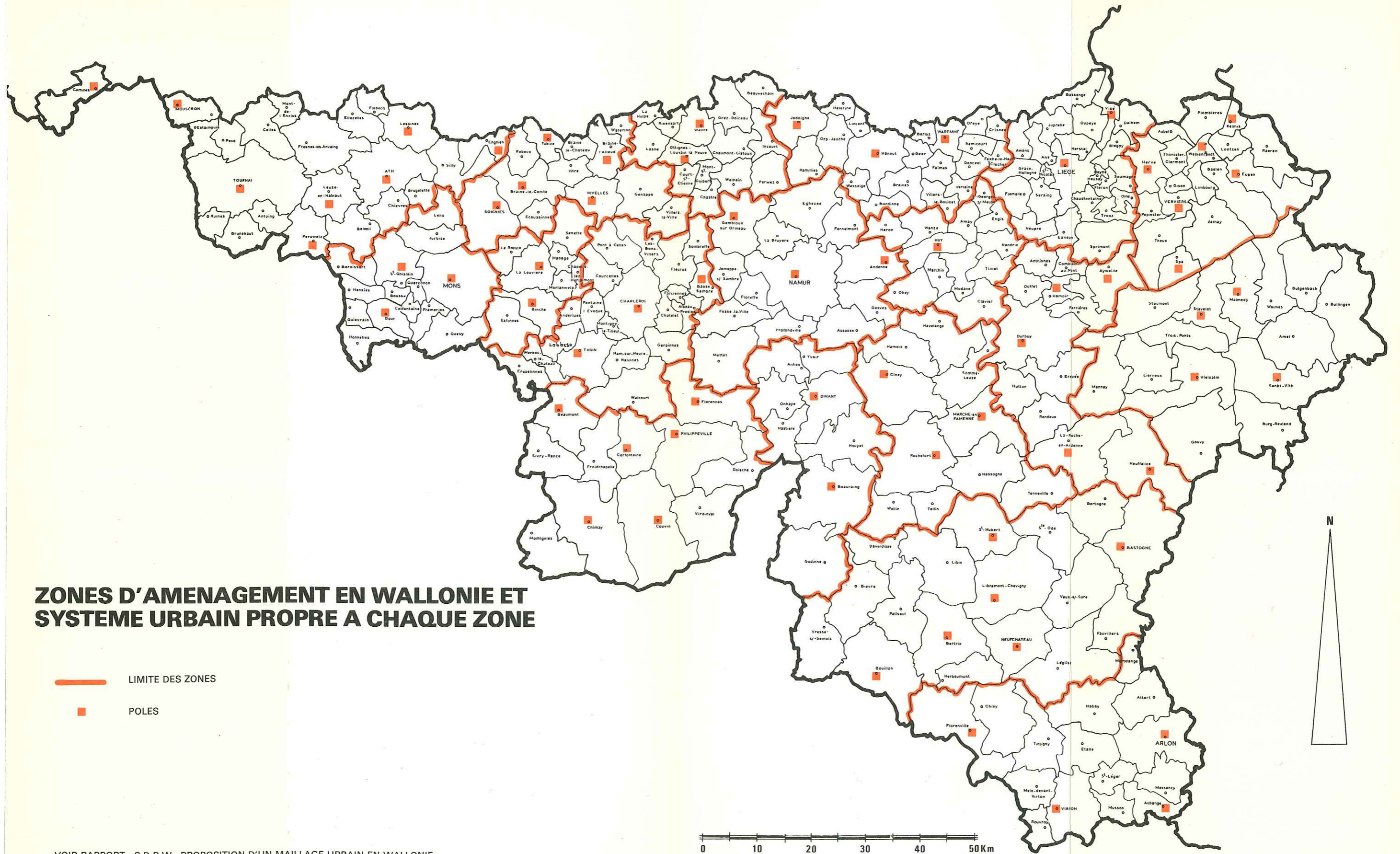
Si l'on observe la distribution par rapport à l'horizontale (noyaux de plus de 800 habitants), on remarque que la progression se fait des zones les plus rurales aux zones les plus urbaines, une cassure se marquant entre Huy et le Sud Luxembourg. Les zones "urbaines" sont celles qui englobent les 8 noyaux de plus de 40.000 habitants, plus les 2 zones du Brabant wallon (comprenant la partie du noyau d'habitat de Bruxelles qui s'étend en territoire wallon) et, de façon inattendue, la zone du Sud Luxembourg.

Lorsque l'on examine la répartition des points d'après le nombre de noyaux de 800 à 200 habitants, on constate la même progression, inversée, des zones urbaines vers les zones rurales : 6 zones urbaines présentent moins de 10% de population dans ces petits noyaux, 8 zones plus "rurales" se situent entre 25 et 36%, 3 s'étendent entre ces 2 groupes : le Hainaut Occidental, Namur et Wavre - Louvain-la-Neuve, tandis que la Hesbaye se détache nettement avec plus de 40% de population dans cette catégorie.

Quant à la répartition des zones par rapport à la population résiduelle, elle semble un peu moins soumise à la pression des gros noyaux, bien que la plupart des zones urbaines y présentent de faibles proportions (5 à 15%). L'interprétation de ce vecteur en termes d'urbanisation est assez délicate, car la catégorie comprend à la fois des petits hameaux de 200 à 50 habitants (70 à 15 maisons : 3,19% en Wallonie) et la population dispersée (11,31%). Lorsqu'on isole la population dispersée, on constate que son importance ne varie pas en fonction de la taille des noyaux, puisque les 2 zones où elle est la moins importante sont dans l'ordre l'Ardenne (5,02%) et Charleroi (5,90%), les 2 zones où elle est la plus importante sont l'Entre-Sambre et Meuse (25,30%) et Huy (19,18%).

Annexe 4.

Carte des zones d'aménagement en Wallonie, et du système urbain propre à chaque zone.



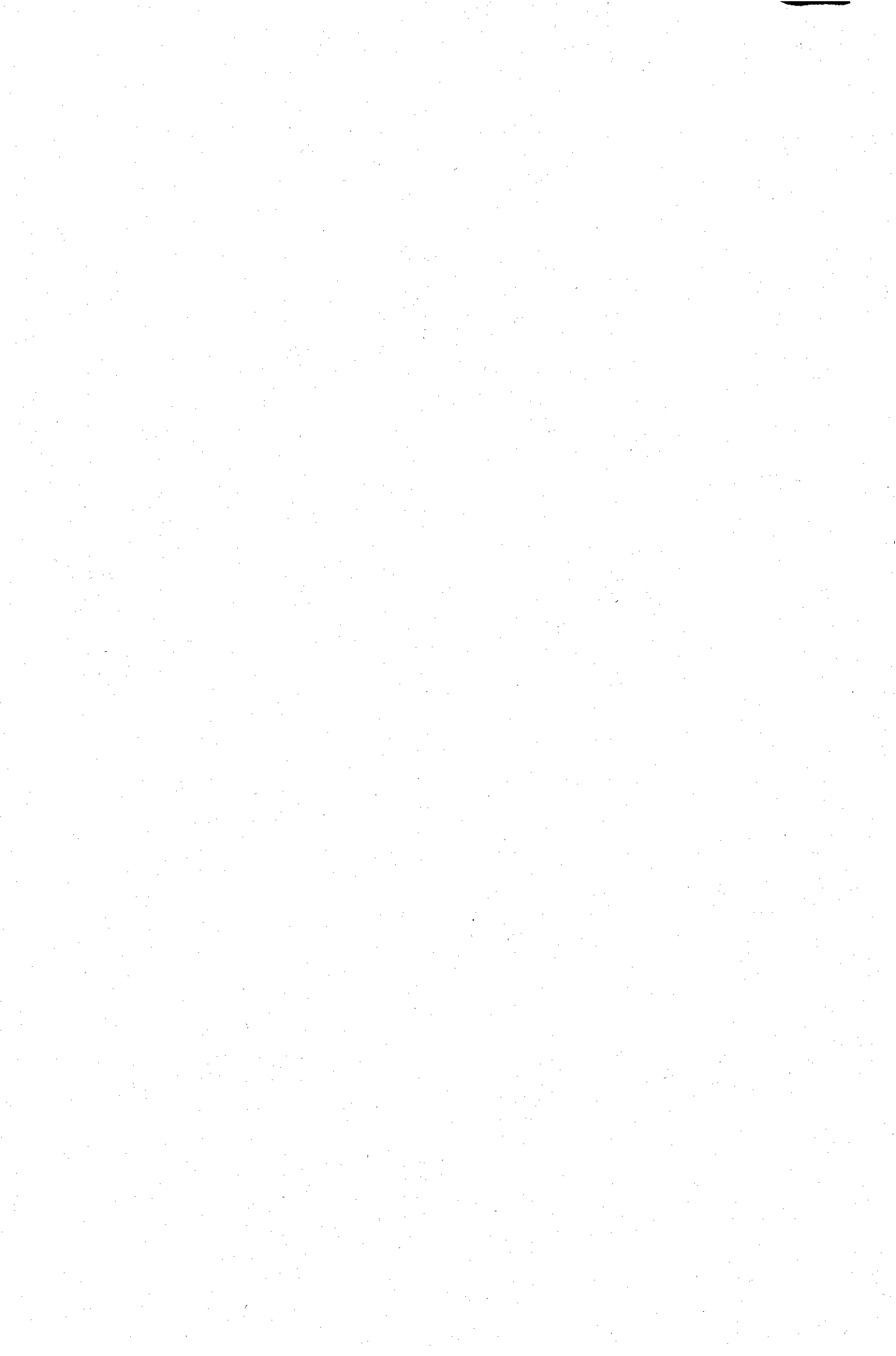
**ZONES D'AMENAGEMENT EN WALLONIE ET SYSTEME URBAIN PROPRE A CHAQUE ZONE**

- LIMITE DES ZONES
- POLES

VOIR RAPPORT : S.D.R.W., PROPOSITION D'UN MAILLAGE URBAIN EN WALLONIE



S.D.R.W. ET ADMINISTRATION DE L'URBANISME ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE NAMUR, NOVEMBRE 1980



Annexe 5.

Hiérarchie urbaine : classement synthétique de la S.D.R.W.

Source : L.MARECHAL, A. DUBOIS, "Armature urbaine : comparaison entre divers auteurs", dans S.D.R.W., Etudes préparatoires au plan régional d'aménagement du territoire wallon : Rapport final, vol. 2., Annexe 16, Namur, juin 1979.

